

**>>> RAPPORT
D'ACTIVITE
2006**



Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

Chers amis,

2006 s'est résolument située dans une certaine continuité avec 2005, dans la mesure où les principaux dossiers traités l'année dernière ont été le plus souvent les mêmes : SEPA, la filière chèque, l'administration électronique, la gestion de la relation à l'extérieur de la Profession ..., dans un contexte où l'actualité aura une fois de plus été particulièrement riche.

Il est vrai que ces dossiers sont très structurants et qu'ils témoignent de l'évolution en profondeur que connaît notre Profession dans ses techniques de traitement des flux et dans leur organisation.



C'EST INDISPUTABLEMENT SEPA QUI AURA MARQUE L'ANNEE

Le CFONB a été partie prenante dans la nouvelle organisation mise en œuvre pour préparer la Profession à passer le cap de la migration vers les futurs instruments de paiement paneuropéens.

La Place de Paris s'est dotée dès le printemps 2006 d'une organisation à trois niveaux, rassemblant outre la Profession bancaire et la Banque de France, les administrations, les grandes entreprises, le commerce, les associations de consommateurs. Des Parlementaires siègent au Comité National.

Présent à chaque niveau de responsabilité dans la gestion du projet, au Comité National, au Comité de Pilotage bancaire, et animant le Comité de Migration, le CFONB a joué son rôle de cheville ouvrière, fournissant les moyens propres à conduire les études nécessaires, grâce à la forte implication de ses pôles et de ses groupes de travail, dont les groupes miroirs EPC.

Co-animateur du groupe de travail National en charge de la gestion de la période transitoire, le CFONB alimente le Comité National en propositions concrètes tenant entre autres à l'élaboration d'un tableau de bord, à la mise en œuvre de tests, et à la programmation des périodes de migration.

Nous assurons également l'animation, au sein de la sphère bancaire, d'un groupe de travail transversal chargé de préparer les travaux du groupe période transitoire, ainsi que du Comité de pilotage bancaire.

Pour faire face aux charges nouvelles représentées par les travaux SEPA, nous avons renforcé mi-2006 notre équipe de collaborateurs permanents d'une personne.

Ma conviction est que ce grand projet paneuropéen, qui s'inscrit dans la durée, est une étape importante dans l'évolution des paiements, non seulement en termes de flux, mais également de pratiques interbancaires, et d'organisation interne des Etablissements financiers de la Place.

Parallèlement aux travaux "de terrain" sur SEPA, réalisés par l'EPC et les communautés nationales, le projet de **Directive sur les Services de Paiement**, qui fixe le cadre juridique au sein duquel évolueront les opérations de paiement, a mobilisé les énergies, et a été une référence constante des acteurs économiques qui œuvrent au sein du Comité National SEPA.

Après plusieurs années de travaux intensifs, cette Directive a été adoptée en première lecture par le Parlement Européen en avril 2007. Son application en droit national devra intervenir au plus tard en novembre 2009.

Mis à part ce chantier considérable, auquel nous avons consacré d'importants moyens, nous avons principalement œuvré en 2006 :

- sur **la filière chèque**, dont le devenir s'inscrit dans une démarche nationale, et qui a représenté un poste d'activité non négligeable, s'agissant des inévitables travaux de maintenance, mais aussi des évolutions qu'ont été, dans la "famille" des chèques Emploi, le Chèque Emploi Service Universel, sous la double forme du chèque bancaire et du titre spécial de paiement, l'objectif poursuivi consistant en une dématérialisation des supports papier.
2006 a aussi été l'année de la parution de la norme AFNOR NFK11-112 sur la personnalisation des formules de chèques, concluant ainsi 18 mois de travaux consacrés à la sécurisation de ce moyen de paiement ;
- sur **la filière fiduciaire**, en lien de plus en plus étroit avec les travaux de l'EPC, et avec comme priorité là aussi, un accroissement de la sécurisation de la filière ;
- sur **la coordination des standards**, et notamment la prise en compte des évolutions rendues nécessaires par le projet SEPA ;
- sur **la certification et la signature électronique** : la multi-acceptance des certificats numériques a représenté le principal chantier, alors que l'on a parallèlement observé en 2006 un développement du marché du certificat au plan national. Au niveau européen, SEPA devrait favoriser la promotion de la signature électronique ;
- dans **le domaine des instruments financiers**, à la poursuite des travaux de standardisation des échanges d'informations entre intermédiaires financiers, à la finalisation d'un dossier sur les règles à respecter par le centralisateur d'une opération sur titres (OST) et enfin à l'examen des conséquences de la mise en place de la réforme de la taxation des plus values de cessions de valeurs mobilières par les particuliers ;
- **en matière de réglementation et de conformité**, à la diffusion d'une première cartographie des moyens de paiement scripturaux, à l'étude d'impact des évolutions des systèmes de paiement sur le reporting à la Balance des paiements ;
- enfin, sur **le plan de la relation avec l'extérieur**, à la poursuite de nos travaux avec la Direction du Courrier de La Poste, avec les représentants de l'Administration pour traiter de la certification et de la signature électronique, avec le Ministère de l'Intérieur concernant la sécurité des moyens de paiement et la future carte d'identité électronique, avec des représentants du Commerce pour mettre en place un dispositif de réaction rapide en cas de risque sanitaire grave, avec les trésoriers d'entreprise enfin, qui ont été des partenaires particulièrement présents pour traiter avec nous de la préparation de SEPA en France.

Gageons que 2007 se situera au même niveau.

Marcel Roncin
Président



>>> SOMMAIRE

Mission & organisation	7
L'activité des Pôles	15
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens de Paiement – Groupe 1 ▪ Moyens de Paiement – Groupe 2 ▪ Coordination des Standards ▪ Certification et Signature Electronique ▪ Instruments Financiers ▪ Règlementation & Conformité 	
Le Forum d'échanges	45
Les travaux européens et internationaux	47
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'EPC (European Payments Council) ▪ La normalisation européenne (CEN – Comité Européen de Normalisation) et internationale (ISO - International Standardization Organisation) ▪ Les travaux de l'UN/CEFACT/TBG5 (United Nations / CEntre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport / Trade and Business Group 5) 	
Annexes	57
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des membres du Comité Plénier ▪ Organigramme ▪ Liste des membres des Comités de Pôle et des groupes de travail ▪ Organigramme de l'EPC ▪ Liste des communications adhérents 2006 ▪ Normes françaises relatives à l'activité bancaire ▪ Brochures gratuites accessibles sur le site Internet : www.cfonb.org ▪ Liste des publications en vente à la Librairie de la Banque et de la Finance ▪ Glossaire 	

**>>> MISSION
&
ORGANISATION**



Le **Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB)** est un organisme professionnel qui a pour mission d'étudier et de résoudre, aux plans organisationnel et normatif, les problèmes de caractère technique liés à l'activité bancaire. Ses travaux portent essentiellement sur les instruments et systèmes de paiement, mais ils concernent également le domaine des instruments financiers.

Le CFONB s'intéresse tant aux problèmes **d'organisation**, en édictant des règles professionnelles que doivent respecter tous les établissements exerçant une activité bancaire en France, que de **normalisation**, en élaborant des normes à caractère officiel applicables par l'ensemble des secteurs économiques concernés. A ce titre, en vertu de la décision interministérielle du 24 septembre 1984 du Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, et du Ministre du Redéploiement Industriel et du Commerce Extérieur, le CFONB dispose, avec l'agrément du Conseil d'Administration de l'AFNOR, du statut de **Bureau de Normalisation** pour la profession bancaire.

Au plan européen, le CFONB contribue aux travaux conduits dans le cadre de l'EPC (European Payments Council), instance que la communauté bancaire européenne a créée mi 2002 avec pour objectif la mise en place de SEPA (Single Euro Payments Area).

Ainsi le CFONB est-il la structure d'accueil grâce à ses groupes miroirs, de la quasi-totalité des groupes de travail et « task forces » de l'EPC qui a repris la mission d'élaboration de standards et de documents techniques à l'usage du secteur bancaire européen exercée auparavant par le Comité Européen de Normalisation Bancaire (ECBS en anglais).

Enfin, le CFONB participe, avec l'appui de l'AFNOR aux travaux des Comités techniques **ISO** (International Standardization Organisation) et **CEN** (Comité Européen de Normalisation) sur la banque et les cartes, et aux travaux intersectoriels de standardisation des échanges dans le cadre de l'UN / CEFACT (United Nations / CEntre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport).

Ainsi, le CFONB est-il tout à la fois :

- l'instance de définition de règles techniques professionnelles et de standards nationaux tant pour les relations entre établissements de crédit que pour celles entre les établissements de crédit et leurs clients ;
- le Bureau de Normalisation en charge de la mise au point des normes nécessaires à l'activité bancaire ;
- et l'organe de concertation et de proposition des positions de la communauté bancaire française dans les structures européennes et internationales de normalisation.



PRINCIPES GENERAUX

Plus de 70 ans après sa création, le CFONB a su conserver, sous des formes et appellations différentes, sa finalité principale, à savoir la mise en œuvre d'une interbancaire efficace par le biais de la standardisation des procédures.

Le CFONB est une instance ouverte à tout établissement de crédit, infrastructure de marché, entreprise d'investissement et système de place implanté en France qui entend contribuer à l'élaboration des standards et procédures nécessaires au bon fonctionnement des instruments de paiement et des instruments financiers.

Les décisions qu'il prend, si nécessaire en liaison avec les autres instances de la profession, découlent d'un large consensus et s'appliquent à tous les acteurs ; leur mise en œuvre est réalisée suivant le calendrier qu'il fixe.

L'évolution de plus en plus rapide des technologies impose une organisation autorisant la plus grande réactivité tout en assurant une bonne coordination et le meilleur emploi des ressources.

Pour répondre à ces objectifs, l'organisation mise en place repose sur deux niveaux complémentaires :

- des organes de direction, Bureau Exécutif et Comité Plénier, à même d'orienter, valider et faire mettre en œuvre les résultats des travaux ;
- des Pôles techniques en charge de domaines précis, s'appuyant sur des groupes de travail ad-hoc constitués pour la durée de leur mission. Ces Pôles sont appuyés par une structure en charge de la conformité, en assurant la sécurité des moyens de paiement ainsi que la cohérence des normes.

Quatre ans après la mise en œuvre de ses structures de gouvernance, il a paru utile de procéder début 2006 à leur révision pour tenir compte des enjeux auquel est confrontée la profession, avec notamment la mise en œuvre des nouveaux instruments SEPA, et d'un aménagement des responsabilités prises par les membres du Bureau Exécutif au sein des Pôles.

Cette organisation est précisée ci-après.



De gauche à droite :

S. Beltrame – CFONB ❖ D. Savoyen – CASA – CEDICAM ❖ V. Chanavat – La Banque Postale
 M. Hourlier – CFONB ❖ A-V Bouvier – BFBP ❖ G. Martinet – BNPP ❖ M. Roncin – Président – BNPP
 D. Beau – BdF ❖ M. Brachet – SG ❖ J-C Cros – CFONB ❖ N. Viguiet – CASA–CEDICAM ❖ B. Dutreuil –
 FBF ❖ F. Riehl – CM/CIC ❖ Y. Gailly – BNPP



De gauche à droite :

J. Queruel – SG ❖ V. Remay – EURONEXT ❖ J. Raguenes – FBF ❖ D. Duhem – CM/CIC ❖ A. Lasseron – ASF
 J. Orsini – CDC ❖ M. Hourlier – CFONB ❖ C. Chahid-Nourai – SG ❖ J-P Aeberhardt – CASA–CEDICAM ❖ F. Germain –
 EUROCLER FRANCE ❖ B. Dutreuil – FBF ❖ A. Goldberg – NATIXIS ❖ J-C Cros – CFONB ❖ A-V Bouvier – BFBP ❖ D. Beau
 – BdF ❖ M. Roncin - Président – BNPP ❖ J-L Dragon – CNEP ❖ N. Viguiet – CASA–CEDICAM ❖ J. Vanhautère – C.R.I.
 M-M Cunin – BNPP ❖ M. Rocca – OSEO BDPME ❖ G. Daligault – GIE CB ❖ O. Durand – OCBF ❖ D. Boucheteil
 LA BANQUE POSTALE ❖ S. Demarcy – GSIT ❖

LES INSTANCES DE DIRECTION

Elles comprennent trois organes, assistés d'un Secrétariat :

- le **Bureau Exécutif**,
- le **Comité Plénier**,
- un **Forum d'échanges**.

LE BUREAU EXECUTIF

Il assure la bonne marche d'ensemble et a pour mission de faire réaliser les travaux en liaison avec le Comité d'Orientation des Moyens de Paiement COMP^(*) et si nécessaire les autres instances politiques bancaires en :

- missionnant les Pôles,
- statuant sur les études d'opportunité menées par les Pôles,
- définissant le planning global de réalisation des travaux,
- établissant et préparant les budgets,
- veillant à la coordination des travaux avec ceux des instances européennes et internationales.

Le Bureau Exécutif est composé des représentants des six réseaux fondateurs de la Fédération Bancaire Française (BNP Paribas, Groupes des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne, du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel et Société Générale) et de La Banque Postale.

La Banque de France participe aux travaux du Bureau Exécutif dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Pôle Réglementation et Conformité. La Fédération Bancaire Française y dispose également d'un siège.

Le Bureau Exécutif se réunit toutes les six semaines.

LE COMITE PLENIER

Il conduit en liaison, si nécessaire avec le COMP et les instances politiques bancaires françaises, les missions suivantes :

- ratification des travaux ;
- mise en œuvre des décisions du CFONB en assurant l'information des adhérents et, d'une manière générale, la communication avec l'ensemble de la profession et toute instance qui serait concernée par ces décisions ;
- approbation du budget et de ses modalités de financement.

^(*) Le COMP est l'instance décisionnelle compétente au sein de la FBF, pour les systèmes et moyens de paiement en France

Il regroupe une vingtaine de membres représentatifs de l'ensemble de la communauté financière :

- **les six réseaux constitutifs de la Fédération Bancaire Française et La Banque Postale ;**
- **les associations suivantes** : la FBF, l'ASF (Association Française des Sociétés Financières) et l'OCBF (Office de Coordination Bancaire et Financière) ;
- **les établissements à statut particulier suivants** : la Banque de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi qu'un représentant des banques sous contrôle étranger exerçant leur activité en France (HSBC actuellement) et OSEO BDPME ;
- **les groupements, infrastructures de paiements et de marchés suivants** : le Groupement des Cartes Bancaires (GIE CB), le Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation (GSIT), la Centrale des Règlements Interbancaires (C.R.I.), Euroclear France SA et Euronext Paris.

Le Comité Plénier tient une réunion par trimestre.

LE FORUM D'ECHANGES

Cette instance a une large mission d'information sur tous les travaux en cours auprès de l'ensemble de la communauté bancaire en France. Dans ce cadre, elle favorise les échanges et, en corollaire, facilite la mise en œuvre des travaux et l'application des décisions qui en résultent.

Elle tient une réunion par semestre : ce sont les « Rencontres du CFONB ».

LE SECRETARIAT

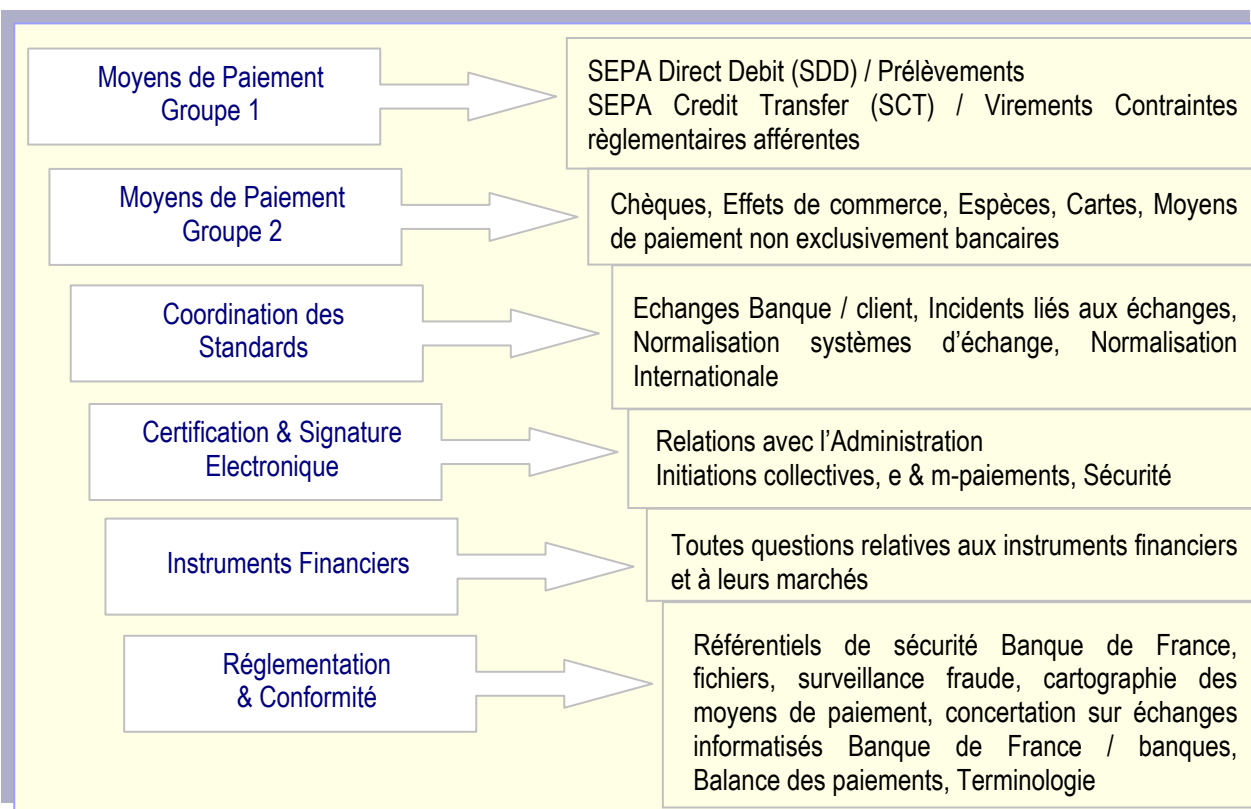
Ces organes de direction bénéficient de fonctions de support assurées par le Secrétariat qui notamment prépare les réunions, participe aux Comités de Pôle et prend part, à la demande de ces derniers, à certains de leurs travaux, assure la gestion du budget et la mise en forme des normes.

LES ORGANES DE FONCTIONNEMENT

LES POLES

Leur nombre passe de quatre à six, le Pôle Edi & e-Business étant éclaté en deux Pôles, le Pôle Coordination des Standards et le Pôle Certification et Signature Electronique, et le Comité Fonctions Transversales prenant le nom de Pôle Réglementation et Conformité.

L'ensemble de cette organisation est repris dans les organigrammes figurant en Annexe 2



Sous la coordination du Bureau Exécutif, chaque Pôle a, dans son domaine de compétences, pour mission de :

- mener toute étude relative à l'instauration de règles ou normes intéressant la profession,
- créer les groupes de travail ad-hoc en les dotant des compétences « métier »,
- diriger les travaux dans le cadre des plannings définis en liaison avec le Bureau Exécutif,
- soumettre les études d'opportunité et les résultats de ses travaux à l'agrément du Bureau Exécutif,

le Pôle Coordination des Standards assurant plus spécifiquement la coordination des travaux menés dans d'autres instances de normalisation, qu'elles soient nationales, européennes ou internationales et le Pôle Réglementation et Conformité, animé par la Banque de France dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, continuant à apporter aux Pôles métiers son expertise dans les domaines de la sécurité des moyens de paiement et du bon fonctionnement des systèmes d'échange, de la réglementation, de la pertinence des normes et de leur cohérence vis-à-vis, entre autres, de l'Eurosystème.

Les missions exercées par les Pôles doivent prendre en compte l'ensemble de la chaîne de traitement des opérations « End to End », c'est-à-dire de client à client, ainsi que les aspects relatifs à la sécurité de ces traitements. Les Pôles s'appuient sur des groupes de travail ad-hoc créés le plus souvent pour une durée limitée en fonction de leur mission. Les animateurs des groupes sont nommés par le responsable du Pôle sur proposition des établissements financiers. Les Pôles définissent, en fonction du sujet à traiter et du calendrier fixé, l'organisation des travaux des groupes.

Les animateurs des Pôles sont désignés par les établissements membres du Bureau Exécutif. Chaque Pôle tient un Comité, en principe toutes les six semaines, qui réunit les représentants des établissements membres du Bureau Exécutif et les animateurs des groupes de travail du Pôle.

>>> L'ACTIVITE DES PÔLES

Moyens de Paiement – Groupe 1

Moyens de Paiement – Groupe 2

Coordination des Standards

Certification & Signature Electronique

Instruments Financiers

Règlementation & Conformité



Animateur : Martine BRACHET - (Société Générale)

Suppléant : Jean-Paul AEBERHARDT - (Crédit Agricole sa - CEDICAM)

Secrétariat : Sophie HORNAIN - (Société Générale)

PERIMETRE, MISSION ET ORGANISATION

La mission du **Pôle Moyens de Paiement - Groupe 1** s'inscrit dans le cadre des travaux européens visant à mettre en œuvre les futurs instruments de paiement SEPA. Ce pôle a donc pour vocation d'étudier dans une perspective, tant nationale qu'euro-péenne, tout en intégrant les composantes internationales, les évolutions,

- des moyens de paiements : Prélèvement et Virement,
- des systèmes d'échange qui y sont associés



LES MISSIONS PERMANENTES

AU NIVEAU FRANÇAIS

Le groupe **Virement – Gestion et suivi de l'existant** assure la gestion courante des questions relatives à la famille des virements et notamment de la problématique de ceux ci dans le cadre :

- du suivi de la DSP¹,
- de la problématique de la signature électronique,
- des relations avec l'Administration.

Le groupe **Prélèvement - Gestion et suivi de l'existant** traite des questions d'actualité relatives à cet instrument de paiement, à savoir le suivi des problématiques du RIB invariant, de l'adresse unique et l'amélioration de la gestion des NNE² face aux demandes des créanciers en cas de fusion / absorption / acquisition.

AU NIVEAU EUROPEEN

Le Comité de Pôle contribue notamment à travers des groupes miroirs, aux travaux des **groupes de travail européens de l'EPC** sur les mêmes instruments. Le principal objectif est de préparer les positions des experts français présents dans ces groupes européens, en étroite coordination avec les autres pôles, les instances du CFONB et les autres instances de Place.

ACTIONS TRANSVERSALES

Le Comité de Pôle exerce un suivi attentif des évolutions des standards internationaux (standards SWIFT, ISO) et de leurs liens avec les normes européennes et nationales dans le cadre du GUF³.

Le groupe **Lutte contre le blanchiment et le terrorisme** contribue activement à la conception du projet de règlement de la Commission Européenne destiné à transposer la recommandation n° 7 du GAFI⁴ qui vise à assurer la « traçabilité » des virements, aux fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

Le Comité de Pôle a conduit sur l'année 2006 des travaux à plusieurs niveaux.

AU NIVEAU FRANÇAIS

GRUPE PRELEVEMENT - GESTION ET SUIVI DE L'EXISTANT

En 2006, les travaux du groupe ont été marqués par :

- les réponses à apporter aux divers courriers reçus par le CFONB portant en particulier sur le RIB invariant et le suivi de l'utilisation de la procédure de notification de changement de NNE ;

¹ Directive des Services de Paiements

² Numéro National d'Emetteur

³ Groupement des Utilisateurs de SWIFT en France

⁴ Groupe d'Action Financière

- la publication le 19 avril 2006 sous le numéro 2006-152 d'une communication adhérents visant à confirmer certaines dispositions de la procédure de notification de changement de NNE. Cette communication a permis de compléter le dispositif par des mesures permettant de mieux traiter des cas spécifiques ;
- une étude sur la façon dont la Place passera du NNE à l'identifiant du créancier pan européen retenu pour le prélèvement SEPA ;
- la continuité des mandats et des oppositions formulées par les clients auprès de leur banque teneuse de compte, lors de la migration au débit direct SEPA ;
- la publication d'une nouvelle version de la brochure clientèle « Ordre de prélèvement - Remises informatisées » (communication adhérents n° 2006-342 du 24/10/2006).

GROUPE VIREMENT - GESTION ET SUIVI DE L'EXISTANT

Le groupe de travail a préconisé, en relation avec le GSIT, et fait valider l'arrêt des échanges interbancaires à fin 2006 des VEDI (Virement Echanges de Données Informatisées) et des VR (Virement Référencé) compte tenu des très faibles volumes concernés (communication adhérents n° 2006-308 du 21/09/2006).

AU NIVEAU EUROPEEN

Le Comité de Pôle a apporté son concours aux travaux des groupes de travail de l'EPC via des groupes miroirs dédiés :

GROUPES MIROIRS « SEPA CREDIT TRANSFERT DE L'EPC » - « SEPA DIRECT DEBIT » DE L'EPC

Les groupes miroirs ont travaillé sur les sujets suivants :

- préparation du corps de règles (Rulebook) V2.0 pour le Plénier EPC de mars 2006,
- relecture de la traduction française de ce corps de règles,
- suivi des travaux de l'EPC sur les guides de mise en œuvre de la version V2.0,
- contribution française à la Foire Aux Questions sur le SCT de l'EPC,
- préparation du corps de règles (Rulebook) V2.2 pour le Plénier EPC de décembre 2006,
- préparation du corps de règles (Rulebook) V3.0 pour le Plénier EPC de mars 2007.

GROUPE MIROIR « SEPA DIRECT DEBIT »

Les principaux points qui ont été analysés sont :

- caractère optionnel du circuit DMF (Debtor driven Mandate Flow),
- changement de responsabilité dans le cadre de l'utilisation du DMF,
- normalisation du mandat,
- utilisation d'une clé de contrôle pour la référence du mandat,
- structure de l'identifiant d'un créancier SEPA,
- utilisation croisée des deux circuits,
- cycle d'échange pour les transactions et les retours de débit direct B2B,
- définition d'un débiteur dans le cadre de l'utilisation du débit direct B2B.

ACTIONS TRANSVERSALES

GRUPE MIROIR « REGULATORY CONSTRAINTS » - RECOMMANDATION SPECIALE N° VII DU GAFI

Le groupe miroir a participé à la mise au point des arguments pour que le Règlement 1781/2006 du 15 novembre 2006 (relatif aux informations sur le donneur d'ordre des virements) tienne compte des impératifs des banques.

Il a également contribué à l'élaboration du guide européen de mise en œuvre, disponible sur le site EPC.

CHANTIERS & PERSPECTIVES D'AVENIR



Le Comité de Pôle Moyens de Paiement - Groupe1 va poursuivre ses travaux, en s'appuyant sur les groupes de travail existants dont certains se termineront en cours d'année ; son plan de travail a été adapté pour répondre aux attentes de la Place et notamment du Comité de migration SEPA.

En particulier, il est prévu de démarrer les travaux en vue de :

- réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité concernant la migration du TIP et du télévirement à SEPA ;
- réexaminer les conditions actuelles de sécurité des instruments débits et en particulier du prélèvement ;
- poursuivre les études en vue de la finalisation du schéma SDD ;
- étudier les conséquences de la DSP ;
- rédiger la documentation SEPA sur le débit direct SEPA et le virement SEPA ;
- contribuer à la conception des tests de Place en relation avec les travaux de l'EPC et du STAG⁵.

⁵ STAG : SEPA Testing Advisory Group

MOYENS DE PAIEMENT

GROUPE 2

Animatrice : Anne-Valérie BOUVIER - (Banque Fédérale des Banques Populaires)

Suppléant : Dominique DUHEM - (Crédit Mutuel / CIC)

Secrétariat : Cécile de SAPORTA - (Banque Fédérale des Banques Populaires)

PERIMETRE, MISSION & ORGANISATION

La mission du **Pôle Moyens de Paiement - Groupe 2** s'inscrit essentiellement dans le cadre de travaux domestiques, avec une dimension européenne pour les cartes, en liaison avec le Groupement « Cartes Bancaires ». Ce Pôle a pour vocation :

- d'étudier les évolutions des moyens de paiement dont il a la charge : chèque bancaire, effets de commerce, télévirements, téléchèques et cartes ;
- d'analyser les éventuels impacts des travaux européens sur ceux-ci ;
- de consolider les Echanges d'Images-Chèques (EIC) ;
- de proposer des évolutions des normes SIT si besoin.

Compte tenu des différents domaines qu'il couvre, le **Comité de Pôle Moyens de Paiement – Groupe 2** s'organise, en fonction des missions qui lui sont confiées, autour de groupes de travail ad-hoc.



ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

DOMAINE CHEQUE

GROUPE CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL – TITRE SPECIAL DE PAIEMENT - (CESU TSP)

Animateur : Jean-Luc DRAGON (CNCE)

Le groupe de travail s'est réuni 5 fois en 2006 entre le 21 février et le 20 avril avec une contribution très active de tous les établissements.

Le prolongement de la durée des travaux a été rendu nécessaire face à la position d'obstruction des émetteurs. Cette situation a suscité de nombreux échanges et mises au point avec l'ANSP (Agence Nationale des Services à la Personne) et la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque Centralisatrice) dans un premier temps, puis avec le CR-CESU (Centre de Remboursement du CESU), une fois que ce dernier a été autorisé à travailler directement avec des représentants du groupe de travail CFONB.

Les travaux du groupe de travail ont permis de préparer la communication adhérents n° 2006-164 diffusée le 2 mai 2006.

Les échanges tardivement établis avec le CR CESU ayant permis de définir entre-temps d'autres éléments indispensables au démarrage, une communication adhérents complémentaire (n° 2006-213) a été diffusée le 23 juin 2006.

Un groupe de travail conduit par la Caisse des Dépôts et Consignations s'est réuni le 13 juillet et a validé la mécanique comptable relative au défraiement des établissements.

GROUPE CESU DEMATERIALISE

Animatrice : Anne-Valérie BOUVIER (BFBP)

Le groupe de travail s'est réuni sept fois, dont quatre fois avec l'ACOSS.

Il s'est intéressé à la mise en place au sein des établissements bancaires, d'une alternative au Chèque Emploi Service Universel chèque bancaire, totalement dématérialisée. Les établissements ont défini une offre sur les virements moyens de paiement électroniques avec volet social intégré (communication adhérents n° 2006-323). De façon similaire à la procédure papier existante, lorsque l'employeur particulier effectue un règlement de salaire à partir du site de sa banque en ligne, il peut accéder par un lien au site de l'URSSAF afin d'y effectuer directement la déclaration du volet social.

Des travaux similaires ont également été finalisés sur le chèque-emploi associatif et le chèque emploi très petites entreprises (communication adhérents n° 2007-074 du 1^{er} septembre 2007).

En ce qui concerne la dématérialisation du processus d'adhésion, les propositions de l'ACOSS, harmonisées pour les trois chèques-emploi, et fondées sur la dématérialisation de l'autorisation de prélèvement sont mises en attente. Elles seront réexaminées à la lumière du nouveau contexte réglementaire.

GROUPE ÉTUDE DE FAISABILITE D'UN CIRCUIT DE NON-ECHANGE PHYSIQUE DES CESU TSP

Animatrice : Cécile de SAPORTA (BFBP)

Le groupe de travail s'est réuni une fois en 2006.

A la demande de l'ANSP (Agence Nationale des Services à la Personne), le groupe de travail étudie la faisabilité « d'un circuit de non échange physique des titres CESU TSP dans le circuit interbancaire, fonctionnant sur le modèle de l'échange d'images-chèques (EIC), avec l'objectif d'analyser les possibilités de réduction des délais et des coûts de traitement ».

GROUPE CHEQUES EMPLOI

Animateur : Dominique DUHEM (CM / CIC)

Pour l'ensemble des chèques emploi, le groupe de travail a convenu d'organiser des rencontres régulières entre les établissements bancaires, l'ACOSS, les URSSAF et les Centres Nationaux pour mieux prendre connaissance des modifications envisagées par les pouvoirs publics et, si nécessaire, pour régler des difficultés éventuelles.

Le groupe de travail a été peu sollicité sur l'année 2006, les établissements consacrant leurs forces sur le titre CESU prépayé.

Chèque Emploi Service

Le début d'année a été consacré au suivi du remplacement du Chèque Emploi Service par le Chèque Emploi Service Universel bancaire.

Titre de Travail Simplifié

Le Titre de Travail Simplifié est l'équivalent du Chèque Emploi Service dans les départements d'Outre-mer.

Une étude a été menée pour permettre aux clients des banques qui disposent d'un compte en métropole, mais qui emploient un salarié dans les DOM, de pouvoir accéder au dispositif.

GROUPE EXPERTS CHEQUE

Animateur : Guy FOURMANN (Natixis)

Lors de la survenance d'évènements exceptionnels concernant le moyen de paiement chèque, il est parfois nécessaire de recueillir, dans l'urgence, l'avis d'experts pour permettre la mise en place de solutions provisoires ou pérennes. Le groupe de travail d'Experts Chèques est donc chargé d'assurer une veille technique et bancaire sur le moyen de paiement Chèque.

L'animateur du groupe d'Experts Chèque est saisi par le Comité de Pôle Moyens de Paiement - Groupe 2 ou par le comité d'Expertise des Moyens de Paiement en cas de besoin, sur un sujet ponctuel, pour avis. En fonction du sujet à traiter, l'animateur du groupe d'Experts peut, selon le cas :

- demander l'avis par mail aux membres de ce Groupe d'Experts,
- réunir le Groupe d'Experts pour une réunion exceptionnelle,
- renvoyer au Comité de Pôle MP2 pour constitution d'un groupe de travail ad hoc.

Le groupe d'Experts Chèque donne son avis et/ou propose une solution en réponse à la demande formulée. Il n'est pas en charge de projets ; il n'intervient qu'à titre consultatif.

A ce jour trois dossiers ont été traités.

GROUPE AGREMENT

Animateur : Pierrick DAUMAIN (FBF)

Le groupe a organisé les travaux de révision de la procédure d'agrément du CFONB pour la personnalisation des formules de chèques, dont le Bureau Exécutif avait décidé le principe lors de sa séance du 14 décembre 2004.

Il a constitué une Commission de Normalisation AFNOR, dont le secrétariat a été tenu par le CFONB, afin de produire, sous la forme d'une norme, le détail des exigences à respecter en la matière. Cette Commission a réuni l'ensemble des professionnels concernés et a produit un document normatif qui a été officiellement publié le 20 juin 2006 : la « Norme AFNOR NFK11-112 – Production de formules de chèques normalisées selon la norme NFK11-111 ».

Une phase de transition a été organisée. Elle a consisté :

- à proroger d'office jusqu'au 30 juin 2006, les agréments venant à échéance fin 2005 ;
- à ensuite prolonger l'agrément en cours jusqu'au 1^{er} juillet 2007 pour les professionnels qui prenaient l'engagement de se faire certifier conforme à la nouvelle norme NFK11-112.

La procédure cible est, qu'après le 1^{er} juillet 2007, les banques ne reconnaitront que les professionnels qui auront obtenu une certification de conformité à la norme NFK11-112.

Les ateliers agréés ont été informés de la nouvelle procédure le 13 juin 2006 par un courrier du CFONB. Les établissements de crédit ont été informés par une communication adhérents n° 2006-217 du 26 juin 2006.

A fin 2006, une grande majorité des ateliers avait d'ores et déjà retourné leur engagement de faire procéder à une certification d'ici le 1^{er} juillet 2007.

GROUPE PROCEDURE DE CREDIT APRES ENCAISSEMENT

Animateur : Guy FOURMANN (Natixis)

Les travaux du groupe ont conduit à proposer la coexistence des deux procédures d'encaissement de chèques en CAE (via EIC et/ou traditionnelles) utilisées et qui peuvent être complémentaires ;

DOMAINE SIT

GROUPE SUIVI ET CONTROLE DES FLUX EIC / CEPC

Animateur : Serge DEMARCY (GSIT)

Dans le cadre du CFONB, le groupe « suivi et contrôle des flux EIC/CEPC » a en charge le suivi et l'amélioration de l'échange des flux EIC et CEPC. Pour assurer ce suivi, un tableau de bord des échanges est diffusé mensuellement par le GSIT.

Le groupe s'est réuni deux fois en 2006 et a travaillé sur les parutions suivantes :

- « Aménagements apportés aux règles EIC et au règlement intérieur du CEPC » - communication adhérents n° 2006-231 diffusée le 30 juin 2006.

Les aménagements étudiés portaient sur :

- la restitution de la vignette au CEPC,
 - l'annulation d'opération et le rejet d'annulation d'opération,
 - la non réception des vignettes par l'établissement remettant,
 - les anomalies lors de contrôles sur les échanges physiques,
 - les particularités des vignettes de la catégorie « retournés ».
- **Mise à jour du règlement intérieur du CEPC** pour y inclure les modalités d'échange des CESU TSP ainsi que les aménagements décrits dans la communication adhérents ci-dessus.

DOMAINE CARTES

GROUPE MIROIR DU CARDS WG DE L'EPC

Animateur : Cédric SARAZIN (Gie CB)

Durant l'exercice 2006 le groupe miroir du « Cards Working Group » de l'EPC a permis la contribution des membres FBF aux travaux de l'EPC, principalement sur trois sujets :

1. les différentes versions du SEPA Cards Framework (« SCF ») de l'EPC visant à décrire un canevas de fonctionnement pour les réseaux de cartes en zone SEPA. Ce travail a abouti à une version 2.0 adoptée par la réunion plénière de l'EPC du 8 mars 2006 ;
2. l'organisation de la standardisation nécessaire à la mise en œuvre du SCF. La résolution concernant ce processus de standardisation a été adoptée par la réunion plénière de l'EPC du 27 septembre 2006 et un atelier EPC fondateur de ce processus de standardisation s'est tenu à Bruxelles les 5 et 6 décembre 2006 ;
3. la lutte contre la fraude européenne à travers la « Card Fraud Prevention Task Force » de l'EPC (rattachée au Cards Working Group). Les travaux ont permis d'aboutir à la décision de centraliser la remontée des statistiques agrégées de la fraude des membres de l'EPC, afin d'avoir une vision globale de la fraude en Europe. Des travaux sont également en cours pour lutter contre la fraude sur les paiements à distance. Enfin le suivi de la migration EMV fait partie des actions récurrentes, avec une focalisation en 2006 sur les secteurs où elle pose encore des problèmes (stations service, automates, etc ...).

GROUPE CARTE ACHAT CONFORME AU SCF

Animatrice : Fabienne PETIT - (CEDICAM)

Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises.

L'activité de ce groupe a porté essentiellement sur la migration des moyens de paiement cartes dans le cadre du SEPA.

Un descriptif précis du document de référence de l'EPC sur les cartes SCF – SEPA Card Framework a été élaboré. Les termes utilisés et leur portée ont été explicités.

Ce groupe s'est attaché à répondre aux questions posées par la profession ainsi qu'aux organisations professionnelles de la clientèle.

Enfin, les scénarios de migration pour la carte ont été clarifiés.

Ces travaux ont été réalisés en soutien du groupe Gamme dépendant du Comité National SEPA.

DOMAINE FIDUCIAIRE

GROUPE MONNAIE FIDUCIAIRE

Animatrice : Aliénor MARGERIT (Banque de France)

Le groupe **Monnaie Fiduciaire** a pour objet de traiter des questions de Place relatives à la circulation de la monnaie fiduciaire (billets et pièces). Sa mission –qui s'inscrit désormais clairement, notamment depuis le

passage à l'euro, dans le cadre des orientations et décisions prises par l'Eurosystème- consiste à adapter, compléter, améliorer les normes et pratiques de place qui régissent les opérations de numéraire.

Le groupe **Monnaie Fiduciaire** s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2006. Ces réunions ont permis des échanges entre les participants sur les thèmes suivants :

- les règles applicables aux opérations de numéraire en système cible dans Target 2 ;
- les formations à l'authentification et les attentes des établissements de crédit en matière d'information sur la contrefaçon ;
- la dernière étape du plan de restructuration du réseau des caisses de la Banque de France (achevée en juillet 2006) ;
- la mise en œuvre du cadre européen sur le recyclage des billets ;
- le nouveau compte des transporteurs de fonds (Compte de Numéraire de Prestataire d'Etablissement de Crédit – CNPEC) ;
- le bilan de la campagne « Vigie Billets » sur les billets maculés.

A la lumière de ces discussions, le groupe **Monnaie Fiduciaire** a adopté les documents suivants :

- un projet de communication adhérents relatif aux modalités de fonctionnement du CNPEC (Compte de numéraire de Prestataire d'Etablissement de crédit) ;
- un modèle de bordereau de versement des billets douteux, qui fait l'objet d'une consultation auprès des caissiers de la Banque de France ;
- une demande formelle d'extension de deux ans de la période transitoire pour l'adaptation des matériels existants, dans le cadre du « Framework » européen sur le recyclage, transmise à la BCE fin septembre 2006 ;
- un projet de communication adhérents relatif au site européen ECWS (Euro Check Web Site) d'information sur les contrefaçons.

GROUPE MIROIR EPC MONNAIE FIDUCIAIRE

Animatrice : Marie-Françoise ESTEVA (FBF)

Le groupe **Miroir EPC Monnaie Fiduciaire** a pour objet de contribuer aux travaux du Cash Working Group de l'EPC. Au cours de l'année 2006, le groupe a abordé principalement les trois sujets ci-après :

1. la rédaction d'un document EPC intitulé « Single Euro Cash Area » (SECA) Framework. Ce document vise à servir de support à un programme d'action commun entre l'Eurosystème et les banques européennes pour la création d'un espace européen plus transparent et mieux harmonisé du traitement et de la distribution des espèces. Il a été adopté par l'EPC Plénier en mars 2006 ;
2. l'assouplissement du cadre de l'Eurosystème sur le recyclage et plus particulièrement l'extension de la période de transition pour l'adaptation des équipements déjà en place ;
3. les souhaits des banques concernant l'amélioration et l'assouplissement des modalités de dépôt des billets auprès des banques centrales.

AUTRES DOMAINES :

GROUPE REFORME FISCALE DU PEL

Animatrice : Anne-Marine LANDREAU - (La Banque Postale)

Le groupe de travail **Réforme fiscale du PEL- Transfert** qui s'est réuni en 2006 poursuivait l'objectif de réactualiser la fiche de transfert datant de 1998 (communication adhérents AFB n° 1998-251) utilisée pour le PEL par les établissements financiers, en tenant compte des éléments nouveaux introduits par la loi de finance et la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2006 :

- d'une part, la fiscalisation des intérêts versés aux clients au titre des PEL de plus de 12 ans ;
- d'autre part, une modification du régime des paiements des prélèvements sociaux se caractérisant par la perception anticipée des prélèvements sociaux pour les PEL de plus de 10 ans.

Le nouveau modèle de fiche ainsi constitué reprend les informations contractuelles classiques nécessaires pour tout transfert de PEL enrichies des informations sur l'état fiscal et social du PEL et des choix retenus par le client. Il répond à la pratique dite de « la tolérance administrative » et exclut de son périmètre les PEL antérieurs à 1992. En raison de la complexité des informations demandées, il est prévu de faire un point d'étape sur l'utilisation de la fiche au cours du second semestre 2007.

GROUPE LOI DE SAUVEGARDE

Animateur : Gilles DUPRE - (CM / CIC)

La Loi n° 2005-845 du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises, publiée au Journal Officiel du 27 juillet 2005 et entrée en application le 1^{er} janvier 2006, a notamment instauré la procédure de sauvegarde des entreprises.

Le groupe de travail **Motifs de rejet loi de sauvegarde** a analysé les impacts éventuels de la Loi nouvelle sur la gestion des opérations de paiement et plus particulièrement sur les codes et libellés indiqués en cas de rejet de celles-ci.

Considérant l'avis du Comité juridique des moyens de paiement selon lequel la nouvelle procédure de sauvegarde ne déroge pas aux règles de paiement des créances en matière de procédures collectives jusqu'ici existantes, et sa recommandation de ne pas créer de nouveaux codes mais de compléter les libellés existants correspondant aux rejets ayant pour motif une procédure collective, le groupe de travail chargé de l'étude a proposé :

- de conserver le libellé standard « Décision judiciaire » pour les opérations hors EIC ;
- de modifier le complément de motif des codes 13 et 40 des opérations EIC qui devient « Décision judiciaire » ;
- d'utiliser une appellation générique « décision de justice au titre d'une procédure collective » regroupant tous les cas (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire) utilisée dans les libellés longs, règles d'utilisation ou commentaires relatifs aux codes motifs de rejet.

Le CFONB a approuvé ces aménagements lors de sa séance du 12 décembre 2006 avec date de mise en application immédiate.

GROUPE TRANSMISSION DES MOYENS DE PAIEMENT

Animatrice : Marie-Michèle CUNIN (BNPP)

Dans la continuité des réflexions menées en 2005 sur l'envoi sécurisé des chèquiers, le groupe de travail a examiné le processus de délivrance des cartes bancaires à la clientèle.

S'appuyant sur la note de synthèse rédigée suite aux travaux du Comité cartes bancaires de Gestion Stratégique des Risques en 2003 et 2004, le groupe de travail a constaté que la plupart des préconisations formulées ont été mises en œuvre par les établissements bancaires. Citons pour exemple, le renforcement de la désynchronisation entre les envois du mailer et de la carte, le processus d'activation des cartes, les envois en recommandé

La démarche engagée auprès de la Direction du Courrier de la Poste pour obtenir une meilleure sécurité dans l'acheminement des plis vient de déboucher sur un projet « d'offre Moyens de paiement » qu'elle s'apprête à commercialiser en 2007 et qui consiste à suivre l'acheminement des courriers de bout en bout jusqu'à sa distribution ou sa remise contre signature.

Partant de ces constats, le dispositif de sécurisation adopté par chaque établissement relève du domaine concurrentiel. Aussi, le groupe de travail ne publiera pas, à l'issue de ses travaux, de recommandations dans ce domaine.

ÉTUDE DE FAISABILITE SUR L'ADOPTION DES STANDARDS D'ÉCHANGE DE L'EPC POUR LES EFFETS DE COMMERCE (LCR-BOR POUR LA PARTIE PAIEMENT).

Animateur : André WALRAEVENS (Crédit Agricole sa / LCL)

Réuni dans un laps de temps très court, le groupe s'est attaché à analyser la partie « règlement des effets de commerce » en adossant sa réflexion sur le niveau de connaissance des règles associées au SEPA Direct Debit (SDD).

Les conclusions tirées de ses travaux ont été présentées aux instances interbancaires en décembre afin d'en faire une présentation au Comité National SEPA et plus particulièrement au groupe Gamme Moyens de Paiement en janvier 2007.

A l'issue de cette consultation et selon le besoin exprimé par l'ensemble des acteurs français utilisant les effets de commerce comme moyens de paiement, une étude complémentaire pourrait être conduite en 2007.

CHANTIERS & PERSPECTIVES D'AVENIR



En ce qui concerne le projet SEPA, les orientations générales du programme de travail 2007 du Comité Moyens de Paiement - Groupe 2 restent dans la continuité de celles prises en 2006. Citons notamment :

- l'étude de la migration des effets de commerce vers SEPA,
- le suivi des impacts des travaux européens sur la standardisation cartes,
- le suivi des choix de mise en conformité au SCF.

S'y adjoignent des missions récurrentes, telles le suivi de la filière espèces, des chèques emploi et du système EIC, mais également de nouvelles missions, par exemple la traçabilité des opérations de paiement en cas de crise.

COORDINATION DES STANDARDS

Animateur : Yves GAILLY - (BNP Paribas)

Suppléant : Jean-Paul AEBERHARDT - (Crédit Agricole sa - CEDICAM)

PERIMETRE, MISSION & ORGANISATION

Essentiellement orienté sur l'évolution des standards d'échange entre les établissements de crédit et leurs clients (données, syntaxes, schémas fonctionnels, protocoles et sécurité), le Pôle **Coordination des Standards** est, comme son nom l'indique, responsable de la coordination de l'ensemble de ces standards.

L'année 2006 a été fortement consacrée à la prise en compte des évolutions des standards à l'occasion de la mise en œuvre de SEPA les travaux ont notamment permis :

- d'étudier les besoins liés à SEPA ;
- de contribuer de façon active aux initiatives des organismes de normalisation tels que l'ISO, l'UN/CEFACT, et aux travaux de l'EPC ;
- de répondre aux exigences de nos autorités de tutelle dans le cadre de leur mission concernant la sécurité interne ;
- de mettre à jour et faire évoluer les normes d'échanges avec nos clients.



ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

L'année 2006 aura été marquée, **AU PLAN INTERNATIONAL** par :

LES EVOLUTIONS DES ORGANISATIONS DE STANDARDISATION ET DES METHODES

L'année 2005 avait vu des évolutions importantes tant au sein de l'ISO que de l'UN/CEFACT avec un accent mis sur la méthodologie et des activités de production de standards business plus limitées. 2006 a confirmé ces évolutions et a probablement marqué la fin de la phase d'apprentissage de la nouvelle méthodologie. Ceci ne signifie pas que la méthodologie est figée, la convergence entre les différentes manières de la mettre en œuvre restant nécessaire. Cette convergence a d'ailleurs pris un peu de retard dans la mesure où la priorité a bien évidemment été donnée aux standards permettant de respecter les impératifs de délai de SEPA.

L'ACCROISSEMENT DE LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES

La participation des entreprises a continué à progresser, ce qui a permis une prise en compte plus en amont de leurs besoins.

SEPA ET LA STANDARDISATION A L'OCCASION DE SEPA

Beaucoup d'activités de standardisation sont lancées à l'occasion de SEPA même si ces activités sont menées le plus souvent au niveau international. Les besoins SEPA et leurs impératifs constituent un excellent moteur. Certains travaux sont conduits au sein de l'ISO, d'autres, plus spécifiques à l'Europe, le sont sous l'égide de l'EPC, avec le souci, bien entendu, de rester compatible avec les standards ISO.

Dans le rapport de l'année dernière, nous avons indiqué que l'année 2005 avait été marquée par : « la définition de nouveaux moyens de paiement européens dans le cadre de SEPA, et la mise au point corrélative de standards, produits au plan international, dont l'utilisation, obligatoire dans la zone euro, devrait se généraliser ». En fait, 2006 aura vu la finalisation d'une première version de ces travaux, finalisation plus longue que prévue dans la mesure où il a été nécessaire de mettre en cohérence un ensemble d'éléments :

Au sein de l'ISO

Cohérence entre les virements (*credit transfers*) et les prélèvements (*direct debits*) UNIFI nécessitant quatre jours d'alignement avec des représentants de l'ensemble des acteurs.

En Europe :

- cohérence entre les Recueils de règles (*Rulebooks*) et les guides de mise en œuvre (*Implementation Guidelines*), qui définissent les règles fonctionnelles des nouveaux moyens de paiement SEPA et les standards SCT et SDD qui régissent concrètement la mise en œuvre informatique ;
- cohérence entre les standards SCT et SDD et les standards mondiaux UNIFI (Virement/Credit-Transfer CT et Prélèvements/Direct-Debit DD), les standards SEPA n'utilisant qu'une partie de ces standards UNIFI associés aux règles spécifiques SEPA.

Tout ceci a nécessité des itérations entre les différents acteurs.

Parmi les principales réalisations de l'année ayant donné lieu à des publications, on peut citer :

- une nouvelle version des standards UNIFI en juillet 2006 suite à l'alignement et la mise en cohérence des standards concernant le « credit-transfer » et le « direct-debit ». Ces importants travaux ont permis de publier d'une part les standards génériques correspondants au niveau de l'ISO tant pour les échanges entre clients-banques qu'entre banques et banques, d'autre part une version avancée des guides de mise en œuvre des versions spécifiques à SEPA, SCT et SDD ;
- une première version des standards de restitution, relevés de compte et avis d'opération, a été produite ; elle reste à valider.

AU PLAN NATIONAL FRANÇAIS PAR :

LA FINALISATION DE CERTAINS TRAVAUX

- Dans le cadre du suivi des exigences réglementaires, le CFONB a répondu aux demandes émises par le CCSF pour clarifier certains libellés concernant en particulier les opérations sur carte ;
- en 2006, une nouvelle version de la brochure « Prélèvements pour les clients » a également été publiée.

L'ELABORATION D'UNE REPONSE AUX DEMANDES DE L'AFTE, concernant particulièrement les restitutions, en corrélation avec les évolutions prévues des nouveaux moyens de paiement. L'avancée des travaux internationaux devrait permettre de progresser encore en 2007.

L'ETUDE D'UNE ALTERNATIVE AUX PROTOCOLES ETEBAC, sachant que l'obsolescence technique de la norme X 25 Transpac et la prise en compte des formats variables imposent de trouver de nouvelles solutions pour le moyen terme. L'Europe, et en particulier l'EPC, ayant considéré que ce dossier relevait du domaine concurrentiel, aucun standard européen unique n'est à prévoir. La communauté bancaire française recherche une solution de protocole sous IP utilisée dans un autre pays afin de limiter les coûts et les délais de mise en œuvre.

L'ETUDE DE L'IMPACT DES NOUVEAUX STANDARDS DE MOYENS DE PAIEMENTS, UNIFI, c'est-à-dire internationaux ISO, et SEPA, SCT et SDD, sur les standards existants afin de définir les meilleures voies de migration.

LA COORDINATION DES TACHES LIEES AUX STANDARDS ET A SEPA

- Lancement d'une action de coordination de la documentation ;
- production de règles et de documents sur la correspondance entre le RIB et l'IBAN, entre l'IBAN et le BIC, et définition des méthodes et outils pour les échanges entre clients et banques ;
- étude des possibilités de scénarios de migration des standards existants vers les standards nouveaux, ainsi que des scénarios d'évolutions de protocole afin de minimiser les charges et les délais pour l'ensemble des acteurs.

LES ECHANGES AVEC L'ADMINISTRATION, le partenariat fortement engagé dans les années précédentes s'est quelque peu espacé depuis l'été 2006 pour diverses raisons :

- réorganisation de l'Administration avec intégration de l'ex-Agence pour le Développement de l'Administration Electronique dans la DGME, Direction Générale de la Modernisation de l'Etat, au sein du Ministère des finances, Minefi ;
- incertitudes persistantes autour des cartes, en particulier de la CNle ;
- annonce par le gouvernement d'une distribution de certificats gratuits pour le règlement des impôts et taxes.

En revanche, l'Administration a marqué un intérêt croissant sur SEPA et les nouveaux instruments de paiement européens, puisque trois demi-journées ont été consacrées à ce sujet et ont réuni de nombreux participants.

ACTIVITE DES GROUPES

Outre les travaux des groupes [ETEBAC](#), [NORMES D'ECHANGE AVEC LES CLIENTS](#), [PROTOCOLE SOUS IP](#), relatés ci-dessus, il convient de mentionner l'activité des groupes suivants :

Le groupe [INCIDENTS LIES AUX ECHANGES](#), chargé d'examiner les incidents relatifs à des opérations échangées sur le Système Interbancaire de Télécompensation (SIT), est amené à éclaircir, approfondir ou compléter les règles professionnelles existantes et travaille en étroite relation avec les Pôles Moyens de Paiement - Groupe 1 et Groupe 2 du CFONB, comme avec le Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation (GSIT).

Le groupe a principalement travaillé en 2006 sur les dossiers suivants :

- le Règlement interbancaire des chèques perdus - avant remise par le client à son établissement. Une communication adhérents sur ce dossier est en cours de finalisation ;
- la rédaction, dans le cadre d'une procédure exceptionnelle, d'une communication adhérents n° 2006-271 parue le 1^{er} août 2006 sur les difficultés d'acheminement des chèques en euro avec le Liban, dûes aux événements ayant affecté ce pays.

Le groupe [NORMALISATION SIT](#)

Le groupe a poursuivi ses travaux de mise à jour des normes des opérations interbancaires échangées par le SIT. Elles font l'objet de spécifications contenues dans le manuel MINOS, en fonction des évolutions des moyens de paiement correspondants (virements, images-chèques, prélèvements, LCR, opérations cartes, PEL ...).

A ce titre, il a participé aux dernières évolutions sur le CESU-TSP, avec ses impacts sur les normes, et procédé à la diffusion d'une nouvelle version de la circulaire SIT n° 35.

Il a également poursuivi ses travaux, lancés en 2005, sur le nouveau circuit d'initialisation de paiement de Prime Epargne Logement (PEL), en relation avec la réforme du 12 décembre 2002. Une nouvelle version de la circulaire SIT n° 34 a été diffusée.

Il a également validé les modalités pratiques du retrait des échanges sur le SIT des virements à échéance, ainsi que du Virement Référencé (VR) et du Virement EDI (VEDI).

Le groupe [NORMALISATION C.R.I.](#)

Les travaux du groupe ont essentiellement porté sur :

- [l'identification des établissements de crédit français par un BIC ISO](#)
L'action, proposée et validée en Assemblée Générale C.R.I. consistait à organiser une démarche de la profession sous l'égide du CFONB pour les établissements ne possédant pas encore de BIC ISO. Une communication adhérents CFONB a ainsi été diffusée pour informer la communauté bancaire française du principe retenu d'attribution automatique d'un code BIC identifiant.
L'action a été finalisée en décembre 2006 par la confirmation auprès de SWIFT, de la publication à effet du 8 janvier 2007, des BIC pré-affectés.
- [Un référentiel de correspondance commun entre le BIC ISO et le code banque](#)
Le besoin d'un Référentiel de Correspondance commun entre le BIC ISO et le code banque est partagé par tous les établissements, avec une nécessité de mise en place effective pour la bascule à Target 2 du 18 février 2008.

L'utilisation du « National Sorting Code » dans le Target 2 Directory, étant l'une des solutions privilégiées, le groupe de travail a demandé une révision de la position de la Place sur le refus de publier le code banque dans le BIC Database Plus, afin d'examiner si cette publication pourrait être envisagée dans la perspective de Target 2.

Le Groupement des Utilisateurs de SWIFT en France (GUF) a été saisi de cette problématique par le groupe Normalisation C.R.I. du CFONB en juillet 2006, et a donné son accord à la publication des codes banques français dans le BIC Database Plus géré par SWIFT.

Le groupe **PEDAGOGIE ET COMMUNICATION** : il s'attache à réaliser une documentation présentant de manière pédagogique le domaine complexe de la standardisation relative aux moyens de paiement et systèmes d'échange.

DES GROUPES ONT ETE CREES EN COURS D'ANNEE

Le groupe **SEPA POLE 3** : au sein du Pôle Coordination des Standards a été créé un groupe chargé de la coordination des travaux de standardisation relatifs à SEPA. A cette occasion, des contacts périodiques ont lieu avec les SSII.

Le groupe **DOCUMENTATIONS SEPA** : il est chargé d'assurer la cohérence de l'ensemble des documentations à fournir dans le cadre de SEPA pour les banques, mais également pour les clients et les divers fournisseurs.

En outre, le Pôle Coordination des Standards s'est attaché, en liaison avec les autres Pôles, à traiter les impacts sur les standards des téléprocédures de l'Administration et à suivre les initiatives de cette dernière concernant les banques et/ou les clients, en particulier entreprises.

CHANTIERS & PERSPECTIVES D'AVENIR



LES ECHANGES BANQUE - CLIENT

Les travaux de l'année 2007 devraient être encore plus influencés par SEPA, dans la mesure où ce projet complexe doit être mis en place dans un délai relativement court.

TROIS AXES PRINCIPAUX DEVRAIENT GUIDER LES TRAVAUX :

1. L'EVOLUTION DES PROTOCOLES PERMETTANT :

- de garantir la continuité des services avec les protocoles actuels ;
- de prendre en compte les nouveaux formats XML ;
- d'aboutir à la généralisation de la solution cible sans obliger clients et banques à mettre en œuvre plusieurs solutions intermédiaires.

2. LA GENERALISATION DES NOUVEAUX STANDARDS POUR LES RELATIONS CLIENT-BANQUE :

- Guides d'utilisation « Credit-Transfert » et « Direct-Debit »,
- Restitutions.

3. LA COORDINATION AVEC LES SYSTEMES D'ECHANGE

Concernant les protocoles, suite aux études engagées en 2006, les banques vont pouvoir et devoir faire des choix et les mettre en œuvre. Afin d'assurer au mieux la satisfaction des utilisateurs et le succès de la migration, elles auront à établir des échanges étroits, tant avec les clients qu'avec les éditeurs de logiciels et les sociétés de conseil. En effet, pour que les solutions les mieux adaptées aux besoins des clients soient adoptées, il est important que les principaux acteurs du marché, grandes entreprises, éditeurs, SSII et banques, aboutissent à un consensus sur la compréhension des besoins et des impératifs techniques ou légaux, ainsi que sur les scénarios préconisés et les solutions retenues.

La généralisation des nouveaux standards nécessitera une information aussi complète que possible, et également ciblée, de l'ensemble des utilisateurs. L'action engagée par le Pôle pour coordonner cette information et la publication des documents correspondants constituera une tâche prioritaire et délicate, probablement gourmande en ressources.

Enfin, la coordination avec les systèmes d'échange, compte tenu du niveau d'avancement des réflexions, n'a pas été très développée ; elle sera également une tâche majeure en 2007, l'interopérabilité générale n'étant pas indépendante des fonctionnalités qui seront mises à disposition.

En parallèle de ces axes majeurs, le Pôle continuera à rédiger des documents pédagogiques. Plusieurs des livrables prévus seront fort utiles pour aider à la compréhension des évolutions à l'occasion de SEPA, mentionnées ci-dessus.

LA VEILLE SUR LES STANDARDS INTERNATIONAUX

Bien qu'une grande partie des évolutions majeures actuelles soit réalisée à l'occasion de SEPA, l'évolution des standards internationaux doit rester une préoccupation importante de la profession bancaire française.

Plusieurs domaines de standardisation internationale devraient être concernés :

- la **standardisation du paiement** jusqu'alors centrée sur les impératifs politiques européens devrait rapidement évoluer et provoquer des propositions de modifications de la part des autres régions du monde ;
- l'**utilisation des standards UNIFI** pourrait être étendue, dans un avenir relativement proche, au domaine du paiement par carte ;
- la **standardisation de domaines non directement financiers** a déjà commencé ; elle devrait se poursuivre et s'effectuer de plus en plus en cohérence avec les standards de la sphère financière, c'est par exemple le cas du financement de facture.

En outre, la priorité qui a été donnée à la production de nouveaux standards pouvant être utilisés dès le démarrage de SEPA a retardé les travaux de convergence méthodologique entre différentes sphères, finance et multi domaines. La reprise de ces travaux est une nécessité pour éviter des travaux de réconciliation entre standards incompatibles. La justification de ces travaux peut paraître parfois difficile à appréhender. Une participation à ces travaux de standardisation internationale est du type « prévention du risque » : elle est indispensable si l'on veut éviter des erreurs de standardisation et les investissements coûteux qui en résulteraient.

POLE CERTIFICATION & SIGNATURE ELECTRONIQUE

Animateur : Daniel SAVOYEN - (Crédit Agricole sa – CEDICAM)

Suppléant : Jacques SCHUMACHER - (Caisse Nationale des Caisses d'Epargne)

Secrétariat : Pascal MINARADJY - (Crédit Agricole sa – CEDICAM)

PERIMETRE, MISSION & ORGANISATION

Au sein du Pôle, on distingue :

- **les missions permanentes** consistant à mettre l'expertise du Pôle à la disposition des autres Pôles du CFONB ou des instances interbancaires ;
- **les groupes de travail** principalement chargés de :
 - la mise en œuvre de la signature électronique dans les applications bancaires avec notamment les problématiques liées à l'acceptation des certificats;
 - la gestion des identités ;
 - l'étude de l'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine des paiements ou de l'identification via internet ou le téléphone mobile ;
 - des questions relatives à la sécurité.



ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

L'année 2006 a été, pour l'essentiel, consacrée à l'étude de la multi-acceptance des certificats c'est à dire les conditions techniques, fonctionnelles et juridiques nécessaires à l'acceptation et à la validation d'un certificat électronique dans les applications bancaires.

Par ailleurs, l'année 2006 a été une année particulièrement active pour la certification :

- le marché, toujours tiré par l'Administration, essentiellement fiscale avec TéléTVA, a atteint son niveau de maturité avec un nombre de certificats distribués dépassant les 150 000. Ce résultat a été atteint grâce aux abaissements de seuil pour la déclaration de la TVA ;
- une menace liée à la volonté de la Direction Générale des Impôts de distribuer, au cours de l'année 2007, des certificats gratuits utilisables sur le seul domaine fiscal.

Cette dernière annonce pose le problème de l'avenir du marché de la certification alors que les établissements financiers français essaient d'assurer la promotion de la signature électronique au sein de l'Europe, notamment dans le cadre du SEPA

LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2006

AU NIVEAU DE LA SIGNATURE ELECTRONIQUE

Dans la continuité du Comité de Pilotage Certification & Signature Electronique, le Pôle a étudié l'Acceptation des certificats au niveau des applications bancaires en plusieurs étapes :

1. Politique d'acceptation commune

Selon le principe que le développement d'applications intégrant la signature électronique serait facilité par un message clair adressé au marché, les banques ont décidé de mettre en œuvre une politique d'acceptation commune. Elle a pour objet de renforcer la confiance des utilisateurs, dans un souci de transparence sur les critères liés à l'émission du certificat et à son acceptation au niveau des applications. Elle constitue la première et indispensable étape pour une multi-acceptance (possibilité d'utiliser un certificat émis par une banque, pour une application d'une autre banque). Cette politique est en cours de rédaction.

2. Acceptation des certificats au sein des instances interbancaires

Pour les besoins d'accès à des applications sensibles sur son portail Web, le Gie CB¹, avec la coopération du Pôle, a défini une politique d'acceptation pragmatique décrivant :

- les caractéristiques des certificats utilisables : délivrance en face à face et sur support matériel,
- le référencement des certificats,
- les procédures organisationnelles opérationnelles de mise en œuvre.

L'objectif est de favoriser l'utilisation des certificats émis par les banques et d'éviter l'émission de certificats par des instances interbancaires (réduction des coûts, simplicité de mise en œuvre).

Le GSIT² a rejoint la démarche en proposant d'adopter la même politique d'acceptation pour ses applications Web.

¹ GCB : Groupement des Cartes Bancaires

² GSIT : Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation

3. Politique de Validation Commune

La création d'une Politique de Validation Commune s'inscrit dans la continuité de la Politique d'acceptation évoquée ci-dessus. Elle précise la nature et le type de contrôles à effectuer sur un certificat et la signature électronique pour en vérifier la validité. Une politique commune permet une meilleure homogénéité des contrôles et de la sécurité. Cela doit permettre de simplifier la multi-acceptance des certificats au sein des applications bancaires.

4. Archivage électronique et gestion de la preuve

Des travaux sur les aspects fonctionnels et techniques ont mis en évidence la nécessité d'intégrer les aspects juridiques dans les réflexions. Un recadrage sur les exigences bancaires et la désignation d'un nouvel animateur devraient permettre une relance des travaux début 2007.

AU NIVEAU DE LA GESTION DE L'IDENTITE

La Carte Nationale d'Identité Electronique (CNle) est un projet piloté par le Ministère de l'Intérieur. Elle offre avant tout un moyen de garantir la sécurité du territoire, de lutter contre le terrorisme et l'usurpation d'identité.

Après une pause au cours de la seconde moitié de l'année 2005, le projet CNle a été réactivé sur la base de quelques principes réaffirmés :

- la carte contiendra une puce permettant l'identification de la personne physique en mode contact et sans contact ;
- elle contiendra des données biométriques permettant l'authentification (non accessibles à la sphère privée) ;
- elle sera payante ;
- elle ne sera pas obligatoire ;
- elle devrait s'appuyer sur le socle IAS.

En revanche, l'utilisation de la CNle dans le domaine bancaire reste soumise à des interrogations concernant la signature électronique :

- sera-t-elle intégrée dans la puce de la CNle ?
- sera-t-elle utilisable en dehors de la sphère publique et dans quelles conditions ?
- sera-t-elle compatible avec les normes européennes ?
- quels sont les contrôles de validité avec accès aux informations de révocation ?
- quelle responsabilité supportera une Autorité de Certification de l'Administration ?
- quelle compatibilité est assurée entre la durée de vie de la CNle et la durée de vie du certificat ?

L'incertitude sur la date de la disponibilité de la CNle rend son utilisation problématique dans les applications bancaires où elle aurait pu apparaître comme une solution légitime d'authentification.

La communauté bancaire a déjà manifesté son intérêt pour la CNle au cours des années précédentes et continuera à exercer une veille active sur les évolutions à venir.

AU NIVEAU DU « SANS CONTACT »

Le « sans contact » que ce soit pour le paiement ou l'authentification des personnes constitue une technologie prometteuse. Au cours du 1^{er} semestre 2006, nous avons actualisé notre vision de cette technologie et en avons tiré les principaux enseignements suivants :

- la technologie est aujourd'hui mature mais présente encore une sécurité limitée par les composants électroniques liée à leur consommation électrique ;
- la biométrie reste innovante et intéressante mais son intégration dans le paiement pose la problématique du parc d'acceptation dont l'évolution n'apparaît pas souhaitable, à court terme, pour des raisons essentiellement financières et de lourdeur liée au déploiement.

Il a été décidé de réaliser sur le « sans contact » une veille active.

AU NIVEAU DE LA SECURITE

Le groupe de travail a pris en charge :

- les actions de suivi autour du Profil de Protection SBFI (Services Bancaires et Financiers sur Internet), notamment dans sa mise en œuvre dans la banque en ligne ;
- l'analyse des attaques des prestations bancaires via internet, en liaison avec le groupe Banque de Détail de la FBF : phishing, pharming ... ;
- la participation aux réflexions menées par le CISI (Comité Interministériel pour la Sécurité de l'Information) sur la sécurisation des transactions sur internet.

AU NIVEAU DE LA RELATION AVEC L'ADMINISTRATION

Des rencontres régulières avec la DGME / SDAE permettent des échanges d'informations et de points de vue.

Les principaux thèmes abordés au cours de l'année 2006 ont été :

- le référencement de certificat selon la PRIS (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité) prônée par l'Administration ;
- le Référentiel Général d'Interopérabilité (RGI) ;
- le Référentiel Général de Sécurité (RGS) ;
- la gratuité d'un certificat logiciel émis par la DGI.

CHANTIERS & PERSPECTIVES D'AVENIR



POUR L'ANNEE 2007, LES ORIENTATIONS PORTENT :

- au niveau sécurité, sur la poursuite du suivi du Profil de Protection SBFI et de l'analyse des attaques sur internet ;
- au niveau certification / signature électronique, sur la poursuite des travaux sur l'acceptation :
 - finalisation des politiques d'acceptation et de validation communes,
 - politique de signature,
 - gestion des preuves,
 - archivage électronique.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Animateur : Pierre GUILLEMIN - (Ixis – CIB)

Suppléant : Jeannick QUERUEL - (Société Générale)

PERIMETRE, MISSION & ORGANISATION

Le Pôle Instruments Financiers traite des questions relatives aux instruments financiers et à leurs marchés.

Ayant reçu délégation de l'AFNOR, il est en liaison avec cet organisme, notamment au titre de la normalisation internationale. Le Pôle a d'ailleurs désigné l'un de ses membres pour le représenter dans les réunions de travail internationales.

Le Pôle se compose de représentants d'établissements de la Place (près d'une vingtaine) qui se réunissent en séance plénière au moins quatre fois par an.

Lors de ces réunions plénières, le Pôle suit le programme de travail qu'il a établi en début d'année et a fait valider par le Bureau Exécutif du CFONB. Ces séances permettent également de décider de la suite à donner aux dossiers traités par les groupes de travail « ad hoc » qu'il a constitués. Les décisions qu'il prend alors sont le résultat d'un large consensus.

Chaque dossier est traité par un groupe d'étude « ad hoc », constitué de représentants des intermédiaires de la Place ainsi que, dans certains cas, d'experts extérieurs : organismes de tutelle (Trésor, AMF), sociétés émettrices et/ou leurs organes représentatifs (MEDEF, ANSA, AFEP,...), ou autres (FININFO, SWIFT, AFNOR...).



ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

STANDARDISATION & INFORMATISATION DES ECHANGES D'INFORMATIONS ENTRE LES INTERMEDIAIRES

Après avoir établi le recensement des échanges non standardisés, existant actuellement sur support « papier » (y compris télécopiés), le groupe de travail a commencé son analyse des documents utilisés dans le cas des opérations financières sur titres : ce domaine étant source de nombreux documents, notamment pour des opérations similaires, il s'est efforcé, autant que faire se peut, d'en réduire le nombre et d'en standardiser la présentation.

C'est ainsi qu'il a élaboré un projet de « notice aux intermédiaires » pouvant se substituer à la diversité des documents émanant des centralisateurs (modèles différents selon les types d'opérations et/ou les valeurs).

Toutefois, la rédaction par le centralisateur, de cette notice, imaginée par le groupe de travail, repose sur l'avis Euronext. Suite à la présentation à l'AMF, par l'AFTI/Conservation, du résultat de l'étude qu'elle avait réalisée en liaison avec Euronext, il est apparu nécessaire de constituer un groupe de travail commun CFONB Instruments Financiers/AFTI Conservation, afin d'établir un dossier complet sur ce sujet à destination de l'AMF.

En 2006, le pôle Instruments Financiers a présenté aux instances dirigeantes du CFONB un « corpus de règles du centralisateur d'Opérations sur Titres (OST) » qui avait été précédemment validé par l'AFTI/Emetteur, l'AFTI/Conservation, l'AFEP et l'ANSA. Ce document édicte cinq dispositions qui ont vocation à préciser les obligations incombant aux établissements centralisateurs d'OST, sous la forme de délais et d'éléments d'information à respecter, et à exiger un engagement de leur part afin de garantir la réalisation technique de l'opération, préalable nécessaire à l'acceptation du dossier par les autorités de marché concernées (lorsque cette opération nécessite un visa).

En novembre 2006, le Président du CFONB a adressé à l'AMF ce « corpus de règles » en vue, si possible, de son officialisation réglementaire pour assurer le respect de son application.

REDACTION D'UN GUIDE OPERATOIRE POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS NOMINATIFS DE VALEURS ADMISES AUX OPERATIONS D'UN DEPOSITAIRE CENTRAL

Le Pôle a pratiquement achevé la rédaction de ce guide. Sa mise en forme et l'actualisation des divers documents du dépositaire restent cependant à finaliser.

REFORME FISCALE DE LA TAXATION DES PLUS VALUES DE CESSION DE VALEURS MOBILIERES PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Le Pôle a dû répondre, en urgence, aux besoins de la Place consécutifs à la réforme fiscale sur la taxation des plus values de cession de valeurs mobilières par les personnes physiques : ce nouveau dispositif instaure l'application d'un abattement égal à un tiers de la plus-value par année de détention des titres au-delà de la sixième année et par conséquent, une exonération totale de la plus-value réalisée sur la cession des titres détenus depuis plus de huit ans. Cette réforme dont les teneurs de comptes de la Place avaient été officiellement informés au cours du dernier trimestre 2005, avait pour date d'application effective le 1^{er} janvier 2006.

Le Pôle a largement coopéré avec l'AFTI/Conservation pour la mise en œuvre, à bonne date, de cette réforme. Il a par ailleurs défini les standards d'échange d'informations entre teneurs de comptes lors des transferts de portefeuille.

Afin de faciliter au mieux la tâche des intervenants, le groupe de travail a considéré qu'il était préférable d'utiliser des supports existants, en les aménageant.

En conséquence, des modifications sont apportées :

- pour les valeurs admises chez le dépositaire central, aux franco et, pour les seuls établissements utilisant la procédure de « franco généré par Euroclear France, aux BRN ;
- pour les valeurs non admises chez le dépositaire central, aux ordres de mouvement (la norme AFNOR de ce dernier fait l'objet d'une révision en conséquence).

MODIFICATION DE LA REGLE DE CALCUL DU COUPON COURU SUR DETTES ET EMPRUNTS PUBLICS ET PRIVES

Ce dossier a nécessité plusieurs études du Pôle et de nombreux échanges entre le CFONB et le Comité de Normalisation Obligataire (CNO) en 2004.

En effet, compte tenu de l'évolution des marchés depuis l'introduction de l'euro, il est apparu au CNO que, pour ne pas pénaliser le marché français, il convenait de modifier la règle de calcul qu'il avait précédemment recommandée (taux du coupon couru des obligations domestiques de droit français, exprimé en pourcentage du nominal, arrondi à 3 décimales).

C'est pourquoi, début 2004, le CNO saisissait le Pôle Instruments Financiers d'une demande de réforme de cette règle de calcul, puisque atypique par rapport aux marchés étrangers, notamment ceux du « monde euro », et proposait de s'aligner sur les pratiques internationales.

Cependant, compte tenu de la charge de travail représentée par cette réforme et du calendrier des projets déjà programmés par la Place, il est apparu au CFONB, après études, impossible de procéder aux aménagements nécessaires à la date souhaitée par le CNO. Aussi, le CNO et le CFONB ont ils décidé, d'un commun accord, que cette réforme ne s'appliquerait au marché centralisé d'Euronext (filiale ISB/SBI) qu'après rédaction d'un cahier des charges à partir duquel la date de mise en œuvre serait décidée ; néanmoins, les autres plates formes électroniques de négociation (MTS France par exemple) ont pu satisfaire à la recommandation du CNO à partir de mars 2005.

Ce dossier a pu être finalisé en 2006 : le cahier des charges a été présenté au CNO qui l'a validé. La date de mise en œuvre officielle n'est pas, à ce jour, définitivement arrêtée.

NORMALISATION

Le Pôle Instruments Financiers a maintenu des liens étroits avec l'AFNOR et a continué à apporter sa collaboration dans le domaine de la normalisation internationale.

➤ NORMALISATION INTERNATIONALE

Le Pôle abrite la CN4, Commission miroir de l'ISO/TC68/SC4 en charge des travaux de normalisation internationale dans le domaine des valeurs mobilières.

La CN4 définit les positions de la France à défendre au SC4, dont les travaux sont relatés au chapitre de la Normalisation Européenne et Internationale.

➤ AFNOR

S'agissant de la normalisation AFNOR proprement dite aucune norme relative aux valeurs mobilières, n'a été publiée en 2006.

A noter cependant, qu'un certain nombre de normes font ou vont faire l'objet d'une actualisation.

Il s'agit notamment des normes :

- **NFK12-500** : Ordre de mouvement d'instrument financier non admis aux opérations d'un dépositaire central.
- **NFK12-164** : Formulaire de vote par correspondance.
- **NFK12-175** : Liste d'immobilisations de titres en vue d'assemblées générales.

CHANTIERS & PERSPECTIVES D'AVENIR



Le Pôle Instruments Financiers poursuivra les études, actuellement en cours, inscrites à son programme de travail.

C'est ainsi qu'il :

- progressera dans son étude sur la standardisation des échanges entre intermédiaires, et, si possible, présentera toutes ses propositions sur les échanges relatifs aux opérations financières ;
- achèvera la rédaction du guide opératoire pour le traitement des dossiers nominatifs de valeurs admises aux opérations d'un dépositaire central ; pour répondre à plusieurs demandes, il actualisera également les guides opératoires qu'il avait précédemment rédigés, pour le traitement des dossiers nominatifs de valeurs non admises aux opérations d'un dépositaire central, dans le but d'en assurer une diffusion conjointe avec le précédent ;
- engagera très rapidement les travaux de standardisation pour tenir compte des changements dans les procédures et certains documents utilisés par les teneurs de comptes, les émetteurs et les centralisateurs d'assemblées, suite à la nouvelle rédaction de l'article 136 du décret n° 67-236 (participation des actionnaires aux Assemblées Générales). Ces travaux concernent :
 - les échanges et leurs supports entre les teneurs de comptes et les centralisateurs : en effet, le teneur de compte devient responsable de l'information à donner au centralisateur de l'assemblée lors des modifications de quantité détenue entre la date de vote et la date de référence pour l'assemblée (« Record Date ») ;
 - l'attestation de participation à l'assemblée que devront délivrer les teneurs de comptes ;
- sera amené à participer aux travaux des autres groupes ad-hoc de la Place pour la définition des standards / normes dans le cadre de la mise en place de la directive MIFID et du projet ESES.

Il continuera également à œuvrer, autant que de besoin, pour élever les pratiques de la place financière de Paris au niveau de la normalisation internationale.

Parallèlement, il maintiendra son action permanente de suivi des évolutions techniques et des travaux de normalisation internationale (AFNOR, ISO, SWIFT).

REGLEMENTATION & CONFORMITE

Animateur : Denis BEAU - (Banque de France)

Co-Animateur : Bernard DUTREUIL - (Fédération Bancaire Française)

Secrétariat : Joël KRIN - (Banque de France)

PERIMETRE, MISSION & ORGANISATION

Le Pôle Réglementation et Conformité est chargé d'apporter : « toute expertise complémentaire indispensable en matière de sécurité des moyens de paiement, de bon fonctionnement des systèmes d'échange, de cohérence des normes, ainsi que sur les plans réglementaire et juridique ».

Le Pôle Réglementation et Conformité s'appuie sur une dizaine de groupes de travail, qui représentent la diversité de ses activités au sein du CFONB.



ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

GROUPE FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENT

Les travaux menés dans le cadre du [groupe Fichiers d'incidents de paiement](#) au cours de l'année 2006 ont concerné :

- les travaux en vue de fiabiliser les états civils dans le FCC et le FICP en rendant obligatoire les codes communes INSEE et pays ISO à l'horizon 2008 pour les déclarations par télétransmission. Le calendrier a été arrêté. Sera néanmoins étudié courant 2007 l'impact des modifications apportées sur les CNI ;
- le [groupe Tarification](#) a travaillé sur les modalités de tarification des consultations au FICP pour l'année 2007 ;
- les évolutions liées à l'évolution du service de consultation du FNCI sous le nom Vérifiance-FNCI-Banque de France ont été examinées au sein du groupe, notamment leur impact sur les nouveaux contrats partenaires et les conditions générales d'abonnement à ce service qui sera opérationnel au 1^{er} janvier 2007 ;
- le [groupe INet Fichiers](#) qui suivait les modalités de déploiement du portail bancaire Internet jusqu'à la suppression du vidéotex a été supprimé fin avril 2006. Les questions relatives à ce portail sont traitées au sein du [groupe Concertation sur les échanges informatisés entre la Banque de France et les banques](#), et sur les modes de sécurisation.

GROUPE BALANCE DES PAIEMENTS

Au cours de l'année 2006, le [groupe Balance des paiements](#) a été particulièrement mobilisé par l'étude des implications des évolutions à venir en matière de systèmes de paiements (basculer vers Euro 1, Target 2 ..., en 2007 - 2008) sur le reporting balance des paiements. Il s'est attelé à la définition concertée de solutions de contournement pour pallier les pertes d'informations, s'agissant des déclarations pour compte de tiers.

Compte tenu du caractère transversal du sujet, et parallèlement à une nouvelle activation par la Direction de la Balance des Paiements des instances statistiques européennes en faveur d'une harmonisation de la codification, plusieurs réunions «mixtes» Balance des paiements – Systèmes de paiements ont ainsi été tenues et se prolongent actuellement par le travail d'une task-force ad-hoc chargée de concrétiser les orientations prises (simplifications des déclarations «intra-UE» pour compte de tiers avec élaboration d'une liste de codes très simplifiée, déclarations pour compte propre ...).

Par ailleurs, le groupe a régulièrement suivi l'avancée du chantier «protide» (détention de titres), ainsi que les diverses modifications ou simplifications des modalités déclaratives effectuées ou envisagées (collecte sur les crédits syndiqués, passage aux droits constatés pour les revenus d'investissement de portefeuille, perspective d'allègement sur les CRP portefeuille ...).

GROUPE PREVENTION DE LA FRAUDE SUR MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Durant l'année 2006, le groupe a tenu huit réunions durant lesquelles il s'est attaché à poursuivre sa réflexion à propos du guide de sensibilisation destiné aux agents d'accueil, des commerciaux et des personnels de back office qui expose les règles essentielles de prévention et de vigilance destinées à contrer les tentatives d'escroqueries. Toutefois, ce guide se limitera aux modules actuels : «généralités», «chèques», «virements», «chèques étrangers», «divers».

Il a également poursuivi son activité de veille et d'échanges à propos de techniques particulières de fraude.

GROUPE DETECTION ET RECENSEMENT DE LA FRAUDE SUR LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Ce groupe avait la charge d'établir une méthodologie de recensement des cas de fraude, commune à l'ensemble des moyens de paiement scripturaux, ainsi qu'une méthode d'élaboration des statistiques en matière de fraude.

Après avoir défini une typologie de la fraude pour les moyens de paiements scripturaux (sauf la carte, traitée par l'Observatoire de la sécurité de la carte de paiement) le groupe a travaillé, en 2006, à la confection d'un questionnaire et d'un guide de remplissage qui serviront de support pour la collecte des informations auprès des émetteurs et/ou gestionnaires de moyens de paiement scripturaux ainsi qu'à l'organisation d'une première collecte. Le questionnaire et le guide de remplissage ont été validés en fin d'année 2006.

La première collecte pilote auprès des établissements se déroulera entre le mois de février et le mois de juin 2007.

GROUPE CARTOGRAPHIE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Ce groupe a été constitué en juin 2003 afin de définir les données à collecter auprès des établissements et des systèmes d'échanges français par la Banque de France pour l'établissement d'une cartographie des moyens de paiement scripturaux, conformément à la mission de surveillance de la Banque en ce domaine. Cette cartographie permet de surcroît de répondre aux enquêtes statistiques de la Banque Centrale Européenne et de la Banque des Règlements Internationaux.

La première collecte, concernant les statistiques 2005, s'est déroulée entre le mois d'avril et le mois de mai 2006 auprès d'environ 400 établissements émetteurs et/ou gestionnaires de moyens de paiement ainsi qu'auprès des gestionnaires de systèmes d'échange.

Elle a fait l'objet d'un bilan diffusé à la profession en fin d'année 2006 (communication adhérents n° 2007-007 du 27/12/2006).

GROUPE CONCERTATION SUR LES ECHANGES INFORMATISES ENTRE LA BANQUE DE FRANCE ET LES BANQUES, ET SUR LES MODES DE SECURISATION

Ce groupe a été créé en décembre 2003 pour répondre aux attentes de la profession bancaire en matière de concertation sur les modes d'échange d'informations et leur sécurisation, à l'occasion de l'ouverture du portail Internet de la Banque de France POBI.

Le groupe constitue une instance de dialogue pour les établissements de la Place et la Banque de France. Il est un lieu d'échanges sur les réalisations et sur l'évolution des solutions de communication et de sécurisation. Il est chargé d'identifier les principales attentes des banques sur les aspects techniques de ces sujets.

En 2006, les réunions du groupe de travail, au nombre de cinq, lui ont principalement permis :

- d'assurer une concertation avec les représentants des banques sur la mise en œuvre de nouveaux échanges applicatifs :

PROTIDE	Amélioration de la qualité des statistiques de détention de titres
COFINREP	Reporting Bâle II (COREP) et Reporting Financier (FINREP)
SUREN2	Evolutions de l'application de traitement des dossiers de surendettement et plus particulièrement la dématérialisation des courriers
NORIA	Statistiques sur les émissions de Titres de Créances Négociables
Liste Unique	Présentation du nouveau processus d'alimentation et de restitution des titres éligibles en garantie des opérations de crédit

- Fichier des Guichets Domiciliataires : nouvelles modalités de diffusion ;
- d'accompagner la montée en charge de POBI plus particulièrement dans le cadre de la fermeture du vecteur vidéotex intervenue le 31 décembre 2005 et des changements dans l'architecture technique Banque de France ;
- d'assurer un suivi statistique et de la qualité de service offert sur les nouveaux vecteurs ;
- d'établir des orientations en matière d'utilisation des certificats, de signature et d'acceptation ;
- d'actualiser régulièrement le référentiel des modes d'échanges ;
- d'approfondir les réflexions concernant les conditions de migration des transferts de fichiers de X25 vers IP au sein de la Profession.

Ce groupe de travail qui constitue un lieu privilégié d'échanges, poursuivra ses travaux en 2007, les objectifs poursuivis étant d'approfondir les conditions de migration vers IP, de présenter le plus en amont possible les nouveaux échanges informatisés entre la Banque de France et les banques, de suivre les statistiques et les indicateurs de disponibilité et de temps de réponse sur POBI, de définir les orientations en matière d'utilisation des certificats et d'identifier les tendances du marché en terme de standardisation et de formats d'échange.

GROUPE TERMINOLOGIE

Le [groupe Terminologie](#) a pour mission d'élaborer et de mettre à jour régulièrement une terminologie bancaire et financière multilingue afin de fournir à la communauté bancaire et financière dans son ensemble, d'utiles références et des éclaircissements conceptuels. L'échange et la mise en commun de définitions claires et précises assurent une cohérence terminologique aux rédacteurs et différents utilisateurs.

Le [groupe Terminologie](#) qui poursuit ses travaux en étroite collaboration avec le [groupe Sécurité](#) du Pôle Certification & Signature Electronique a rédigé la huitième version de la terminologie bancaire et financière multilingue. Cette mise à jour annuelle regroupe notamment les concepts les plus récents de l'actualité bancaire et financière comme par exemple ceux concernant l'Espace unique des paiements en euros (EUPE) et ceux liés aux normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers.

Constamment mise à jour, cette terminologie fait l'objet d'une diffusion par voie électronique sur les sites Extranet CFONB et FBF.

**>>> LE FORUM
D'ECHANGES**

**La 7^{ème} édition des
« Rencontres du CFONB »**

5 avril 2006

LA 7^{EME} EDITION DES RENCONTRES DU CFONB

5 AVRIL 2006



Ces Rencontres avaient pour objectif de faire le point sur l'environnement français et européen en matière de paiements non bancaires et, partant de là, de clarifier les enjeux et le rôle à jouer pour les banques

Que ce soit dans le domaine de l'économie de marché ou dans celui de l'économie sociale, le volume des paiements non bancaires connaît en effet une croissance significative. Parallèlement, via notamment la Directive européenne en cours d'élaboration, l'environnement législatif et réglementaire est en pleine évolution.

La première partie de la présentation, assurée par D. Beau, Adjoint au Directeur des Systèmes de Paiement et des Infrastructures de Marché de la Banque de France, a permis de souligner la diversité et le poids relatif, encore faible mais en forte croissance, de ces services de paiement non bancaires.



Le CESU constitue à ce titre un exemple très significatif, A-V Bouvier (Banque Fédérale des Banques Populaires) et J-L Dragon (Caisse Nationale des Caisses d'Épargne) ont souligné les impacts concrets de la mise en place

d'un outil de ce type pour la communauté bancaire, ainsi que le rôle moteur qu'elle peut jouer du fait de son expertise à gérer un service de paiement, quel qu'il soit.

Créé à mi-2005, le CESU est en effet représentatif de l'implication nécessaire du monde bancaire dans la gestion de ces moyens de paiement non bancaires. Les banques y participent à double titre, en favorisant un dispositif permettant de créer des emplois d'une part, et en facilitant l'encaissement de ce Titre Spécial de Paiement par les bénéficiaires d'autre part. La profession a proposé à cet égard à l'Administration que, pour les CESU TSP, ceux-ci soient encaissables directement en compte. Cette procédure est opérationnelle depuis juin 2006, elle a

été accompagnée de nombreuses mesures comme la création d'une banque centralisatrice, d'un centre de traitement CESU et l'élaboration d'une documentation technique, initiatives dans lesquelles le CFONB a pris toute sa place.

Par ailleurs, en ouvrant son utilisation via des moyens de paiement électronique et des systèmes de banque en ligne, la dématérialisation du CESU quand les volumes le justifieront, permettra de renforcer sa sécurité, préoccupation constante des banques dans le domaine des moyens de paiement.

Sur un plan plus général, la multiplicité des situations en Europe en matière de paiements non bancaires a également pu être soulignée, engendrant la complexité d'une Directive amenée à gérer un périmètre d'application restreint et à formuler des définitions contestables en fonction des contextes nationaux existants. L'intervention de J-M Bossin, Président du groupe Juridique systèmes et moyens de paiement de la FBF, a permis de souligner ces difficultés et d'apporter, à travers une analyse détaillée de la Directive « Services de Paiement et les établissements de paiement », l'éclairage juridique indispensable à la pleine compréhension de ce dossier.

A la lumière de ces constats, et sachant que les banques n'étaient effectivement pas à l'origine de la création d'un outil comme le CESU par exemple, A. Moynot, Conseiller de la Direction Générale de BNP Paribas, a tenu en conclusion à souligner l'importance du sujet. La multiplication des acteurs pouvant intervenir dans la fourniture de services de paiements étant un fait dont on ne peut qu'acter le caractère inéluctable, il est essentiel que, tant pour maintenir la confiance du consommateur dans les moyens de paiement que pour éviter des distorsions de concurrence, les nouveaux acteurs ne soient pas exonérés des contraintes inhérentes à l'exercice de cette activité et des contrôles effectués par les autorités de supervision. La profession bancaire doit continuer à s'employer avec fermeté à faire valoir ce point de vue.

>>> **LES TRAVAUX EUROPEENS & INTERNATIONAUX**

L'EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL (EPC)

**LA NORMALISATION EUROPEENNE (CEN)
& INTERNATIONALE (ISO)**

LES TRAVAUX DE L'UN / CEFACT / TBG5

*(United Nations / Centre for the Facilitation of procedures
and practices for Administration Commerce and Transport / Trade and Business Group 5)*

L'EPC

(EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL)

ORIGINE & MISSION DE L'EPC

La création de l'EPC (European Payments Council) a été décidée à la suite de l'atelier européen destiné à la mise en place du « SEPA » (Single Euro Payments Area) des 25 et 26 mars 2002. Sa mission principale est la construction stratégique des systèmes et moyens de paiement en Europe. La vice-présidence de l'EPC est assurée par un banquier français, Claude Brun du groupe Crédit Mutuel, et plusieurs représentants des banques françaises participent aux différentes instances de l'EPC.

ORGANISATION GENERALE DE L'EPC *

L'EPC est une Association Internationale Sans But Lucratif (AISBL), de droit belge.

L'EPC est la seule entité décisionnaire en matière de stratégie métier sur le domaine des moyens de paiement européens.

Les instances de l'EPC sont :

- le Plénier, instance de décision,
- le Comité de coordination, instance de pilotage des travaux,
- le Comité de déploiement "Roll Out Committee",
- le NGC, "Nominating and Governance Committee", instance de recommandation,
- les groupes de travail et sous-groupes.

ORGANISATION DES GROUPES DE TRAVAIL ET GROUPES SUPPORT

L'EPC comprend quatre groupes de travail et deux groupes support. Plusieurs de ces groupes sont subdivisés en sous-groupes :

ELECTRONIC CREDIT TRANSFER

La principale mission de ce groupe de travail est la définition du "scheme" de virement pan-européen. Les règles du "scheme" ont été validées par le Plénier EPC de décembre 2006 pour une mise en œuvre dès 2008. Le groupe comprend également deux sous-groupes : l'un sur les e-payments, l'autre sur les m-payments. Enfin, le groupe est en charge des chèques (pas de travaux en cours).

ELECTRONIC DIRECT DEBIT

Sa principale mission est la définition du "scheme" de « direct debit » SEPA (SDD). Les règles du "scheme" ont été validées par le Plénier EPC de décembre 2006 pour une mise en œuvre dès 2008.

CARDS

Le groupe est en charge de définir le cadre régissant les transactions par cartes SEPA. Les principes de haut niveau de ce cadre ont été approuvés par le Plénier EPC lors de sa séance de mars 2006. Les banques et les réseaux cartes doivent maintenant entamer les travaux nécessaires pour une mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2008. Le groupe Cards poursuit également ses travaux sur la lutte contre la fraude carte, au travers de son sous-groupe dédié au traitement de cette problématique.

* Cette organisation est appelée à évoluer assez largement en 2007

CASH

La mission du groupe est de formuler des recommandations en vue d'améliorer la réalité de l'espace unique des paiements en matière de monnaie fiduciaire. Les principes de ce cadre de haut niveau ont été approuvés par le Plénier EPC lors de sa séance de mars 2006.

LEGAL

Ce groupe support a pour mission d'élaborer la position juridique de l'EPC sur des sujets tels que la Directive sur les services de paiement dans le marché intérieur. Le groupe est également en charge de vérifier la validité juridique des recommandations proposées par les autres groupes de l'EPC.

OITS

Le groupe support OITS « Operations, Infrastructure and Technology Standards » a notamment pour mission le choix des standards qui seront utilisés pour les instruments de paiement pan-européens définis par les groupes de travail de l'EPC.

La cartographie de ces groupes est jointe en Annexe 4.

ORGANISATION AU NIVEAU FRANCE **

Des groupes miroirs ont été mis en place afin de préparer des propositions de positions communes, pour validation par les instances de Place. Ces positions sont ensuite défendues par les représentants français au sein de l'EPC, au titre de la communauté bancaire française. Les groupes miroirs sont logés au sein des structures du CFONB, à l'exception des groupes miroirs « Legal » et "ROC" (Roll Out Committee) rattachés à la FBF.

Pour les pléniers et comités de coordination EPC, la concertation s'effectue lors de réunions préparatoires ad hoc, à l'initiative de la FBF.

Le Bureau du COMP assure le pilotage des chantiers traités à l'EPC et alerte la Commission de Prospective de la FBF pour les décisions de nature stratégique.

La cartographie des groupes miroirs est jointe en Annexe 4.

PRINCIPALES REALISATIONS

En 2006, l'EPC a réalisé les travaux suivants :

VIREMENT ET DEBIT DIRECT SEPA

L'ensemble de la documentation des instruments SCT (SEPA Credit Transfer) et SDD (SEPA Direct Debit) a été validé par le plénier EPC de décembre 2006 pour une mise en œuvre dès 2008. Elle comporte les documents suivants en version 2.2 :

- les recueils de règles (« rulebooks ») SCT et SDD
- le modèle de données SEPA (« SEPA Data Model »)
- les guides de mise en œuvre (« Implementation guidelines ») SCT et SDD.

DEBIT DIRECT SEPA - Deuxième circuit du mandat et fonctionnalité « business to business »

A la demande de certaines communautés nationales, l'EPC a étudié :

- d'une part la possibilité d'introduire un deuxième circuit pour le mandat qui serait envoyé par le débiteur à sa banque (« DMF : Debit Mandate Flow ») à la différence du circuit du Debit Direct de Base (version 2.2) envoyé par le débiteur au créancier (« CMF : Credit Mandate Flow ») ;

** Cette organisation devrait s'adapter à celle de l'EPC en 2007

- d'autre part une fonctionnalité dédiée aux entreprises optimisant les délais de présentation et réduisant les possibilités de rejet après débit au compte.

Une version 3.0 du recueil de règles comportant ces deux fonctionnalités a été envoyée aux communautés nationales pour consultation (réponse demandée pour le 26/01/2007).

CARTES

La communauté bancaire française s'est engagée à mettre en œuvre le SEPA Cards Framework (SCF), défini par l'EPC, en deux étapes :

- les banques doivent s'assurer que les systèmes cartes auxquelles elles participent seront conformes au SCF d'ici 2008 ;
- les banques se mettent en mesure de fournir des produits conformes au SCF, au plus tard en 2008.

Le groupe « Cards » de l'EPC s'est récemment organisé en vue de faire de la standardisation Carte sa priorité pour les prochains mois.

Cette standardisation Carte a été découpée en quatre domaines :

1. le domaine **Carte-Terminal** (standardisation couverte par EMV) ;
2. le domaine **Terminal-Acquéreur** ;
3. le domaine **Acquéreur-Emetteur** pour lequel il a été décidé de créer une task-force spécifique ;
4. le domaine **Evaluation sécuritaire-Certification des cartes et des terminaux**, couvert par l'initiative européenne CAS (Common Approval Scheme).

Une task-force « **Standardization Coordination TF** » vient également d'être constituée : rattachée au Cards WG, elle a pour mission de suivre et de coordonner les travaux dans chacun des quatre domaines Carte ci-dessus, que ceux-ci soient menés par les initiatives européennes ou par la nouvelle task-force « Acquirer to issuer TF ».

Compte tenu de la priorité donnée par l'EPC à la standardisation Carte et à cette nouvelle organisation mise en place au niveau européen, la Place française s'est adaptée à ce nouveau processus de réflexion européen en s'appuyant sur une collaboration renforcée entre le Gie CB et le CFONB, notamment par la création d'un groupe mixte CB-CFONB « **Miroir Standardisation Carte** » rapportant à la fois au groupe Miroir Carte du CFONB et au Comité de Coordination CB

LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE SEPA EN FRANCE

Le CFONB participe activement aux travaux de mise en place de SEPA en France.

- Dans le cadre des travaux du Comité National créé en avril 2006, co-présidé par la Banque de France et la FBF, les Pôles CFONB préparent la position technique des banques françaises et apportent des éléments aux dossiers traités par les groupes de travail nationaux suivants :
 - le **groupe Gamme des services** étudie le passage de la gamme d'instruments nationaux actuels vers les instruments SEPA ;
 - le **groupe Mandat de débit direct** étudie les modalités de migration des mandats de prélèvements existants vers le mandat SDD en assurant le niveau de sécurité requis ;

- le groupe Migration du RIB vers le BIC + IBAN étudie les outils nécessaires aux clients pour cette conversion ;
- le groupe Gestion de la période transitoire étudie le macro-planning de passage à SEPA, la coordination des tests et le tableau de bord du Comité National ;
- le groupe Support juridique traite notamment les cas de contestations des débiteurs de SDD.

Les contributions du CFONB ont été largement utilisées pour la rédaction du plan de migration de la France approuvé par le Comité National SEPA du 27 octobre 2006.

- Il est apparu nécessaire de créer au sein du CFONB deux nouvelles instances dédiées à SEPA :
 - un Comité de Migration SEPA suit l'avancement des travaux du CFONB et les valide avant transmission aux groupes de travail nationaux ;
 - un groupe transversal, animé par le secrétariat du CFONB, assure la liaison avec le groupe de travail national. Période transitoire, pour la coordination des tests et la mise en place du reporting. Il rend compte au comité de migration SEPA et au Bureau Exécutif.
- Le CFONB, avec la FBF, a organisé des réunions d'informations en janvier (le temps de la mobilisation), juillet (le temps de la mise en œuvre) et octobre (le temps des développements). Les interventions étaient retransmises sur extranet permettant ainsi aux adhérents qui ne pouvaient assister aux réunions d'en bénéficier.
- Pour faciliter leur compréhension, certains documents clés de l'EPC ont été traduits en français et mis à disposition sur le site extranet.

CHANTIERS & PERSPECTIVES D'AVENIR



L'ANNEE 2007 VA ETRE DEDIEE A LA PREPARATION DU DEMARRAGE DE SEPA

L'EPC a constitué des groupes de travail pour définir :

- le cadre des tests SEPA, dénommé « SEPA Testing Framework », qui décrira les rôles et responsabilités des différents acteurs, les scénarios de tests, les critères de conformité et les modalités d'adhésion aux « schémas » SCT et SDD ;
- la mise en œuvre du SCT et du SDD, notamment pour apporter des réponses validées aux questions soulevées lors des développements ;
- les optimisations possibles du SDD telles que saisie en banque à distance du mandat et signature électronique ;
- la normalisation cartes notamment la cohérence de la mise en place du standard EMV en Europe.

Le CFONB devra contribuer à la mise en place de SEPA en France en :

- préparant la réponse des banques aux demandes du Comité National SEPA (migration de la LCR, du BOR, du TIP et du téléversement ...) ;
- contaisant pour la communauté bancaire française les modalités de tests et de suivi de la mise en place de SEPA.

Informant les banques et les différents acteurs (AFTE, SSII, Administrations ..) sur les aspects techniques de l'évolution des standards actuels.

LA NORMALISATION EUROPEENNE & INTERNATIONALE



LA NORMALISATION EUROPEENNE (CEN)

Le Comité TC 224 sur la carte, à vocation intersectorielle et présidé par un représentant du secteur bancaire français (R. Beltrando – Gie CB, remplacé récemment par D. Lescriva – Gie CB), a traité en 2006 de nombreux sujets portant sur les aspects ergonomiques et interface homme-machine, afin de faciliter l'accessibilité des systèmes carte aux personnes ayant des besoins spécifiques. A ainsi été publié en 2006 un guide important pour le secteur bancaire qui porte sur la conception des terminaux et qui fournit des recommandations sur leur environnement immédiat.

Les travaux pour normaliser une plateforme commune pour une carte européenne du citoyen ont progressé très rapidement. Cette carte doit permettre de remplir un certain nombre de fonctions : pièce d'identité au plan national, passeport européen dans l'espace « Schengen », authentification des citoyens lors de leurs démarches en ligne avec l'Administration et exécution des actions de signature électronique. La communauté bancaire française suit cette initiative, certains recoupements avec des activités bancaires n'étant pas à exclure.

Le TC 224 a également été chargé par le CEN de transformer les spécifications EESSI sur la signature électronique en une norme européenne. Là aussi, la communauté bancaire française suit ces travaux avec intérêt, compte tenu du potentiel important de ces fonctions de signature sur l'offre bancaire.

LA NORMALISATION INTERNATIONALE (ISO)

LE TC 68

Dans le contexte de la convergence des travaux de normalisation internationale dans le domaine financier, l'ISO TC 68 Finance est plus que jamais au centre de la nouvelle organisation.

L'année a été marquée par la décision de regrouper les activités du SC6 relatif aux activités sur les cartes dans le SC7, appelé « Financial Services – Core » (voir ci-après).

Concernant le standard ISO 20022 qui est un standard méthodologique s'appliquant à l'ensemble des sous-domaines de la finance, le « Registration Management Group » (RMG) a poursuivi ses travaux dans un environnement d'acceptation d'un nombre de participants accrus venant d'horizons de standards différents (TWIST, IFX, CAST, Euroclear, ISDA, ISITC, VISA International, etc ...).

Le WG4 en charge de la révision de la norme ISO 20022 a été rattaché directement au TC68.

Les « Standards Evaluation Groups » (SEGs) par sous-domaine financier sont montés en puissance. En particulier le SEG paiements a été fortement impliqué dans les standards nécessaires au SEPA. Le SEG Titres a également été très sollicité sur les standards relatifs aux Fonds.

Des demandes transmises à l'autorité d'enregistrement 20022 ont justifié la création d'un SEG Trade Finance, dont le représentant français a été nommé (D. Bartharès - BNPP). Ce SEG ne s'est toutefois pas réuni.

L'un des points qui mérite d'être souligné réside dans la participation croissante de nos clients « entreprises » dans ces instances, soit directement, soit au travers d'associations.

LE TC 68 / SC 2

Les principales activités du SC 2 en 2006 ont été la biométrie, la gestion des autorités de certification, la cryptographie et l'adaptation de la syntaxe de messages cryptographiques à l'XML.

La première partie de la norme 19092 sur l'application des techniques biométriques aux services financiers a atteint son stade final, tandis que la deuxième partie, qui doit définir précisément la structure des données biométriques, connaît un retard significatif qui pourrait compromettre sa publication.

La norme 21888 sur les politiques de certification a été publiée en 2006.

Un document exposant la problématique posée aux services financiers par la promotion, par les agences fédérales américaines de l'algorithme AES comme substitut au DES triple a été publié. A la suite de ce travail, le SC 2 a décidé de produire un document préconisant des algorithmes cryptographiques et leurs paramètres utilisables dans le cadre des différents travaux du TC 68.

En dépit de l'opposition de plusieurs pays européens, dont la France, le projet de norme sur une nouvelle syntaxe XML de messages cryptographiques a progressé. La position française est motivée par l'absence de prise en compte dans ce projet des travaux déjà réalisés dans ce domaine dont la signature XAdES préconisée au niveau Européen. Par ailleurs, le groupe sur les mécanismes de signature qui aurait dû être créé a été définitivement abandonné.

LE TC 68 / SC4

En charge du domaine « Instruments Financiers », ce sous-comité s'est réuni à Pékin les 16 & 17 octobre 2006. Représentant la France, P. Soulard (Euronext), a dressé le bilan suivant pour l'année écoulée :

- ISIN (International Security Identification Number - ISO 6166) : 128.000 codes affectés couvrant la quasi-totalité des instruments gérés par Euroclear ;
- MIC (Market Identifier Code - ISO 10383) : adoption favorisée par la mise en œuvre des nouvelles directives européennes (MiFID) ;
- CFI (Classification des Instruments Financiers - ISO 10962) : intégration future à la faveur des évolutions proposées (révision de la norme mise au vote) ;
- IBEL (International Business Entity Identification - ISO 16372) : soutien sous deux réserves :
 - l'attribution du code (émetteur) ne doit pas retarder la codification des instruments (code ISIN),
 - une clarification doit être apportée entre les deux codes IBEL et BIC.
- FISN (Financial Instrument Short Name - ISO 18773) et Abreviation (ISO 18774) : opinion favorable qui reste néanmoins à confirmer par une étude économique plus approfondie.

Sur la base des retours effectués par les différents groupes de travail, les actions et/ou décisions ci-dessous ont été prises :

- FISN et Abreviation : définition d'une approche commune par les agences nationales ;
- IBEL : séparation des sujets « codification » et « autorité d'enregistrement » afin d'éviter le blocage du dossier au regard des difficultés rencontrées concernant la recherche de l'autorité d'enregistrement. Conservation de la couverture actuelle du code IBEL (Mutual funds, Pension funds, Non tradable funds, Trusts et Charities). Extension de la codification BIC pour intégrer les entités gérées à partir du code IBEL ;
- ISIN : organisation d'un groupe de travail spécifique (WG1) en charge d'étudier la problématique de la révision du code ISIN sous trois angles : révision technique, autorité d'enregistrement et aspects commerciaux, les conclusions étant attendues pour fin juin 2007.

LE TC 68 / SC7

La définition du nouveau rôle de ce sous Comité, dont l'animateur est un représentant bancaire français (J-Y Garnier – Natixis) est en cours de validation par les instances de l'ISO.

Les travaux du SC7 ont porté en 2006 sur les sujets suivants :

- la validation au niveau ISO des aménagements du standard IBAN qui entraîne la disparition du standard européen de l'ECBS est à son stade final ;
- les travaux de révision sur la norme des caractères magnétiques de chèques subissent du retard suite à la carence des Etats-Unis à mettre en place le groupe dont ils ont souhaité prendre l'animation ;
- la révision de la norme relative aux codes devises a permis de réaliser un travail important qui va entrer en phase de validation ;
- la norme « Privacy impact assessment », élaborée sous l'ex-SC6 vise à proposer une méthodologie d'analyse des impacts en terme de préservation des données. Elle est en phase de validation au niveau du SC7 ;
- le projet d'élaboration de modèles types d'information clientèle, porté par l'organisme consultatif d'expression des consommateurs à l'ISO (COPOLCO) n'a pas recueilli de consensus suffisant pour lancer un groupe de travail.

Projets pour 2007 :

Un projet sur la normalisation des critères de rating a été approuvé, pour lequel le SC7 sera probablement liaison. Il convient de trouver le bon représentant français dans ce nouveau groupe.

La norme 20022 se réfère à diverses listes de codes normalisés, dont la gestion incombe au SC7. Un groupe sera créé dès que des spécifications plus précises seront disponibles.

Le « Registration Management Group » (RMG) n'a pas souhaité donner suite immédiatement à deux demandes relatives au domaine cartes et a mandaté le SC7 pour conduire une étude stratégique sur le devenir de la norme actuelle ISO 8583 qui entrera en révision en 2008 et les évolutions possibles vers UNIFI 20022. A cet égard, il a été décidé début 2007 de créer un « Study Group on Card Standardization », dont l'animation est française (N. Viguière – CA sa), qui est à mettre en perspective de la création récente à l'EPC de la Task Force « Acquirer to Issuer ».

L'ISO / IEC JTC1 / SC 17 / WG 4

Ce groupe de travail intersectoriel développe des normes relatives à la carte à puce et à l'interface carte/terminal. Il est animé par un représentant du secteur bancaire français (R. Beltrando – Gie CB).

En 2006, la restructuration majeure de la norme 7816 à la base des spécifications EMV (carte débit/crédit) et CEPS (porte-monnaie électronique) s'est achevée. De nouveaux sujets, liés au développement technologique des secteurs industriels en rapport avec la carte à puce, ont été introduits. Ils visent à normaliser des solutions permettant d'offrir des cartes à fonctionnalités élargies par rapport à celles d'aujourd'hui, et des interfaces simplifiées avec les terminaux. On notera que le contrôle biométrique du porteur fait l'objet de la partie 11 de la norme 7816.

Trois nouveaux sujets sont en cours d'étude :

- une API (« Application Protocol Interface ») ayant pour fonction de mettre en œuvre le transcodage de commandes en vue de garantir l'interopérabilité dans des parcs de cartes fortement hétérogènes : norme 24727 en trois parties ;
- le terminal sécurisé et multi application : extension multi sectorielle du lecteur FINREAD. Il s'agit de bâtir des normes ISO inter sectorielles à partir des CWA (« Cen Workshop Agreement ») élaborés par le CEN ISSS : norme 24749 ;
- les commandes et les procédures d'administration d'applications dans des systèmes multisectoriels multiapplicatifs : norme 7816 partie 13.

LES TRAVAUX DE L'UN/CEFACT / TBG 5

(UNITED NATIONS / CENTRE FOR THE FACILITATION OF PROCEDURES AND PRACTICES FOR ADMINISTRATION, COMMERCE AND TRANSPORT / TRADE AND BUSINESS GROUP 5)

LA REORGANISATION DE L'UN/CEFACT – TBG 5

Le TBG 5 est le sous-groupe Finance de l'UN/CEFACT. L'une des caractéristiques principales de l'UN/CEFACT, outre son rôle important dans la définition des nouvelles méthodologies, réside dans le fait qu'elle est sans doute la seule organisation mondiale à développer de plus en plus de projets transversaux, c'est-à-dire concernant plusieurs domaines. La participation de la finance et la recherche d'une meilleure cohérence des travaux respectifs sont donc particulièrement importantes notamment dans un environnement où les standards de factures et d'information de remise ouvrent de larges possibilités d'automatisation des processus. L'exemple du projet de financement de facture, validé par la sphère financière dans l'ISO, confirme l'intérêt d'une organisation transversale puisqu'il s'appuie clairement sur le standard de facture de l'UN/CEFACT.

Le TBG 5 intervient essentiellement à deux niveaux :

- la définition des besoins concernant les échanges entre banques et entreprises, en s'appuyant sur la participation des représentants des entreprises,
- le suivi de l'harmonisation entre les standards de la sphère financière et les autres domaines métiers.

Ce suivi conduit à deux formes d'actions :

- la participation à des projets transversaux, faisant l'objet de groupes spécifiques au sein du forum de l'UN/CEFACT, par exemple : facture dématérialisée, « remittance advice », réponse dématérialisée aux appels d'offres de l'Administration, ...
- la promotion des standards développés au sein de la sphère financière afin de les faire reconnaître inter-sectoriellement et éviter que d'autres domaines ne développent des standards concurrents.

Dans ce contexte, le TBG 5 a participé à de multiples groupes tant de SWIFT que d'ISO/UNIFI, la nouvelle méthodologie de la sphère financière. A ce titre, le TBG 5 joue un rôle important dans la recherche d'interopérabilité des standards produits par la finance et par les autres domaines métiers, dans les travaux de convergence de méthodologies légèrement différentes, ainsi que dans la prise en compte des besoins des entreprises.

Les points essentiels des travaux 2006 de l'UN/CEFACT ont été les suivants :

- publication de la suite complète des standards des appels d'offre dématérialisés y compris des schémas XML. Comme expliqué l'année dernière, la période de définition de la méthodologie étant terminée, nous sommes réellement passés à une période de production ;
- diverses améliorations de la méthodologie au vu des problèmes rencontrés dans les premiers développements concrets de projets ;
- volonté forte de travailler en parfaite collaboration avec les autres organisations de standardisation.

>>> ANNEXES

- 1. Liste des membres du Comité Plénier**
- 2. Organigramme**
- 3. Liste des membres des Comités de Pôle et des groupes de travail**
- 4. Organigramme de l'EPC**
- 5. Liste des communications adhérents 2006**
- 6. Normes françaises relatives à l'activité bancaire**
- 7. Liste des brochures gratuites accessibles sur le site Internet du CFONB www.cfonb.org**
- 8. Liste des publications en vente à la Librairie de la Banque et de la Finance**
- 9. Glossaire**

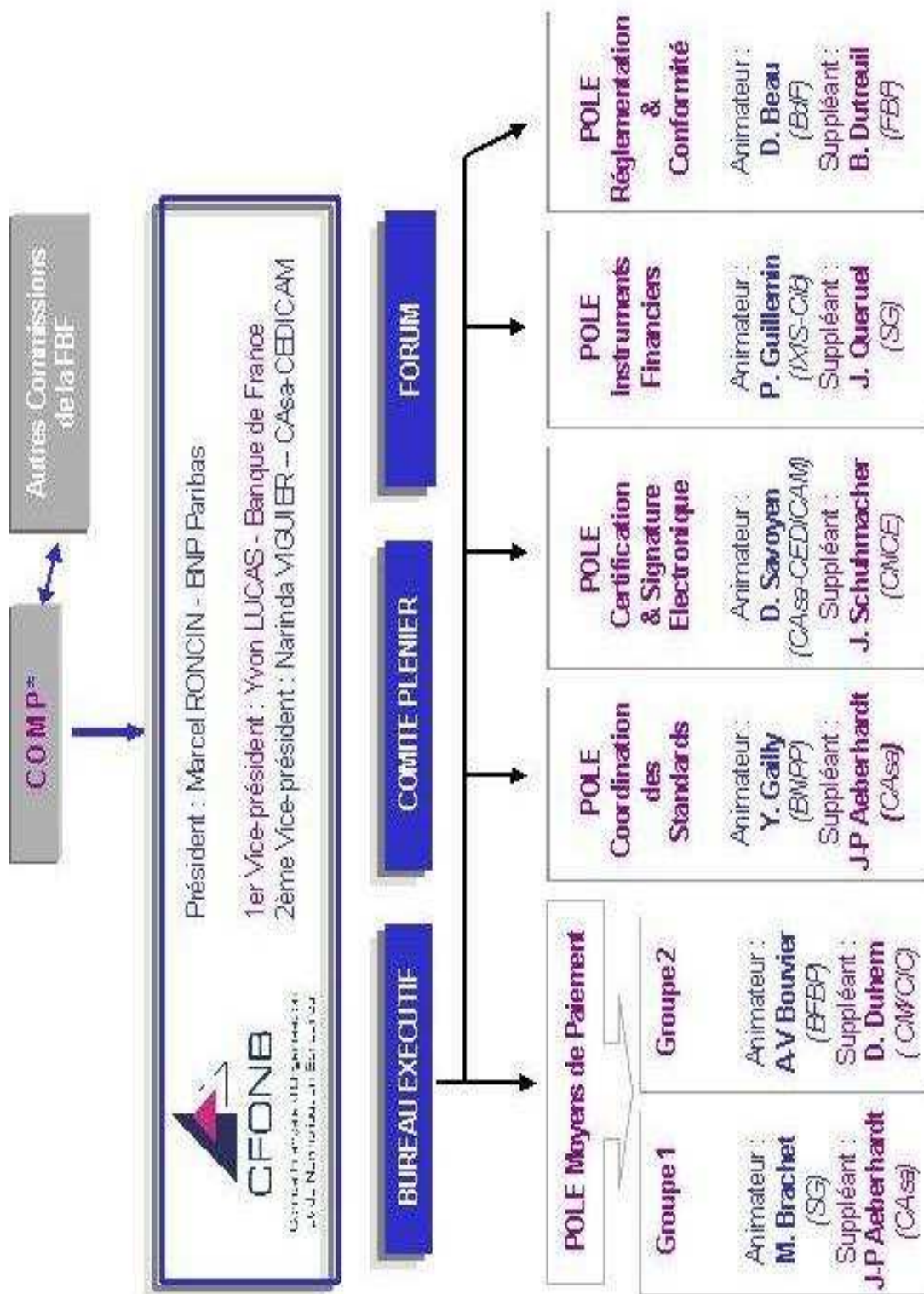
LISTE DES MEMBRES DU COMITE PLENIER*

- ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIETES FINANCIERES
- BANQUE DE FRANCE
- BNP PARIBAS
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- CENTRALE DES REGLEMENTS INTERBANCAIRES
- EUROCLEAR FRANCE
- EURONEXT PARIS SA
- FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE
- GIE CARTES BANCAIRES
- GROUPE BANQUES POPULAIRES
- GROUPE CREDIT AGRICOLE SA
- GROUPE CREDIT MUTUEL
- GROUPE CAISSES D'EPARGNE
- GROUPEMENT POUR UN SYSTEME INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION
- HSBC
- LA BANQUE POSTALE
- OCBF**
- OSEO BDPME
- SOCIETE GENERALE

* Liste à fin février 2007

** Office de Coordination Bancaire et Financière

ORGANIGRAMME 2006



* Comité d'Orientation des Moyens de Paiement

ANNEXE 3

LISTE DES MEMBRES DES COMITES DE PÔLE & DES GROUPES DE TRAVAIL

MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 1

COMITE DE POLE

Animateur : Martine BRACHET - SG

Suppléant : Jean-Paul AEBERHARDT- CAsa - CEDICAM

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
ANDRIES Marc	BdF	DRAGON Jean-Luc	CNCEP
CLEMENT Georges-Eric	BNPP	DALIGAUT Gaëtan	Gie CB
LEVY Danielle	CAsa - CEDICAM	JANSON Valérie	La Banque Postale
DAUMAIN Pierrick	CFONB	GARNIER Jean-Yves	NATIXIS
VALLEE Laurence*	CFONB	MAMANE Odile *	SG
DUHEM Dominique	CM / CIC	PETIOT Stella	SG

GROUPE MIROIR DE LA TF « REGULATORY CONSTRAINTS » DE L'EPC – RECOMMANDATION VII DU GAFI

Animateur : Jean-Yves GARNIER - NATIXIS

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
SCHEID Yves	BNPP	CHANAVAT Vincente	La Banque Postale
LEVY Danielle	CAsa – CEDICAM	JANSON Valérie	La Banque Postale
de CHABANNES Alain	CDC	HUANT Ivan	NATIXIS
RAINTEAU Marc	CM / CIC	BOSSIN Jean-Michel	SG
DRAGON Jean-Luc	CNCEP	LOMBARD PLATET Emmanuelle	SG
LAPLANE Olivia	CNCEP	MAMANE Odile*	SG
LECUIR Alban	CNCEP	PETIOT Stella	SG
de MARCY Serge	GSIT		

PRELEVEMENT – GESTION ET SUIVI DE L'EXISTANT

Animateur : Dominique DUHEM - CM / CIC

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
FICHAUX Didier	BdF	CAILLETET Thierry	CNCEP
FAURE Alain	BNPP	FROUIN Hubert	GSIT
LAM Léonard	CAsa – CEDICAM	LE DIOURON Fabienne	HSBC
DEPERNET Chantal*	CAsa – CEDICAM	JANSON Valérie	La Banque Postale
GONDELMANN Catherine	CAsa – CEDICAM	FOURMANN Guy	NATIXIS
de CHABANNES Alain	CDC	VERONNEAU Eric	NATIXIS
GORIN Jean-Francis	CDN	CHAINTRON Marc	OCBF
DAUMAIN Pierrick	CFONB	HORNAIN Sophie	SG
DUPRE Gilles	CM / CIC	MAMANE Odile*	SG
OPPE Isabelle	CM / CIC		

GROUPE MIROIR DU GROUPE SEPA DEBIT DIRECT (SDD) DE L'EPC

Animateur : Olivia LAPLANE - CNCEP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
BONAZZI Gilles	BdF	VALLEE Laurence*	FBF / CFONB
COLLES Bertrand	BdF	AURICHE Michel	HSBC
CLEMENT Georges-Eric	BNPP	CHANAVAT Vincente	La Banque Postale
MARTINET Gérard	BNPP	JANSON Valérie	La Banque Postale
GONDELMANN Catherine	CAsa – CEDICAM	VERONNEAU Eric	NATIXIS
de CHABANNES Alain	CDC	MAMANE Odile*	SG
DUHEM Dominique	CM / CIC	HORNAIN Sophie	SG
de MENDONCA Isabelle	CM / CIC	PETIOT Stella	SG
LECUIR Alban	CNCEP		

* jusqu'au 4^{ème} trimestre

GRUPE MIROIR DU GROUPE SEPA CREDIT TRANSFER (SCT) DE L'EPC

Animateur : Eric VERONNEAU – NATIXIS

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
COLLES Bertrand	BdF	de MENDONCA Isabelle	CM / CIC
MARGERIT Véronique	BdF	LAPLANE Olivia	CNCEP
SCHEID Yves*	BNPP	LECUIR Alban	CNCEP
CUNIN Marie Michèle	BNPP	VALLEE Laurence*	FBF / CFONB
LEVY Danielle	CAsa – CEDICAM	JANSON Valérie	La Banque Postale
VIGUIER Narinda	CAsa – CEDICAM	LOMBARD PLATET Emmanuelle	SG
de CHABANNES Alain	CDC	MAMANE Odile*	SG
DAUMAIN Pierrick	CFONB	PETIOT Stella	SG

MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 2

COMITE DE POLE

Animateur : Anne-Valérie BOUVIER - BFBP

Suppléant : Dominique DUHEM – CM / CIC

Secrétaire : Cécile de SAPORTA - BFBP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
COLLES Bertrand	BdF	DALIGAULT Gaetan	Gie CB
CLEMENT Georges-Eric	BNPP	DEMARCY Serge	GSIT
ROUX Chantal*	BNPP	CHANAVAT Vincente	La Banque Postale
PETIT Fabienne	CAsa - CEDICAM	FOURMANN Guy	NATIXIS
DRAGON Jean-Luc	CNCEP	CHAHID NOURAI Cécile	SG
HARASSE Jacques	FBF		

CESU TSP

Animateur : Jean-Luc DRAGON - CNCEP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
GAUDRY Françoise	BdF	LEBEAU Patrice	CNCEP
BOUVIER Anne-Valérie	BFBP	DELLA-VEDOVA Jean-Yves	GSIT
BITTAR Armelle	BNPP	LOZACH Richard	GSIT
de FIGUEIREDO Olivier	BNPP	CHANAVAT Vincente	La Banque Postale
ROUX Chantal*	BNPP	EVENOT Philippe	La Banque Postale
de CHABANNES Alain	CDC	GERAUD Marie-France	La Banque Postale
MORATA José	CDC	GALOPEAU Emmanuel	LCL
ESCLADE Thérèse-Marie	CAsa – CEDICAM	SMADJA Sylvain	LCL
LAM Léonard	CAsa – CEDICAM	CARTRON Emeline	NATIXIS
WALRAEVENS André	CAsa – CEDICAM	DELAZZER Philippe	NATIXIS
DUHEM Dominique	CM / CIC	GARNIER Jean-Yves	NATIXIS
DUPRE Gilles	CM / CIC	MAMANE Odile*	SG
BEHAGHEL Bruno	CNCEP	VOISIN Gilbert	SG
CAILLETET Thierry	CNCEP		

CESU DEMATERIALISE

Animatrice : Anne-Valérie BOUVIER - BFBP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
KRIN Joël	BdF	DUPRE Gilles	CM / CIC
BOUCHEZ Jean-Christophe	BFBP	BEHAGHEL Bruno	CNCEP
STERNIS Sylvie	BFBP	HARASSE Jacques	FBF
GAUTHE Jean-Pierre	BNPP	LE QUERREC Yves	La Banque Postale
ROUX Chantal*	BNPP	PICARD Jean-Claude	LCL
de CHABANNES Alain	CDC	CARTRON Emeline	NATIXIS
WALRAEVENS André	CAsa - CEDICAM	HORNAIN Sophie	SG

* jusqu'au 4^{ème} trimestre

ÉTUDE DE FAISABILITE D'UN CIRCUIT DE NON-ECHANGE PHYSIQUE DES CESU TSP

Animatrice : Cécile de SAPORTA - BFBP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
KRIN Joël	BdF	BEHAGHEL Bruno	CNCEP
de FIGUEIREDO Olivier	BNPP	HARASSE Jacques	FBF
de CHABANNES Alain	CDC	DELLA-VEDOVA Jean-Yves	GSIT
MORATA José	CDC	EVENOT Philippe	La Banque Postale
PETIT Fabienne	CAsa – CEDICAM	HORNAIN Sophie	SG
WALRAEVENS André	CAsa – CEDICAM	VOISIN Gilbert	SG
DUPRE Gilles	CM / CIC		

CHEQUE EMPLOI

Animateur : Dominique DUHEM - CM / CIC

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
de SAPORTA Cécile	BFBP	PICARD Jean-Claude	LCL
GAUTHE Jean-Pierre	BNPP	PRIEUX Francis	LCL
LEPAGE Yves	BNPP	QUILICHINI Valérie	LCL
LIMOUSIN Jérôme	BNPP	CAILLETET Thierry	CNCEP
ROUX Chantal*	BNPP	DURBIGNY Xavier	CNCEP
de CHABANNES Alain	CDC	LEBEAU Patrice	CNCEP
LEGER Benoît	CDC	HARASSE Jacques	FBF
MORATA José	CDC	EVENOT Philippe	La Banque Postale
WALRAEVENS André	CAsa – CEDICAM	MARTIN Frédéric	UBP
CHERE Daniel	CDN	GALLIX Patricia	SG
VEY Jean-Philippe	CDN	VOISIN Gilbert	SG
VILLAIN Odile	HSBC France		

EXPERTS CHEQUE

Animateur : Guy FOURMANN - NATIXIS

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
CALVET Sylvie	BdF	DRAGON Jean-Luc	CNCEP
de FIGUEIREDO Olivier	BNPP	HARASSE Jacques	FBF
BITTAR Armelle	BNPP	EVENOT Philippe	La Banque Postale
WALRAEVENS André	CAsa – CEDICAM	GERAUD Marie-France	La Banque Postale
DUPRE Gilles	CM / CIC	VOISIN Gilbert	SG

AGREMENT

Animateur : Pierrick DAUMAIN - CFONB

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
ROUX Chantal*	BNPP	DRAGON Jean-Luc	CNCEP
WALRAEVENS André	CAsa – CEDICAM	HARASSE Jacques	FBF
de CHABANNES Alain	CDC	CHANAVAT Vincente	La Banque Postale
DUPRE Gilles	CM / CIC	FOURMANN Guy	NATIXIS
CAILLETET Thierry	CNCEP	GIBOT Jean-Pierre	SG

PROCEDURE DE CREDIT APRES ENCAISSEMENT

Animateur : Guy FOURMANN - NATIXIS

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
BOUGEANT Nathalie	BNPP	CHARAVEL Michèle	GSIT
THIEBOT Yannick	CAsa – CEDICAM	RINGOT Céline	La Banque Postale
WALRAEVENS André	CAsa – CEDICAM	LE DOUARON Pascal	NATIXIS
DUPRE Gilles	CM / CIC	CHAINTRON Marc	OCBF
QUER Yves	CM / CIC	HORNAIN Sophie	SG
CAILLETET Thierry	CNCEP	PELLISSIER-TANON Vita	SG

SUIVI ET CONTROLE DES FLUX EIC / CEPC

Animateur : Serge DEMARCY - GSIT

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
LYON Catherine	BdF	DURBIGNY Xavier	CNCEP
JEHAN Monique	BdF	SMADJA Sylvain	LCL
BELLANCOURT Frédéric	BNPP	CHARAVEL Michèle	GSIT
de FIGUEIREDO Olivier	BNPP	DELLA-VEDOVA Jean-Yves	GSIT
WALRAEVENS André	CAsa – CEDICAM	CHANAVAT Vincente	La Banque Postale
DEPERNET Chantal*	CAsa – CEDICAM	GERAUD Marie-France	La Banque Postale

* jusqu'au 4^{ème} trimestre

MORATA José	CDC	LECLERC Karine	NATIXIS
de CHABANNES Alain	CDC	DELAZZER Philippe	NATIXIS
DUPRE Gilles	CM / CIC	CHAINTRON Marc	OCBF
GENETTE Martine	CM / CIC	HORNAIN Sophie	SG
CHATAING Isabelle	CNCEP	VOISIN Gilbert	SG

MIROIR DU CARDS WG DE L'EPC

Animateur : Cédric SARAZIN – Gie CB (agissant en tant que représentant FBF au CWG)

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
MICHAUD Emmanuel	BdF	JEGOU Marie-José	CNCEP
BOUVIER Anne-Valérie	BFBP	HARASSE Jacques	FBF
GAUSSEL MAROIX Vincent	BNPP	DALIGAULT Gaëtan	Gie CB
PETIT Fabienne	CAsa – CEDICAM	MOULIN Loÿs	Gie CB
KATO Christophe	CAsa – CEDICAM	DRAGON Jean-Marie	La Banque Postale
HERTZOG Patrice	CM/CIC	GOLDBERG Alain	NATIXIS
DETILLY Dominique	CNCEP	BORNET Jean-Marc	SG

CARTES CONFORMES AU SCF

Animatrice : Fabienne PETIT - CAsa

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
MICHAUD Emmanuel	BdF	DETILLY Dominique	CNCEP
ANDRIES Marc	BdF	VALLEE Laurence*	FBF
BOUVIER Anne-Valérie	BFBP	DALIGAULT Gaëtan	Gie CB
DUFRESNOY Didier	BNPP	MOULIN Loÿs	Gie CB
CLEMENT Georges-Eric	BNPP	SARAZIN Cédric	Gie CB
ROUX Chantal*	BNPP	BESSON Emmanuelle	La Banque Postale
FRAT Hermione	BNPP	GOLDBERG Alain	NATIXIS
KATO Christophe	CAsa – CEDICAM	BORNET Jean-Marc	SG
HERTZOG Patrice	CM / CIC	CHAHID-NOURAI Cécile	SG
JEGOU Marie-José	CNCEP		

MONNAIE FIDUCIAIRE

Animatrice : Aliénor MARGERIT - BdF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
ALLEGRAUD Baptiste	BdF	DECHOT Jacques	CAsa – CEDICAM
BRONDEL Michel	BdF	DUHEM Dominique	CM / CIC
DREYFUSS Gérard	BdF	LASSALLE Denis	CNCEP
M. KHAYAT	BdF	ESTEVA Marie-Françoise	FBF
M. LEGAY	BdF	MORIN-FAVROT Michel	La Banque Postale
RIEBER Alain	BdF	LEFEBVRE Michel	LCL
de SAPORTA Cécile	BFBP	B. PALOMBA	LCL
GIBERT Claude	BNPP	PROUST Alain	LCL
Mme LHUISSIER	CAsa – CEDICAM	BLANCHOT Alain	SG
BEGUE Paul	CAsa – CEDICAM	Mme OHIER	SG

MIROIR EPC MONNAIE FIDUCIAIRE

Animatrice : Marie-Françoise ESTEVA - FBF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
MARGERIT Aliénor	BdF	DUHEM Dominique	CM / CIC
CHENOT Joel	BFBP	LASSALLE Daniel	CNCEP
de SAPORTA Cécile	BFBP	MORIN-FAVROT Michel	La Banque Postale
GIBERT Claude	BNPP	PALOMBA Bernard	LCL
DECHOT Jacques	CAsa – CEDICAM	SCHWARTZ Martine	LCL
LHUISSIER Marie	CAsa – CEDICAM	BLANCHOT Alain	SG

REFORME FISCALE PEL

Animatrice : Anne-Marine LANDREAU - La Banque Postale

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
COGNIE Thierry	BNPP	CAILLETET Thierry	CNCEP
VAN NGO Bich	BNPP	EVENOT Philippe	La Banque Postale
LAM Léonard	CAsa – CEDICAM	HARBONNEAU Philippe	La Banque Postale
CACHEUX Françoise	CAsa – CEDICAM	THERON Frédéric	NATIXIS
DUPRE Gilles	CM / CIC	MARCHAND Eric	NATIXIS
CHAOUICHE Maamar	CM / CIC	NOEL Jean-Pierre	SG
TROLLIET Françoise	CNCEP		

* jusqu'au 4^{ème} trimestre

LOI DE SAUVEGARDE

Animateur : Gilles DUPRE - CM / CIC

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
FAURE Alain	BNPP	FROUIN Hubert	GSIT
WALRAEVENS André	CAsa – CEDICAM	EVENOT Philippe	La Banque Postale
BRAYER Gérard	CAsa – CEDICAM	DUPONT Nathalie	NATIXIS
DUPRE Gilles	CM / CIC	MAMANE Odile*	SG

TRANSMISSION DES MOYENS DE PAIEMENT

Animatrice : Marie-Michèle CUNIN - BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
STERNIS Sylvie	BFBP	CAILLETET Thierry	CNCEP
AUGUSTE-DORMEUIL Francis	BNPP	DRAGON Jean-Luc	CNCE
GRANGER Benjamin	BNPP	SANTONI Corinne	CNCE
LAM Léonard	CAsa – CEDICAM	HARASSE Jacques	FBF
LEGER Benoît	CDC	DALIGAUT Gaëtan	Gie CB
FOUGERON Cyrille	CDC	DECKER Anne-Laure	SG
MORATA José	CDC	PAILLER Michel	SG
DUPRE Gilles	CM / CIC	GALLIX Patricia	SG

ÉTUDE DE FAISABILITE MIGRATION LCR / BOR

Animateur : André WALRAEVENS - CAsa / CEDICAM

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
CLEMENT Georges-Eric	BNPP	HAMONT Françoise	CNCE
EVENOT Philippe	La Banque Postale	DUPRE Gilles	CM / CIC
FOURMANN Guy	NATIXIS	CAILLETET Thierry	CNCE
WALRAEVENS André	CAsa – CEDICAM	BOUVIER Anne-Valérie	BFBP
DELLA-VEDOVA Jean-Yves	GSIT	JANSON Valérie	La Banque Postale
CHAHID-NOURAI Cécile	SG	HORNAIN Sophie	SG

COORDINATION DES STANDARDS

COMITE DE POLE

Animateur : Yves GAILLY – BNP Paribas

Co-animateur : Jean-Paul AEBERHARDT - CAsa

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
COLLES Bertrand	BdF	LE QUERREC Yves	La Banque Postale
GILLARD Alain	BNPP	LE DENTU Joël	NATIXIS
AEBERHARDT Jean-Paul	CAsa	GARNIER Jean-Yves	NATIXIS
LAM Léonard	CAsa – CEDICAM	CHANAVAT Vincente	La Banque Postale
SAVOYEN Daniel	CAsa – CEDICAM	LECUIR Alban	CNCEP
SIMONIN Patrick	CAsa	BARBUT Jean-Louis	GSIT
STEPHAN Alain	CAsa	DALIGAUT Gaëtan	Gie CB
de CHABANNES Alain	CDC	BRACHET Martine	SG
DAUMAIN Pierrick	CFONB	PETIOT Stella	SG
DUHEM Dominique	CM / CIC		

ETEBAC 3 & 5

Animateur : Alain STEPHAN – CAsa

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
COLLES Bertrand	BdF	DUPRE Gilles	CM / CIC
PECHOU Christophe	BNPP	DUHEM Dominique	CM / CIC
GAILLY Yves	BNPP	HAMON Françoise	CNCEP
DAUMAIN Pierrick	CFONB	ANDRAUD Sylvie	GIE CB
BLANCHET Philippe	SG	OLLE Mathias	Gie CB
PETIOT Stella	SG	BARBUT Jean-Louis	GSIT
AEBERHARDT Jean-Paul	CA	CHANAVAT Vincente	La Banque Postale
LACOUTURE Didier	HSBC	LE QUERREC Yves	La Banque Postale
BERGER Dominique	HSBC	LE DENTU Joël	NATIXIS
FOUGERON Cyrille	CDC	MILLEQUANT Philippe	NATIXIS

* jusqu'au 4^{ème} trimestre

NORMES D'ÉCHANGE AVEC LES CLIENTS

Animateur : Pierrick DAUMAIN - CFONB

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
CHAUFFOURIER Jean-Claude	CM/CIC	LE DENTU Joël	NATIXIS
GIBERT Michel	CM / CIC	MILLEQUANT Philippe	NATIXIS
AURICHE Michel	HSBC	GALLET Michel	SG
BORDENET Mireille	La Banque Postale	PETIOT Stella	SG
RAVEL Jacques	La Banque Postale		

PROTOCOLE D'ÉCHANGE DE FICHIERS SOUS IP

Animateur : Stella PETIOT - SG

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
LUBRANO DI SCAMPA MONTE Roland	BdF	LEROY Martine	Gie CB
FAURE Marie-Laurence	BNPP	BARBUT Jean-Louis	GSIT
GAILLY Yves	BNPP	NIVOIT François Xavier	HSBC
BAILLON Jacques	CAsa – CEDICAM	LE QUERREC Yves	La Banque Postale
COUSSOT Vincent	CDC	COLLANGE Jean-Marie	LCL
FOUGERON Cyrille	CDC	MILLEQUANT Philippe	NATIXIS
DAUMAIN Pierrick	CFONB	BLANCHET Philippe	SG
DUPRE Gilles	CM / CIC	RIVALAIN Marc	SG
HAMON Françoise	CNCE		

SEPA POLE 3 (COORDINATION DES STANDARDS)

Animateur : Jean-Paul AEBERHARDT - CAsa

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
COLLES Bertrand	BdF	DENELE Fabrice	CNCEP
CLEMENT Georges-Eric	BNPP	DRAGON Jean-Luc	CNCEP
CUNIN Marie Michèle	BNPP	LECUIR Alban	CNCEP
GAILLY Yves	BNPP	DALIGAUT Gaëtan	Gie CB
GILLARD Alain	BNPP	BARBUT Jean-Louis	GSIT
DEGEZ Jean-Marc	CAsa – CEDICAM	DELLAVEDOVA Jean-Yves	GSIT
LAM Léonard	CAsa – CEDICAM	BERGER Dominique	HSBC
SAVOYEN Daniel	CAsa – CEDICAM	CHANAVAT Vincente	La Banque Postale
STEPHAN Alain	CAsa – CEDICAM	JANSON Valérie	La Banque Postale
de CHABANNES Alain	CDC	LE QUERREC Yves	La Banque Postale
DAUMAIN Pierrick	CFONB	GARNIER Jean-Yves	NATIXIS
HOURLIER Michel	CFONB	LE DENTU Joël	NATIXIS
de MENDONCA Isabelle	CM / CIC	BRACHET Martine	SG
DUHEM Dominique	CM / CIC	PETIOT Stella	SG
BEHAGHEL Bruno	CNCEP		

NORMALISATION C.R.I.

Animateur : Patrick SIMONIN - CAsa

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
DURAS Jean-Luc	BdF	CHARPENTIER Jean-Jacques	C.R.I.
SAMPIC Christine	BdF	ONEN Gildas	C.R.I.
ETIENNE Pierre	BNPP	VANHAUTERE Jacques	C.R.I.
SCHEID Yves	BNPP	DERNONCOURT Christian	La Banque Postale
TOMBECK Frédéric	BNPP	COMBETTE Arnaud	NATIXIS
ARNOULD Catherine	CAsa – CEDICAM	JANNOT Frédéric	NATIXIS
de MENDONCA Isabelle	CM / CIC	CHAHID-NOURAI Cécile	SG
BOILLOT Hervé	CNCEP	JAMES Frédéric	SG
VELASCO Olga	CNCEP		

DOCUMENTATION SEPA

Animateur : Pierrick DAUMAIN - CFONB

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
de la FOUCHARDIERE Stéphane	BNPP	de CHABANNES Alain	CDC
GAILLY Yves	BNPP	HOURLIER Michel	CFONB
GILLARD Alain	BNPP	LAPLANE Olivia	CNCEP
AEBERHARDT Jean-Paul	CAsa	LECUIR Alban	CNCEP
GONDELMANN Catherine	CAsa	BORDENET Mireille	La Banque Postale
VIGUIER Narinda	CAsa	CHANAVAT Vincente	La Banque Postale
JANSON Valérie	La Banque Postale	BRACHET Martine	SG
LE DENTU Joël	NATIXIS	PETIOT Stella	SG

INCIDENTS LIES AUX ECHANGES SIT

Animateur : Alain de CHABANNES - CDC

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
CALVET Sylvie	BdF	GAVRILOIU Monica	CNCEP
COLAS Vincent	BNPP	HARASSE Jacques	FBF
MOUTARDE Gérard	BNPP	CHARAVEL Michèle	GSIT
ROUX Chantal*	BNPP	DEYGAS Thierry	GSIT
MORATA José	CDC	CHANAVAT Vincente	La Banque Postale
CHERE Daniel	CDN	EVENOT Philippe	La Banque Postale
WALRAEVENS André	CAsa - CEDICAM	de LAZZER Philippe	NATIXIS
DUPRE Gilles	CM / CIC	HORNAIN Sophie	SG
GENETTE Martine	CM / CIC	VOISIN Gilbert	SG

CERTIFICATION & SIGNATURE ELECTRONIQUE

COMITE DE POLE

Animateur : Daniel SAVOYEN - CAsa

Co-animateur : Jacques SCHUMACHER - CNCEP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
MARGERIT Véronique	BdF	LEMEILLEUR Eric	CM / CIC
CUNIN Marie-Michèle	BNPP	LECUIR Alban	CNCEP
GAILLY Yves	BNPP	HARASSE Jacques	FBF
MAWAS Gilles	BNPP	DALIGAUT Gaëtan	Gie CB
BOUCHEZ Jean-Christophe	BP	BARBUT Jean-Louis	GSIT
PASCAL Minaradjy	CAsa	CHANAVAT Vincente	La Banque Postale
TRESSE Dominique	CAsa	LE QUERREC Yves	La Banque Postale
BAKAYOKO Ahmadou	CDC	BOUTHIER Eric	SG
de CHABANNES Alain	CDC	BRACHET Martine	SG

SÉCURITÉ

Animateur : Gilles MAWAS – BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
BRUGUIER Patrick	BdF	BARBUT Jean-Louis	GSIT
KRIN Joel	BdF	ICARD Lionel	HSBC France
FAURE Alain	BNPP	ANGER Aicha	La Banque Postale
CANAT Elisabeth	CAsa	GROSS Christian	LCL
STEPHAN Alain	CAsa	LECLERC Jack	NATIXIS
BRUGIERE Pierre	CDC	BOUTHIER Eric	SG
FONCIN Frédéric	EURONEXT	GOYER Patrice	SG
ISNARD Jean	EURONEXT		

ACCEPTATION/VALIDATION DE CERTIFICATS

Animateur : Eric BOUTHIER - SG

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
PANSANEL Michel	BdF	NIVOIT François-Xavier	HSBC France
GAILLY Yves	BNPP	CHAVANAT Vincente	La Banque Postale
PASCAL Minaradjy	CAsa	JANSON Valérie	La Banque Postale
SAVOYEN Daniel	CAsa	LE QUERREC Yves	La Banque Postale
RICHARDET Lucien	CDN	COLLANGE Jean-Marie	LCL
DAUMAIN Pierrick	CFONB	GROSS Christian	LCL
LEMEILLEUR Eric	CM / CIC	POMEL Chrystel-Anne	NATIXIS
DALIGAUT Gaëtan	Gie CB	MAHE Bertrand	SG
AUTRET Thierry	Gie CB	SERRAT Isabelle	SG
BERGER Dominique	HSBC France		

ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

Animateur : Ahmadou BAKAYOKO - CDC

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
BOUCHEZ Jean Christophe	BFBP	LE QUERREC Yves	La Banque Postale
CUNIN Marie-Michèle	BNPP	BOUTHIER Eric	SG
SAVOYEN Daniel	CAsa	SERRAT Isabelle	SG
TRESSE Dominique	CAsa		

* jusqu'au 4^{ème} trimestre

NOUVEAUX MEDIA

Animateur : Eric BOUTHIER - SG

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
FICHAUX Didier	BdF	DALIGAUT Gaëtan	Gie CB
PAILLET Marielle	BdF	PELLIGRINELLI Jean-Luc	Gie CB
BOUCHEZ Jean-Christophe	BFBP	BERGER Dominique	HSBC France
FAURE Alain	BNPP	NIVOIT François-Xavier	HSBC France
GAILLY Yves	BNPP	CHAVANAT Vincente	La Banque Postale
SAVOYEN Daniel	CAsa	JANSON Valérie	La Banque Postale
TRESSE Dominique	CAsa	LE QUERREC Yves	La Banque Postale
RICHARDET Lucien	CDN	GARNIER Jean-Yves	NATIXIS
DAUMAIN Pierrick	CFONB	PICART Frédéric	SG
RUIMY Michel	CNCEP	SERRAT Isabelle	SG

GESTION DES IDENTITES

Animateur : Eric BOUTHIER - SG

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
BOUCHEZ Jean-Christophe	BFBP	DALIGAUT Gaëtan	Gie CB
CUNIN Marie-Michèle	BNPP	NIVOIT François-Xavier	HSBC France
GAILLY Yves	BNPP	CHANAVAT Vincente	La Banque Postale
GONDELMANN Catherine	CAsa	JANSON Valérie	La Banque Postale
SAVOYEN Daniel	CAsa	LE QUERREC Yves	La Banque Postale
LEMEILLEUR Eric	CM / CIC	SERRAT Isabelle	SG

INSTRUMENTS FINANCIERS

COMITE DE POLE

Animateur : Pierre GUILLEMIN - SG

Secrétaire : Jeannick QUERUEL - SG

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
de FOURNOUX Emmanuel	AFEI	SOULARD Pascal	EURONEXT
GARCIA Alain	BdF	FIAWOO Komla	GESTITRES – CDC
HERVO Frédéric	BdF	de MERE Alix	HSBC France
PUCHALA Stéphane	BdF	BAILLARGEAT Jocelyne	IXIS INVESTOR SERVICES
ROUGES Dominique	BdF	COASNE Sylvie	La Banque Postale
MARANDEL Georges	BNPP	JANSON Valérie	La Banque Postale
TEYSSIER D'ORFEUIL Stanislas	BNPP	COLETTE-JONES Caroline	LCH – CLEARNET SA
TIBI Marc	BP SS	RENARD Pierre-Dominique	LCH – CLEARNET SA
GRAND Alain	CACEIS Bank	BONNERU Xavier	LCL
CROS Jean-Claude	CFONB	HAMICHE Amar	NATIXIS
GRIMA Jean-Philippe	CM / CIC	LAPEYRE Sylvie	OCBF
GERMAIN Frédéric	EUROCLEAR France		

STANDARDISATION ET INFORMATISATION DES ECHANGES D'INFORMATIONS ENTRE LES INTERMEDIAIRES

Animateur et rapporteur : Jeannick QUERUEL - SG

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
FROTTIER G	ARLIS	GRIMA Jean-Philippe	CM/CIC
DEMEILLIERS A.	BNPP	GERMAIN Frédéric	EUROCLEAR France
HAISSAT G.	BP SS	HAMICHE Amar	NATIXIS
MICHOT Franck	BP SS		

REDACTION DES GUIDES OPERATOIRES

Animateur : Frédéric DEMAZOIN – EUROCLEAR France

Rapporteur : Frédéric GERMAIN – EUROCLEAR France

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
DE LA VILLARMOIS B.	AIR LIQUIDE	MARANDEL Georges	BNPP
ROY F.	ANSA	TIBI Marc	BP SS
FROTTIER G.	ARLIS	KLAPHOLZ Danielle	EUROCLEAR FRANCE
AUDEBERT	BdF	DEMAY Solange	MICHELIN
OMER	BdF	QUERUEL Jeannick	SG

REFORMES FISCALES SUR LES PLUS VALUES DE CESSION

Animateur & rapporteur : Jeannick QUERUEL - SG

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
DE LA VILLARMOIS B.	AIR LIQUIDE	MALHERBE Laurence	CM / CIC
FROTTIER G.	ARLIS	VIALLET-BRIHAT Pascal	CM / CIC
NICKLY CYROT Françoise	ARLIS	BYL DUPOUCH Olivier	Euro Securities Partners
GARCIA Alain	BdF	DEHOUX Philippe	GESTITRES
LEBEAU Francis	BNPP	DEMAY Solange	MICHELIN
DARRAS SAWAB Françoise	BP SS	VIGIER PERRET Anne-Marie	MICHELIN
LEBRANCHU Pierre	BP SS	PIGNAL André	NATIXIS
COLLET Yves	CA TITRES	DAUPHIN Grégoire	SG

MODIFICATION DE LA REGLE DE CALCUL DU COUPON COURU

Animateur & rapporteur : Marc TIBI- BP SS

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
TEYSSIER d'ORFEUIL Stanislas	BNPP	MEGE-CARUANA Catherine	FININFO
KRAUSS Joël	BdF	BOURDENET Laurent	FININFO
RAUX Philippe	BdF	FIAWOO Komla	GESTITRES
VEYSSIERE Françoise	BdF	COLLETTE-JONES Caroline	LCH CLEARNET
FOURNIER Sylvie	EUROCLEAR France	HAMICHE Amar	NATIXIS
GERMAIN Frédéric	EUROCLEAR France	QUERUEL Jeannick	SG
SOULARD Pascal	EURONEXT		

REGLEMENTATION & CONFORMITE

COMITE DE POLE

Animateur : Denis BEAU – BdF

Suppléant : Bernard DUTREUIL – FBF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
ANTONIN Nadia	BdF	WALRAEVENS André	CAsa - CEDICAM
BEDOIN Thierry	BdF	de CHABANNES Alain	CDC
JEANNE Dominique	BdF	RIEHL Francis	CM / CIC
LE GUEN Hervé	BdF	DRAGON Jean-Luc	CNCEP
SAMPIC Christine	BdF	CHANAVAT Vincente	La Banque Postale
SCHWEITZER Marc	BdF	VERONNEAU Eric	Natixis
VERITE Michel	BdF	STERNIS Sylvie	BFBP
VILCOCQ Clémentine	BdF	BRACHET Martine	SG
GAUTHE Jean-Pierre	BNPP	CHAHID-NOURAI Cécile	SG
ROUX Chantal	BNPP		

FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENT (FCC / FNCI - FICP)

Animatrice : Dominique JEANNE – BdF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
DAIREAUX Alain	ASF	FOULIARD Vincent	CETELEM
BAUER Liliane	BdF FCC	DUPRE Gilles	CM / CIC
GHEQUIERE Sylvie	BdF SFIPRP	GENETTE Martine	CM / CIC
NIQUET Françoise	BdF FICP	LEMANT J-P	CNCEP
MONCELET Sabine	BFBP	BOYOT Michel	ENTENIAL / CFF
FAURE Alain	BNPP	HARASSE Jacques	FBF
CANTIN Claude	CAsa	KLIPFEL Gérard	La Banque Postale
CHOCHOY Isabelle	CAsa	QUEYROU Hélène	La Banque Postale
WALRAEVENS André	CAsa - CEDICAM	DUBECQ Alexia	SG
de CHABANNES Alain	CDC	PETIOT Stella	SG

GRUPE AD HOC TARIFICATION DES FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENT

Animatrice : Dominique JEANNE – BdF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
DAIREAUX Alain	ASF	DUPRE Gilles	CM / CIC
VIRET Alain	BFBP	GENETTE Martine	CM / CIC
GHEQUIERE Sylvie	BdF	LEMANT J.P.	CNCE
NIQUET Françoise	BdF FICP	BOYOT Michel	ENTENIAL / CFF

FAURE Alain	BNPP	HARASSE Jacques	FBF
CANTIN Claude	CAsa	KLIPFEL Gérard	La Banque Postale
CHOCHOY Isabelle	CAsa	QUEYROU Hélène	La Banque Postale
de CHABANNES Alain	CDC	DORE Gilbert	SG
BAILLY BECHET Gilles	CETELEM	PETIOT Stella	SG

CONCERTATION SUR LES ECHANGES INFORMATISES ENTRE LA BANQUE DE FRANCE ET LES BANQUES

Animateur : Thierry BEDOIN – BdF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
FAURE Alain	BNPP	LEMANT Jean-Pierre	CNCEP
GAILLY Yves	BNPP	HARASSE Jacques	FBF
PICARDAT Bernard	BNPP	KLIPFEL Gérard	La Banque Postale
BENSOUSSAN Claude	CDC	QUEYROU Hélène	La Banque Postale
de CHABANNES Alain	CDC	POMEL Chrystel Anne	NATIXIS
DELSAUX Caroline	CAsa - CEDICAM	BOUTHIER Eric	SG
WALRAEVENS André	CAsa - CEDICAM	SERRAT Isabelle	SG
DAUMAIN Pierrick	CFONB		

PREVENTION DE LA FRAUDE SUR LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Animateur : Chantal ROUX - BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
COLLES Bertrand	BdF	REDLICH Gérard	CDN
DAURES Gabriel	BdF	CAILLETET Thierry	CNCEP
DEGEZ Jean-Marc	CAsa - CEDICAM	HARASSE Jacques	FBF
DEPERNET Chantal	CAsa - CEDICAM	DE LA GRANDVILLE Martine	HSBC France
LAM Léonard	CAsa - CEDICAM	LACON Jean	HSBC France
NAULEAU André	CAsa - LCL	CHANAVAT Vincente	La Banque Postale
de CHABANNES Alain	CDC	EVENOT Philippe	La Banque Postale
GHILARDI Carole	CDC	SABATIER Guy	La Banque Postale
MORATA José	CDC	FOURMANN Guy	NATIXIS
CHERE Daniel	CDN	HORNAIN Sophie	SG

DETECTION ET RECENSEMENT DE LA FRAUDE SUR LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Animateur : Marc ANDRIES - BdF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
VERGNOLLE Vincent	BdF	CAILLETET Thierry	CNCEP
VILCOQC Clémentine	BdF	HARASSE Jacques	FBF
STERNIS Sylvie	BFBP	DELLA-VEDOVA Jean-Yves	GSIT
GAUTHE Jean-Pierre	BNPP	EVENOT Philippe	La Banque Postale
DEGEZ Jean-Marc	CAsa - CEDICAM	SABATIER Guy	La Banque Postale
LAM Léonard	CAsa - CEDICAM	DURAND Olivier	OCBF
de CHABANNES Alain	CDC	HORNAIN Sophie	SG
DUPRE Gilles	CM / CIC		

QUESTIONNAIRE POUR UNE CARTOGRAPHIE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Animateur : Marc ANDRIES - BdF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
VERGNOLLE Vincent	BdF	DUPRE Gilles	CM / CIC
VILCOQC Clémentine	BdF	HARASSE Jacques	FBF
STERNIS Sylvie	BFBP	DALIGAULT Gaëtan	Gie CB
DEMEILLIERS Alain	BNPP	SARAZIN Cédric	Gie CB
GAUTHE Jean-Pierre	BNPP	LAZIMI Samy	GSIT
LAM Léonard	CEDICAM / CAsa	HAKIZIMANA Jean-Pierre	La Banque Postale
WALRAEVENS André	CEDICAM / CAsa	GARNIER Jean-Yves	NATIXIS
de CHABANNES Alain	CDC	DURAND Olivier	OCBF
MORATA José	CDC	LOMBARD PLATET Emmanuelle	SG

BALANCE DES PAIEMENTS

Animateur : Marc SCHWEITZER -BdF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
BOUTET Christine	BdF	DAUMAIN Pierrick	CFONB
ROUGES Dominique	BdF	COUREAU Jean-Claude	LCL
BARBIERI Christelle	BNPP	BOUAZZA Hassan	NATIXIS
MEROT Jean-Pierre	BNPP	DOUBLET Olivier	NATIXIS

GINGUENE Sylvia	CAsa	ROMMENS Michel	SG
MONFORT Thierry	CAsa	TROULEAU Marie-Béatrice	SG
DESEURE Patrick	CALYON		

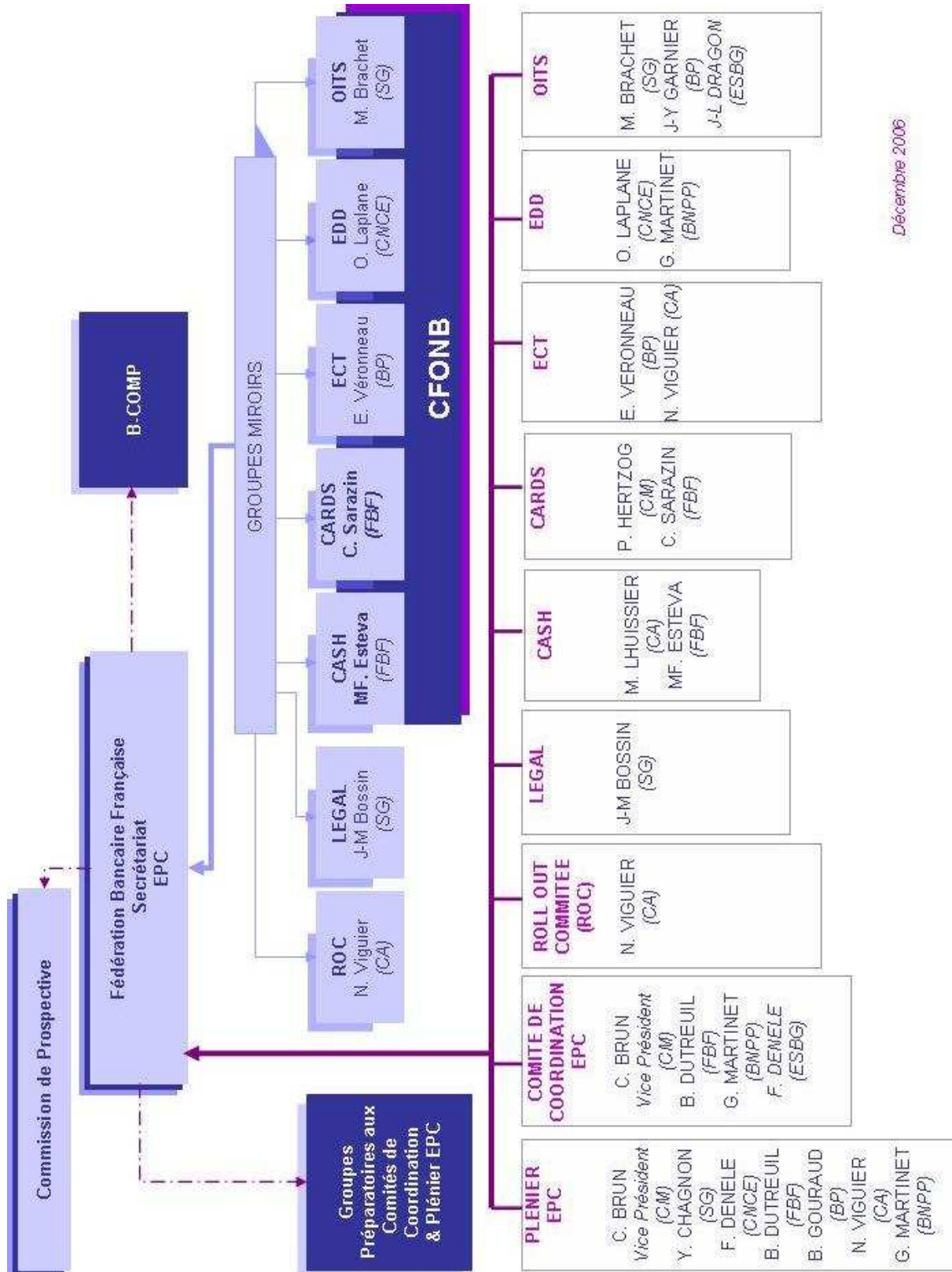
TERMINOLOGIE

Animateur : Nadia ANTONIN – BdF

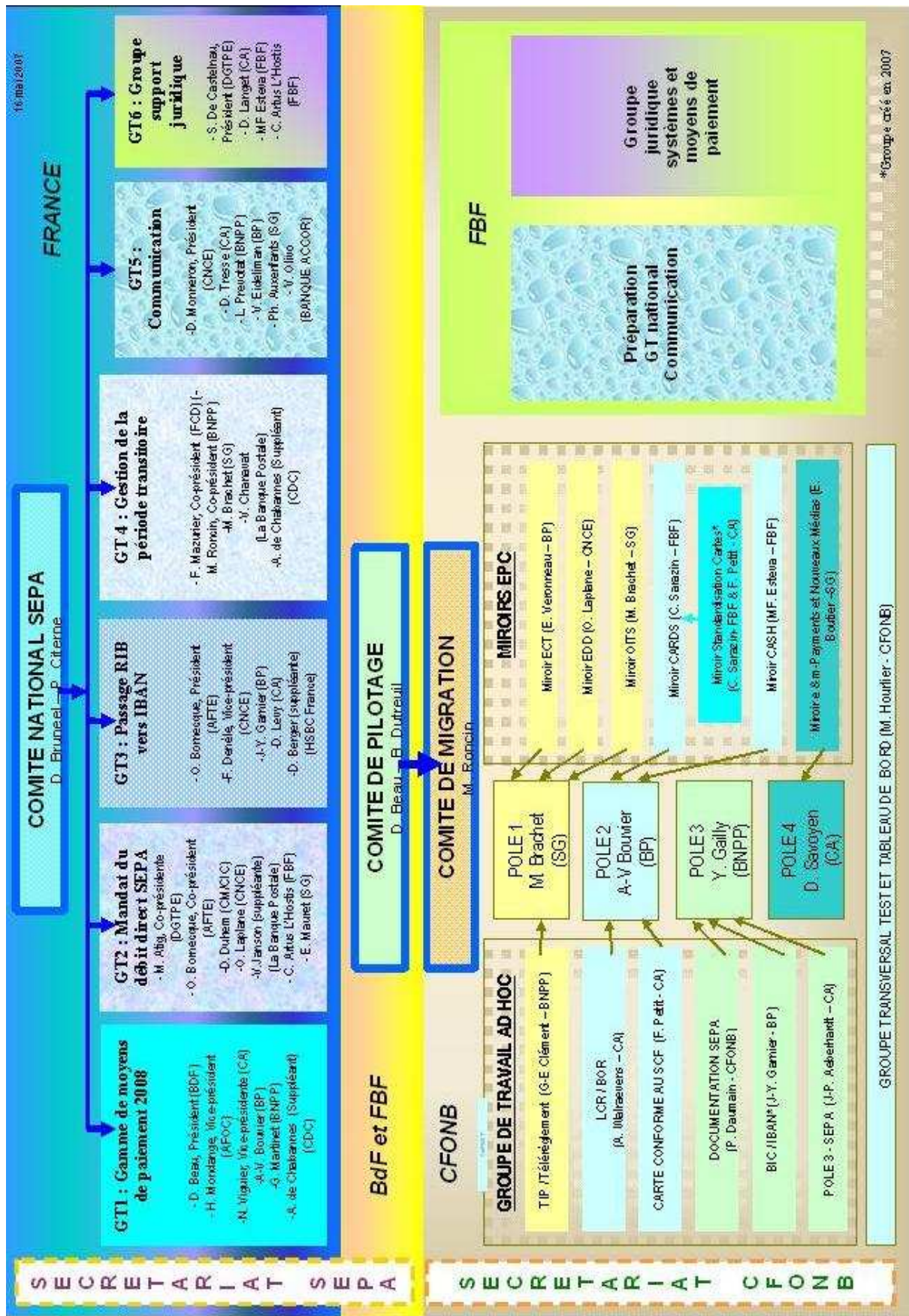
<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
AMOSSE-IANKOVSAIA Svetlana	BCEN - EUROBANK	JOLIBOIS-LAGRANGE Annie	LCL
GELIN Elena	BCEN - EUROBANK	BOKOBZA-PEREZ Karine	MINEFI
CICILE Jean-Michel	BdF (retraité)	CAVIGNAUX Alexandra	MINEFI
LIGLET Nicole	BNPP	DUMEZ-DREYFUS Gaëlle	MINEFI
THOREAUD Danielle	CALYON	KALEKA Céline	MINEFI
DAUMAIN Pierrick	CFONB	MERAT Béatrice	MINEFI
ICARD Lionel	HSBC France	QUENOT Anne	MINEFI
FASSIAUX Valery	LCL (retraité)	PETIOT Stella	SG

ORGANIGRAMME DE L'EPC

Contributions de la FBF et du CFONB aux travaux EPC



ORGANISATION DU SUIVI DES TRAVAUX EPC AU NIVEAU FRANCE



ANNEXE 5

LISTE DES COMMUNICATIONS ADHERENTS 2006

2006-011	10/01/2006	Prévention de la fraude Guide de sensibilisation à l'attention des agents d'accueil, des commerciaux et des personnels de back-offices
2006-031	17/01/2006	Edition 2006 du Répertoire des Guichets Permanents - Recueil de codification des domiciliations - Bulletin de commande
2006-035	23/01/2006	Chèque Emploi Service Universel - Mise en œuvre de la formule bancaire avec chèque
2006-152	19/04/2006	Nouvelle version de l'Annexe C2 de la communication adhérents n° 2004-175 du 29-06-04
2006-164	02/05/2006	Chèque Emploi Service Universel – Titre Spécial de Paiement - CESA - TSP – Mise en place du dispositif
2006-169	05/05/2006	Clarification des libellés Carte Bancaire "CB" édités sur les relevés "papier" de compte bancaire des particuliers (CCSF - Engagements de la FBF du 9 novembre 2004)
2006-170	04/05/2006	Mise en œuvre de l'Espace Unique de Paiements en euro (SEPA en anglais). Cadre d'utilisation des cartes en Europe, principes approuvés par l'EPC
2006-198	12/06/2006	La réforme de la règle de calcul du coupon couru : le cahier des charges
2006-202	16/06/2006	Cette communication est remplacée par la communication adhérents n° 2006-217
2006-204	20/06/2006	Cette communication est annulée
2006-213	23/06/2006	Encaissement en compte du CESA Titre Spécial de Paiement - Addendum
2006-217	26/06/2006	Agrément technique délivré aux ateliers imprimant des caractères magnétiques CMC7 - Nouvelle procédure d'agrément
2006-230	30/06/2006	Consultation nationale sur la stratégie de l'EPC sur l'utilisation des standards BIC et IBAN (The SEPA IBAN Strategy)
2006-231	30/06/2006	Aménagements apportés aux règles de l'EIC et au Règlement Intérieur du CEPC
2006-234	30/06/2006	Réponse du CFONB sur les besoins exprimés par l'Association Française des Trésoriers d'Entreprise relatifs à la restitution des informations bancaires
2006-235	04/07/2006	Consultation nationale sur la Proposition de traitement de la standardisation Cartes dans SEPA (Process for cards standardization in SEPA : Proposal)
2006-239	06/07/2006	Politique d'acceptation de certificats des applications du Groupement des Cartes Bancaires "CB"
2006-242	09/07/2006	Identification des établissements de crédit français par un BIC ISO
2006-256	17/07/2006	Nouvelle procédure de paiement des dividendes en espèces des valeurs de droit français, négociées sur Euronext Paris et dénouées en Euroclear France
2006-257	17/07/2006	Traduction du cadre pour l'évolution de la compensation et du règlement des paiements (Framework for the evolution of the clearing and the settlement of payments)
2006-265	25/07/2006	Publications par l'ISO des normes internationales UNIFI (ISO 20022) relatives aux virements, débits directs et messages associés
2006-270	01/08/2006	Nouvel établissement ayant opté pour la procédure de l'identifiant invariant - Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer
2006-271	01/08/2006	Difficultés d'acheminement des chèques en euros avec le Liban - Procédure exceptionnelle
2006-278	03/08/2006	Traduction des recueils de règles SCT (SEPA Credit Transfer Scheme Rulebook)
2006-279	03/08/2006	Traduction des recueils de règles SDD (SEPA Direct Debit Scheme Rulebook)
2006-308	21/09/2006	Suppression des VEDI (Virements Echanges de Données Informatisées) et des Virements Référencés
2006-317	03/10/2006	Consultation nationale sur le "SEPA scheme management governance"
2006-323	02/10/2006	Cette communication est remplacée par la communication adhérents n° 2007-074
2006-329	02/10/2006	Actualisation de la fiche de transfert du PEL suite aux nouvelles dispositions fiscales et sociales relatives à la loi de finances et à la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2006
2006-342	24/10/2006	Brochure "Ordre de prélèvement - Remises informatisées"
2006-366	07/11/2006	Plan de migration de la France vers les moyens de paiement européens
2006-376	14/11/2006	Dispositions concernant les déclarations à la Balance des Paiements relatives aux opérations intra-européennes
2006-377	14/11/2006	Réforme du régime d'imposition des plus-values mobilières : abattement pour durée de détention
2006-378	14/11/2006	Réforme du régime d'imposition des plus-values mobilières relative à l'abattement pour durée de détention - Informations transmises entre teneurs de comptes lors des transferts de portefeuille
2006-382	19/11/2006	Calendrier pour l'année 2007 des jours de fermeture des Systèmes de paiement et des Marchés en France

2006-391	14/11/2006	Echange d'images chèques - Règlement intérieur du Centre d'Echange Physique des Chèques (CEPC) - Annule et remplace la communication adhérents n° 2005-217 du 26-06-2005
2006-392	23/11/2006	Comptes de numéraire de prestataire d'établissements de crédits
2006-393	23/11/2006	Cadre pour l'évolution de la compensation et du règlement des paiements (Framework for the evolution of the clearing and the settlement of payments)
2006-397	23/11/2006	Recueil des règles SDD (SEPA Direct Debit Scheme Rulebook) - Fonctionnalités additionnelles de la phase 2 - Proposition de 2 ^{ème} circuit du mandat
2006-398	23/11/2006	Recueils des règles SDD (SEPA Direct Debit) et SCT (SEPA Credit Transfer) - Interopérabilité (Reachability) de tous les participants
2006-399	23/11/2006	Stratégie de l'EPC pour l'utilisation des normes BIC et IBAN (The SEPA IBAN Strategy)
2006-401	23/11/2006	Recueil de règles SDD (SEPA Direct Debit Scheme Rulebook) - Fonctionnalités additionnelles de la phase 2 - Proposition B2B
2006-407	28/11/2006	Traitement de la standardisation Cartes dans SEPA (Process for cards standardization in SEPA)
2006-408	28/11/2006	Impacts de fin d'année résultant de la réforme du transfert de propriété

2006-416	06/12/2006	Titre de Travail Simplifié - Modification de la procédure
2006-426	21/12/2006	Documentations SDD (SEPA Direct Debit) et SCT (SEPA Credit Transfer) - Version 2.2 (Rulebooks, Data Model et Guides de mise en oeuvre)
2006-427	21/12/2006	Consultation Nationale de l'EPC (European Payments Council) sur les nouvelles fonctionnalités prévues dans le SEPA Direct Debit Rulebook - version 3.0

CHANGEMENT D'IDENTIFICATION D'UN CREANCIER AVEC MODIFICATION DE NUMERO NATIONAL D'EMETTEUR (NNE)

2006-020	16/01/2006	MSA Orne-Sarthe, MSA de la Mayenne // MSA MAYENNE-ORNE-SARTHE
2006-022	13/01/2006	Crédit Foncier Banque // CREDIT FONCIER DE FRANCE
2006-032	20/01/2006	CMAV // SAPREM
2006-039	26/01/2006	LEXA TV // ORION

2006-053	03/02/2006	SAEML // RÉGIE DU S.I.E.D.S
2006-054	03/02/2006	COOPERATIVE AGRICOLE MOSELLE EST // LORCA
2006-055	03/02/2006	BELLION ENERGIE GAZ et VAULEON GAZ // SAS GAZARMOR
2006-067	14/02/2006	ASSURANCES FEDERALES VIE // PREDICA
2006-072	16/02/2006	GIE BAYARD RETRAITE PREVOYANCE // GIE REUNICA BAYARD

2006-082	02/03/2006	Régie Municipale Electrique // GEDIA
2006-086	02/03/2006	KAPTECH SA / VENTELO France SA / BELGACOM TELEPORT/ NEUF TELECOM GRANDE ENTREPRISE/ LOUIS DREYFUS COMMUNICATIONS // NEUF TELECOM
2006-087	03/03/2006	EGG BANKING PLC // BANQUE ACCORD
2006-088	03/03/2006	IMMO DE FRANCE ANGERS // IMMO DE FRANCE ANJOU
2006-092	06/03/2006	UPC FRANCE
2006-104	13/03/2006	CIT GROUP FINANCE SNC // CIT FRANCE SAS
2006-109	17/03/2006	VIE PLUS // SOCIÉTÉ FINANCIER NEW LIFE CPT LTD
2006-112	20/03/2006	WAFABANK // ATTIJARIWABA BANK
2006-113	21/03/2006	FCE BANK PLC // BREMANY LEASE SAS
2006-122	23/03/2006	France-Abonnements // ADL PARTNER

2006-131	03/04/2006	PROTEC BTP
2006-132	03/04/2006	MUTUELLE PROVENCALE AIX REGION13 et MUTUELLE DE FRANCE LANGUEDOC ROUSSILLON // MUTUELLE MIDI MEDITERRANEE
2006-138	06/04/2006	Caisses AVA // MNRA
2006-139	07/04/2006	CIRRSE, la CIPRA, l'IGIRCA et la CAPICAF // PREMALLIANCE COTISATIONS
2006-140	10/04/2006	MUTUELLE DE FRANCE DES PERSONNELS HOSPITALIERS ET DE SANTE, MUTUELLE DE FRANCE MENTON et MUTUELLE DE CARROS ET REGION // MUTUELLE DE FRANCE SYNERGIE (annule et remplace la communication adhérents n° 2006-136)
2006-148	12/04/2006	QUALITEAM // TOYOTA ASSURANCES
2006-159	27/04/2006	MUTUELLE DE FRANCE REGION FRANCHE-COMTE // MUTUELLE DE FRANCE LORRAINE FRANCHE-COMTE

2006-168	05/05/2006	EDF // GAZ DE France
2006-182	16/05/2006	CARFUEL SAS // CARREFOUR France SAS
2006-183	19/05/2006	LOCAPLAN - INTERLEASING France // TEMSYS-ALD
2006-184	23/05/2006	FIAT France SA // FIAT FINANCES ET SERVICES
2006-185	23/05/2006	HACHETTE DECO PUBLICATIONS // HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES

CHANGEMENT D'IDENTIFICATION D'UN CREANCIER AVEC MODIFICATION DE NUMERO NATIONAL D'EMETTEUR (NNE)...

2006-199	12/06/2006	Caisse du Crédit Municipal de Nice // BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR
2006-200	12/06/2006	Caisse du Crédit Municipal de Nice // BANQUE POPULAIRE DES ALPES
2006-203	20/06/2006	Mutuelle d'Eure et Loire, Mutuelle de la Nièvre, Mutuelle du Loiret // SPHERIA VAL DE FRANCE
2006-205	20/06/2006	Mutuelle de l'Aude // UNION TECHNIQUE VIA-SANTE – LA ROUSSILLONNAISE
2006-206	20/06/2006	MULTI ACCES BANQUE // SOCIETE DE BANQUE ET D'EXPANSION
2006-225	29/06/2006	A4 CENTRE DE GESTION // ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITE
2006-226	29/06/2006	OCIL // ASTRIA
2006-227	28/06/2006	SARV-CFDT // CFDT
2006-238	06/07/2006	MSA DES VOSGES & MSA DE MOSELLE // MSA LORRAINE
2006-243	09/07/2006	SEEAMI & INF'AUTO // E.T.A.I.
2006-247	10/07/2006	SAUTLEBAR // VEOLIA EAU
2006-248	10/07/2006	Vivendi Universal / Sade Exploitations du Languedoc Roussillon / Société Méridionale des Eaux / Compagnie des Eaux et de l'Ozone // VEOLIA EAU
2006-284	21/08/2006	BTP – RETRAITE // BTP – RMS
2006-285	21/08/2006	LA RESEAUTIQUE // NRG FRANCE SA
2006-286	21/08/2006	CMRA de l'INDRE, CRAMA de la GIRONDE, CRAMA HAUTE VIENNE, CRAMA CENTRE ATLANTIQUE, CRAMA // GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE
2006-287	21/08/2006	Mutualité Sociale Agricole de l'Aude, Mutualité Sociale Agricole des Pyrénées-Orientales // FEDERATION DES MUTUELLES SOCIALES AGRICOLES DU GRAND SUD
2006-288	24/08/2006	UNICOMI, SLM (SLIBAIL MURS), SLI (SLIBAIL IMMOBILIER) // FINAMUR
2006-289	24/08/2006	CRAMA PICARDIE ILE DE FRANCE // CRAMA PARIS VAL DE LOIRE
2006-291	29/08/2006	CIRPRECA PREVOYANCE - PREVOYANCE PME // AG2R PREVOYANCE
2006-292	29/08/2006	Batical SA / SRA (Sicomi Rhone Alpes) SA / Fortis Lease Immobilier France // FORTIS LEASE SA
2006-309	25/09/2006	Mutuelle de l'Aude // Union Technique Via-Santé des Mutuelles de l'Aude et de la Roussillonnaise
2006-318	28/09/2006	Banque Régionale de l'Ouest // Crédit Industriel de l'Ouest (CIO)
2006-328	08/10/2006	Mutuelle du Poitou // AREAS DOMMAGES
2006-330	08/10/2006	Resocom // MAISONING SERVICES
2006-338	19/10/2006	Mutuelle SOMILOR // Mutuelle PREVADIES
2006-344	27/10/2006	CASDEN // MOCEN
2006-345	27/10/2006	Rhone Vision Cable // NOOS
2006-346	27/10/2006	OMER TELECOM SAS // OMER TELECOM LIMITED
2006-358	06/11/2006	Fédération Départementale CUMA de la Manche // AGC CUMA OUEST
2006-359	06/11/2006	COCITRA // CILGERE INTERENTREPRISES
2006-360	06/11/2006	LOGEMENT FRANÇAIS // LOGEMENT FRANCIEN
2006-361	06/11/2006	Banque Régionale de l'Ouest // Crédit Industriel de l'Ouest (Modification de la communication adhérents n° 2006-318)
2006-363	08/11/2006	REGIE DU SIEDS // SAEML SOREGIES Deux Sèvres
2006-370	14/11/2006	Centre Normand de Gestion des Entreprises // Association de Gestion et de Comptabilité de l'EURE
2006-383	20/11/2006	Mutuelle Santévie UDSMA, Mutuelle Santévie MTG, UMT // Union Mutuelle Santévie – Santévie Professions Indépendantes
2006-384	21/11/2006	Centre Normand de Gestion des Entreprises antenne Seine Maritime // Association de Gestion et de Comptabilité de Seine Maritime
2006-402	23/11/2006	ELSEVIER SAS // ELSEVIER MASSON SAS
2006-405	27/11/2006	Logement Français // Logement Français Holding SA HLM
2006-406	28/11/2006	Annulation du changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - REGIE DU SIEDS // SAEML SOREGIES Deux Sèvres
2006-423	19/12/2006	Société Lyonnaise pour l'Habitat // AXIADE RHONE-ALPES
2006-424	21/12/2006	SERENIS // ACM IARD SA
2006-425	21/12/2006	SARL VBGA // Investissements Frédérique HUARD

ANNEXE 6

NORMES FRANÇAISES RELATIVES A L'ACTIVITE BANCAIRE

(normes éditées par l'AFNOR)

1 - MOYENS DE PAIEMENT

1.1 MOYENS AUTRES QUE CARTES

Référence	Date de la publication	Titre du document
K 10-060	Fév. 1989	PIECES ET ROULEAUX DE MONNAIE
K 10-070	Fév. 1989	BRACELETS EN MATIERE PLASTIQUE POUR ENLIASSAGE DES BILLETS DE BANQUE PAR VINGT - Caractéristiques physiques et mécaniques
NF K 11-010	Mai 1981	CHEQUE
NF K 11-030	Sept. 1998	LETTRE DE CHANGE
NF K 11-080	Sept. 1998	BILLET A ORDRE
NF K 11-090	Déc. 1986	WARRANT COMMERCIAL
NF K 11-111	Mai 1998	FORMULE DE CHEQUE PAYABLE EN FRANCE

1.2. CARTES

1.2.1 Systèmes de cartes d'identification

NF EN 726.1	Mars 1995	CARTES A CIRCUIT(S) INTEGRE(S) ET TERMINAUX POUR LES TELECOMMUNICATIONS Partie 1 : Généralités (IC : Z15-501)
NF EN 726.2	Mai 1996	Partie 2 : Cadre général pour la sécurité (IC : Z 15-502)
NF EN 726.3	Mars 1995	Partie 3 : Spécifications de la carte indépendantes des applications (IC : Z 15-503)
NF EN 726.4	Mars 1995	Partie 4 : Spécifications de la partie carte des terminaux indépendantes des applications (IC Z15-504)
NF EN 726.5	Avril 1999	Partie 5 : Méthodes de paiement (IC : Z 15-505)
NF EN 726.6	Mai 1996	Partie 6 : Services de télécommunications (IC : Z 15-506)
NF EN 726.7	Avril 1999	Partie 7 : Module de sécurité (IC : Z 15-507)
NF EN 1038	Fév. 1996	APPLICATIONS POUR LES TELECOMMUNICATIONS. PUBLIPHONE A CARTE A CIRCUIT INTEGRE (IC : Z 15- 531)
XP ENV 1284	Sept. 1996	REGLES INTERSECTORIELLES POUR LE VERROUILLAGE & LE DEVERROUILLAGE DES CARTES A CIRCUIT(S) INTEGRE(S) (IC : Z15-080)
NF EN 1375	Mars 2003	AUTRES FORMATS POUR LES CARTES A CIRCUIT INTEGRE INTERSECTORIELLES - DIMENSIONS ET CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE LA CARTE ID-000
NF EN 1332.1	Nov. 1999	INTERFACE HOMME-MACHINE Partie 1 : Principes de conception pour l'interface utilisateur incluant les fonctions à représenter par des symboles (IC Z15-151)
NF EN 1332.2	Sept. 1998	Partie 2 : Dimensions et position d'un identificateur tactile pour les cartes ID-1(Z 15-152)
NF EN 1332.3	Déc. 1999	Partie 3 : Claviers (Z 15-153)
NF EN 1332.4	Oct. 1999	Partie 4 : Codage des prescriptions utilisateur pour les personnes ayant des besoins spécifiques (Z15-154)
NF EN 1362	Avr. 1997	CARACTERISTIQUES D'INTERFACE DE TERMINAUX - CLASSES D'INTERFACE
NF EN 1546.1	Oct. 1999	PORTE-MONNAIE ELECTRONIQUE Partie 1 : Définitions, concepts et structures (Z 15-101-1)
NF EN 1546.2	Juil. 1999	Partie 2 : Architecture de sécurité (Z 15-101-2)
NF EN 1546.3	Sept. 1999	Partie 3 : Eléments de données et échanges (Z 15-101-3)

Référence	Date de la publication	Titre du document
NF EN 1546.4	Oct. 1999	Partie 4 : Objets de données (Z 15-101-4)
NF Z 15-000	Sept. 1994	CARTES D'IDENTIFICATION
NF EN ISO 10373	Mai 1995	METHODES D'ESSAI (IC : Z 15-050)
ISO/CEI 10373-1:1998	DECEMBRE 1998	PARTIE 1 : ESSAIS DES CARACTERISTIQUES GENERALES
ISO/CEI 10373-2:1998		PARTIE 2
ISO/CEI 10373-3:2001	FEVRIER 2001	PARTIE 3 : CARTES A CIRCUIT(S) INTEGRE(S) A CONTACTS ET DISPOSITIFS D'INTERFACE ASSIMILES
ISO/CEI 10373-6:2001	Mai 2001	PARTIE 6 : CARTES DE PROXIMITE
ISO/CEI 7810:2003	Novembre 2003	CARACTERISTIQUES PHYSIQUES
ISO/CEI 7811.1:2002	Septembre 2002	TECHNIQUE D'ENREGISTREMENT
		Partie 1 : estampage
ISO/CEI 7811-2:2001	Février 2001	Partie 2 : raie magnétique - Faible coercivité
ISO/CEI 7812-1:2000	Décembre 2001	IDENTIFICATION DES EMETTEURS
		Partie 1 : système de numérotation
ISO/CEI 7812-2:2000	Septembre 2000	Partie 2 : procédures de demande d'enregistrement
ISO/CEI 7813:2001	Mai 2001	CARTES DE TRANSACTIONS FINANCIERES
ISO/CEI 7816-1:1998	Octobre 1998	CARTES A CIRCUIT(S) INTEGRE(S) A CONTACTS
		Partie 1 : caractéristiques physiques
ISO/CEI 7816-2:1999	Mars 1999	Partie 2 : dimensions et emplacements des contacts
ISO/CEI 7816-3:1997	Décembre 1997	Partie 3 : signaux électroniques et protocoles de transmission.
ISO/CEI 7816-4:2005	Janvier 2005	Partie 4 : organisation, sécurité et commandes pour les échanges
ISO/CEI 7816-5:2004	Décembre 2004	Partie 5 : enregistrement des fournisseurs d'applications
ISO/CEI 7816-6:2004	Mai 2004	Partie 6 : éléments de données intersectoriels pour les échanges
ISO/CEI 7816-7:1999	Mars 1999	Partie 7 : commandes intersectorielles pour langage d'interrogation de carte structurée (SCQL)
ISO/CEI 7816-8:2004	Juin 2004	Partie 8 : commandes pour des opérations de sécurité
ISO/CEI 7816-9:2004	Juin 2004	Partie 9 : commandes pour la gestion des cartes
ISO/CEI 7816-12:2005	Octobre 2005	Partie 12 : cartes à contacts - Interface électrique USB et procédures de fonctionnement
ISO/CEI 7816-15:2004	Janvier 2004	Partie 15 : application des informations cryptographiques
ISO/CEI 14443-1:2000	Avril 2000	CARTES A CIRCUIT(S) INTEGRE(S) SANS CONTACTS - CARTES DE PROXIMITE
		Partie 1 : caractéristiques physiques
ISO/CEI 14443-2:2001	Juillet 2001	Partie 2 : puissance de la fréquence radio et interface du signal
ISO/CEI 14443-3:2001	Février 2001	Partie 3 : initialisation et anticollision
ISO/CEI 14443-4:2001	Février 2001	Partie 4 : protocole de transmission

3 - CARTES DE TRANSACTIONS FINANCIERES

NF EN 30202-1	Sept. 1993	ARCHITECTURE DE SECURITE DES SYSTEMES DE TRANSACTIONS FINANCIERES UTILISANT DES CARTES A CIRCUIT INTEGRE - Partie 1 : Cycle de vie de la carte (IC : K 19-090)
NF ISO 10202.2	Mai 1996	Partie 2 : Processus de transaction (IC : K 19-091)
NF ISO 10202-3	Septembre 2002	Partie 3 : relations avec les clés cryptographiques
NF ISO 10202.4	Mai 1996	Partie 4 : Modules applicatifs de sécurité (IC : K 19-093)
NF ISO 10202.5	Mars 2000	Partie 5 : Utilisation des algorithmes (IC : K 19-091)
NF ISO 10202.6	Avr. 1996	Partie 6 : Vérification du porteur de carte (IC : K 19-095)
NF ISO 10202.7	Janv. 2000	Partie 7 : Gestion de clé (IC : K 19-096)
NF ISO 10202.8	Mars 2000	Partie 8 : Principes généraux et vue d'ensemble (IC : K 19-098)
ISO 9564-1:2002	Avril 2002	BANQUE - GESTION ET SECURITE DU NUMERO PERSONNEL D'IDENTIFICATION (PIN) - Partie 1 : principes et exigences de base pour la gestion du PIN en ligne dans les systèmes ATM et POS
ISO 9564-2:2005	Février 2005	Partie 2 : algorithmes approuvés pour le chiffrement du PIN
ISO 9564-3:2003	Novembre 2003	Partie 3 : exigences relatives à la protection du PIN pour traitement du PIN hors ligne dans les systèmes ATM et POS
ISO/TR 9564-4:2004	Mars 2004	Partie 4 : directives sur la manipulation du PIN dans les dispositifs à réseau ouvert
NF EN ISO 8583	Mai 1995	MESSAGES INITIES PAR CARTE DE TRANSACTION FINANCIERE - SPECIFICATIONS D'ECHANGE DE MESSAGES
ISO 8583-1:2003	Juin 2003	Partie 1 : messages, éléments de données et valeurs de code
ISO 8583-2:1998	Juillet 1998	Partie 2 : procédures d'application et d'enregistrement pour codes d'identification d'institution (IIC)
ISO 8583-3:2003	Mai 2003	Partie 3 : procédures de maintenance pour messages, éléments de données et valeurs de code
ISO 18245:2003	Avril 2003	SERVICES FINANCIERS AUX PARTICULIERS - CODES DE CATEGORIE MARCHANDE
ISO 11568-1-2005	Juin 2005	BANQUE - GESTION DE CLES (services aux particuliers) - Partie 1 : principes
ISO 11568-2:2005	Octobre 2005	Partie 2 : algorithmes cryptographiques symétriques, leur gestion de clés et leurs cycles de vie

Référence	Date de la publication	Titre du document
ISO 11568-4:1998	Juillet 1998	Partie 4 : techniques de gestion de clés utilisant la cryptographie à clé publique
ISO 11568-5:1998	Juillet 1998	Partie 5 : cycle de vie pour les systèmes cryptographiques à clé publique

2 - OPERATIONS DE RECOUVREMENT

NF K 11-141	Nov. 1986	Fiche destinée à indiquer le motif de rejet des chèques et effets
NF K 11-143	Août 1986	Avis de sort des effets de commerce
NF K 11-145	Mai 1978	Griffes diverses apposées sur les valeurs bancaires
NF ISO 6680	Sept. 1987	Remise de chèque(s) internationale (IC : K 19-005)
NF ISO 10043	Août 1995	Banques et services financiers liés aux opérations bancaires - Echange d'informations - Formulaire d'ordre de recouvrement (IC : K 19-080)

3 - ENGAGEMENTS

K 11-577	Juin 1989	FORMULES DE CAUTIONNEMENT DESTINEES AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES - CAUTIONS FISCALES
NF K 11-581	Juil. 1966	FORMULES DE CAUTIONNEMENT POUR LA GARANTIE D'IMPOSITIONS CONTESTEES AUTRES QUE LES IMPOTS DIRECTS
NF ISO 9777	Oct. 1994	OPERATIONS BANCAIRES - FORMULAIRES DE CONFIRMATION DES OPERATIONS DE CHANGE (IC : K 19-070)
NF ISO 9778	Oct. 1994	OPERATIONS BANCAIRES - FORMULAIRES DE CONFIRMATION DES CONTRATS DE PRET OU DE DEPOT (IC : K 19-071)

4 - VALEURS MOBILIERES

FD K 12-010	Juil. 1993	CERTIFICAT NOMINATIF
NF K 12-020	Juil. 1993	BONS DE CAISSE ET BONS A TERME
NF ISO 6166	Sept. 1988	SYSTEME INTERNATIONAL DE NUMEROTATION POUR L'IDENTIFICATION DES VALEURS MOBILIERES - ISIN (IC : K 12-120)
FD K 12-146	Août 1993	BORDEREAU D'ESTAMPILLE SUR CERTIFICATS NOMINATIFS
FD K 12-150	Juil. 1993	BORDEREAU DE CONVERSION - TRANSFERT - REMBOURSEMENT DE TITRES NOMINATIFS
NF K 12-164	Avr. 1990	POUVOIR AUX ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES
NF K 12-175	Déc. 1997	LISTES D'IMMOBILISATION DE TITRES EN VUE D'ASSEMBLEES GENERALES ET RECAPITULATION DE CES LISTES
NF K 12-200	Juil. 1993	PRESENTATION DES LISTES DE TIRAGE (ISO 6536 : 1981)
NF ISO 8109	Avr. 1992	FORMAT DES EUROBONDS (IC : K 12-201)
NF ISO 7775	Sept. 1992	VALEURS MOBILIERES - TYPES DES MESSAGES (IC : K 12-303)
NF ISO 8532	Avr. 1996	FORMAT POUR LA TRANSMISSION DES NUMEROS DE TITRES ET DE CERTIFICATS (IC : K 12-310)
NF ISO 9019	Avr. 1996	NUMEROTATION DES TITRES/CERTIFICATS (IC : K 12-400)
NF ISO 9144	Avr. 1992	VALEURS MOBILIERES - LIGNE DE LECTURE OPTIQUE SUR LES TITRES - POSITION ET STRUCTURE (IC : K 12-202)
NF ISO 10383	Sept. 1993	CODES DE BOURSES ET DE MARCHES REGLEMENTES - CODE D'IDENTIFICATION DES MARCHES (MIC) (IC : K 12-450)
NF ISO 11521	Sept. 1996	STRUCTURE DES MESSAGES TYPE INTERDEPOSITAIRES (IC : K 12-404)
NF ISO K 12-040	Mars 2001	IDENTIFIANT NOMINATIF (K12-040)
NF ISO K12-164	Avril 2001	DOCUMENTS BANCAIRES - FORMULAIRES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION (K12 164)
NF ISO K12-500	Déc. 2001	ORDRE DE MOUVEMENT D'INSTRUMENT FINANCIER NON ADMIS AUX OPERATIONS D'UN DEPOSITAIRE CENTRAL (K12-500)

5 - TRANSMISSION ET AUTHENTIFICATION DES MESSAGES

ISO 7746	Mai 1988	MESSAGES TELEX INTERBANCAIRES
NF EN 27982-1	Nov. 1991	TELECOMMUNICATIONS BANCAIRES : MESSAGES DE TRANSFERT DE FONDS - Partie 1 : vocabulaire et éléments de données (IC : K 01-002)

Référence	Date de la publication	Titre du document
ISO 8731-1	1987	BANQUE - ALGORITHMES APPROUVES POUR L'AUTHENTIFICATION DES MESSAGES - Partie 1 : DEA
NF ISO 8731-2	Oct. 1993	Partie 2 : algorithme identificateur de messages (IC : K 19-022)
NF EN ISO 8583	Mai 1995	MESSAGES INITIES PAR CARTE DE TRANSACTION FINANCIERE. SPECIFICATIONS D'ECHANGE DE MESSAGES (IC : K 19-025)
NF ISO 9362	Août 1995	BANQUE - MESSAGES BANCAIRES TELETRANSMIS - CODE D'IDENTIFICATION DES BANQUES (IC : K 19-040)
NF EN ISO 9807	Sept. 1996	SPECIFICATIONS LIEES A L'AUTHENTIFICATION DES MESSAGES (services aux particuliers) (IC : K 19-062)
NF ISO 10126-1	Avr. 1992	PROCEDURES DE CHIFFREMENT DE MESSAGES (Services aux entreprises) Partie 1 : principes généraux (IC : K 19-027)
NF ISO 10126-2	Avr. 1992	Partie 2 : algorithme DEA (algorithme de chiffrement de données) (IC : K 19-028)
NF ISO 11131	Oct. 1993	BANQUE ET SERVICES FINANCIERS CONNEXES - AUTHENTIFICATION D'ACCES
NF EN ISO 11568-1	Déc. 1996	BANQUE - GESTION DE CLES (services aux particuliers) Partie 1 : Introduction à la gestion des clés (IC : K 19-200)
NF EN ISO 11568-2	Déc. 1996	Partie 2 : Techniques de gestion de clés pour les algorithmes cryptographiques symétriques (IC : K 19-202)
NF EN ISO 11568-3	Déc. 1996	Partie 3 : Cycle de vie des clés pour les algorithmes cryptographiques symétriques (IC : K 19-203)
NF EN ISO 11568-4	Déc. 1999	Partie 4 : Techniques de gestion de clés pour les systèmes cryptographiques à clé publique (IC : K 19-204)
NF EN ISO 11568-5	Déc. 1999	Partie 5 : Cycle de vie pour les systèmes cryptographiques à clé publiques (IC : K 19-205)
NF EN ISO 11568-6	Déc. 1999	Partie 6 : Schéma de gestion de clés (IC : K 19-206)
NF ISO 11166.1	Mai 1997	GESTION DES CLES AU MOYEN D'ALGORITHMES ASYMETRIQUES Partie 1 : Principes, procédures et formats (IC : K 19-100)
NF ISO 11166.2	Mai 1997	Partie 2 : Algorithmes approuvés utilisant le système cryptographique RSA (IC : K 19-101)
NF ISO 13491.1	Déc. 1999	BANQUE – DISPOSITIFS CRYPTOGRAPHIQUES DE SECURITE (services aux particuliers) Partie 1 : Concepts, prescriptions et méthodes d'évaluation (IC K 19-029)
NF ISO 13492	Déc. 1998	BANQUE – ELEMENT DE DONNEES LIE A LA GESTION DES CLES (services aux particuliers) (IC : K 19-055)

6 - SECURITE ET CONTROLE

K 19-001	Janv. 1979	PRESENTATION SUR MICROFICHE DES LISTES DE SIGNATURES AUTORISEES
NF K 19-015	Janv. 1986	PROCEDURES DE RAPPROCHEMENT DE COMPTES ENTRE CORRESPONDANTS (ISO 7341)
K 20-000	Nov. 1989	COFFRES-FORTS ET COFFRES DE SECURITE - CLASSIFICATION DES COFFRES
NF EN 1143.1	Avr. 1997	UNITES DE STOCKAGE EN LIEU SUR - PRESCRIPTIONS, CLASSIFICATION ET METHODES DE TEST POUR LA RESISTANCE A L'EFFRACTION - Partie 1 : coffres forts, portes fortes et chambres fortes (IC : K 20-001-1)
NF EN 1047-1	Janv. 1997	UNITES DE STOCKAGE EN LIEU SUR - CLASSIFICATION ET METHODES D'ESSAI DE RESISTANCE AU FEU - Partie 1 : Meubles réfractaires (IC : K 20-006-1)

7 - DISPOSITIONS DIVERSES

K 01-001	Janv. 1979	PROCEDURES BANCAIRES : VOCABULAIRE FRANÇAIS-ANGLAIS
NF EN 24217	Oct. 1995	CODES POUR LA REPRESENTATION DES MONNAIES ET TYPES DE FONDS (IC : K 10-020)
K 10-030	Juin 1985	UNITE MONETAIRE FRANÇAISE : DESIGNATION ET REGLES D'ECRITURE
NF ISO 8908	Mai 1994	BANQUE ET SERVICES FINANCIERS CONNEXES - VOCABULAIRE ET ELEMENTS DE DONNEES (IC : K 01-003)

ANNEXE 7

BROCHURES GRATUITES ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DU CFONB WWW.CFONB.ORG*

- Ordre de Prélèvement Remises Informatisées octobre 2005
- La Banque et les durées de conservation d'archives – 31/10/2005
- CETPE – Chèque Emploi pour les Très Petites Entreprises – 21/10/2005
- Glossaire des opérations bancaires courantes – 13/09/2005
- Guide pratique de réponse au questionnaire d'évaluation de la sécurité du chèque de la Banque de France – 29/07/2005
- Les règles de l'Echange d'Images Chèques – EIC – 30/06/2005
- Terminologie bancaire et financière multilingue – 04/04/2005
- Registre des numéros de compte européens – 01/02/2005
- Remises informatisées d'ordres de paiement déplacé au format 320 caractères – 13/01/2005
- Remise informatisées d'ordres de paiement international au format 320 caractères – 13/01/2005
- Remise informatisées d'ordres de paiement national France au format 320 caractères – 13/01/2005
- Accusé de Réception Applicatif – ARA – 01/09/2004
- Codes opérations interbancaires pour les restitutions clientèle – 23/07/2004
- Relevé de compte du support informatique – 23/07/2004
- Liste interbancaire des codes motif de rejets – 18/05/2004
- Remises informatisées d'ordres de virements au format 160 caractères – 01/04/2004
- Chèque étalon CFONB - Norme Z 42-012 – 01/11/2001
- Transmission de Lignes Magnétiques de Chèques (TLMC) - Terminaux de paiement électronique – 01/11/2001
- Transmission de Lignes Magnétiques de Chèques (TLMC) – Fichiers remis par la clientèle - Format 320 caractères – 01/11/2001
- Transmission de Lignes Magnétiques de Chèques (TLMC) – Fichiers remis par les banques clientes - Format 320 caractères – 01/11/2001
- IPI – Guide de mise en place – 01/02/2001
- ETEBAC 5 V-2.1 en 10 questions – 01/10/2000
- IPI – International Payment Instruction – 01/07/1999
- Etablissement des lettres-chèques en euros – 01/10/1998
- Rédaction automatique des chèques au point de vente – 01/06/1998
- IBAN – International Bank Account Number – 01/11/1996
- ETEBAC 5 en 10 questions – 01/09/1996

* Autres brochures CFONB et FBF sur le site FBF

ANNEXE 8

LISTE DES PUBLICATIONS CFONB EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE LA BANQUE & DE LA FINANCE*

TRANSFERT DE FICHIERS	
TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITÉ
LISTE INTERBANCAIRE DES CODES MOTIFS DE REJETS – VIREMENTS, PRELEVEMENTS/ TIP / TELEREGLLEMENTS / LCR / BOR, CHEQUES (2004 – 7 pages)	Cette brochure reprend l'ensemble des codes utilisés par les banques pour identifier les rejets d'opérations. A l'origine intégrée dans la brochure « Relevé de compte sur support informatique », cette liste fait dorénavant l'objet d'une publication spécifique pour permettre d'en assurer plus facilement les mises à jours périodiques (communication adhérents n° 2004/143).
RELEVÉ DE COMPTE SUR SUPPORT INFORMATIQUE (Septembre 2004)	Cette documentation donne les informations sur la structure du fichier et des enregistrements y compris "l'enregistrement complémentaire" (code 05), les codes opérations interbancaires, les codes motif de rejet et les principes de circulation des informations. En annexe figurent les spécifications nécessaires au traitement des extraits de compte pendant la phase transitoire du passage à l'euro (communication adhérents AFB n° 1998/211 et 1998/397).
REMISES INFORMATISÉES D'ORDRES DE PAIEMENT INTERNATIONAL AU FORMAT 320 CARACTÈRES (Décembre 2004)	Cette publication annuel et remplace les brochure « Remise informatisées d'ordres de paiements internationaux » d'octobre 1990. En dehors du retrait de toutes les références au franc, cette nouvelle version inclut un certain nombre d'évolutions permettant notamment d'assurer une plus grande compatibilité avec les messages SWIFT (communication adhérents n° 2005/025).
REMISES INFORMATISÉES D'ORDRES DE PAIEMENT DÉPLACÉ AU FORMAT 320 CARACTÈRES (Décembre 2004)	Cette brochure décrit les modalités d'utilisation du format 320 caractères pour demander à sa banque de transmettre un ou plusieurs ordres de paiement à une autre banque (communication adhérents n° 2005/025).
REMISES INFORMATISÉES D'ORDRES DE VIREMENT NATIONAL FRANCE AU FORMAT 320 CARACTÈRES (Décembre 2004)	Cette brochure décrit les modalités d'utilisation du format initialement réservé aux opérations internationales pour transmettre à sa banque des ordres de virement national France, c'est-à-dire de transférer des fonds en euros d'un compte en euros tenu en France vers un autre compte en euros également tenu en France (communication adhérents n° 2005/025).
REMISES INFORMATISÉES D'ORDRES DE VIREMENTS AU FORMAT 160 CARACTÈRES - (2004 – 12 pages)	Cette brochure annule et remplace la brochure « virements magnétiques émis par la clientèle » datant de 1992. Elle décrit les différents types de virements pouvant être émis par la clientèle des banques ainsi que la structure du fichier et des enregistrements en 160 caractères normalisés par le CFONB (communication adhérents n° 2004/143).
OPÉRATIONS AU FORMAT INTERBANCAIRE RESTITUÉES A LA CLIENTÈLE PAR TÉLÉTRANSMISSION OU SUR SUPPORT INFORMATIQUE - (1999 – 37 pages)	Cette publication décrit la structure des fichiers et des enregistrements d'opérations en retour de compensations automatisées mis à la disposition des clients sous ces mêmes formes. Il s'agit d'opérations relatives aux virements et aux prélèvements, à la notification d'APL, aux effets rejetés ou rectifiés, aux TIP ... (communication adhérents n° 1999/160).
CODE OPÉRATIONS INTERBANCAIRES POUR LES RESTITUTIONS CLIENTÈLE (par télétransmission ou support informatique - hors effets à payer) (Septembre 2004)	La brochure décrit la structure des fichiers et des enregistrements d'opérations en retour de compensation en 240 caractères (y compris celles qui résultent d'opérations internes à la banque), mis à la disposition des clients par la banque. Les spécificités de la période transitoire du passage à l'euro s'y trouvent intégrées par renvoi à la brochure "Textes relatifs à l'impact du passage à l'euro sur les normes d'échange banque-client" (communication adhérents n° 2004/202).
ETEBAC 5 (Guide d'utilisation du système) Classeur réservé à la profession bancaire (Juin 1997 - 49 pages)	Conditions de mise en œuvre par les banques du service ETEBAC 5 à la clientèle (communication adhérents n° 1997/243).
ETEBAC 5 - CONTRAT-CADRE APPLICABLE A LA VERSION 2.1 - (Septembre 2000 - 40 pages plus disquette)	Elaboré et coédité avec l'AFTE (Association Française des Trésoriers d'Entreprise), ce document concerne la version 2.1 du protocole ETEBAC 5. Il est structuré de la même manière que le document relatif à la version 1.4 dont il est question ci-dessus. Les modifications apportées concernent essentiellement les fichiers d'éléments de preuve, traités à l'annexe 2, point 2.e, soit les pages 19-22 inclus de la présente brochure. (communication adhérents n° 2000/335).

TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITE
ACCUSE DE RECEPTION APPLICATIF (ARA) (Décembre 2002 - 14 pages) ADDENDUM 07/09/2004	L'Accusé de Réception Applicatif (ARA), standard de fichier informatique en format fixe approuvé par le CFONB en février 1997, permet aux banques d'informer le client de la prise en compte, de la mise en suspens ou du rejet de ses opérations et de la détection d'éventuelles anomalies. (communication adhérents n° 1999/465).
REGISTER OF EUROPEAN ACCOUNT NUMBER (Mars 2003 - 120 pages)	Ce recueil décrit l'ensemble des systèmes domestiques actuellement en vigueur dans l'ensemble des pays membres du CENB (y compris les observateurs) ; il donne également la description des IBAN pour l'ensemble des pays (communication adhérents n° 2003/093).
MESSAGES FINANCIERS EDIFACT	
GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE PAYEXT D 96.A (Novembre 1998 - 108 pages) Addendum	Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT d'ordre de paiement détaillé (PAYEXT : EXTended PAYment Order), basé sur le répertoire 96.A, et le mode d'utilisation des segments et données dans ce message (communication adhérents n° 1998/399).
GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE PAYMUL D 96.A POUR UNE REMISE DE VIREMENTS COMMERCIAUX (Avril 1999 - 112 pages plus disquette) Addendum	Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT d'ordre de paiement multiple (PAYMUL : MULTiple PAYment Order), basé sur le répertoire 96.A, pour une remise de virements commerciaux, le mode d'utilisation des segments et données ainsi qu'un exemple d'utilisation de ce message (communication adhérents n° 1999/174).
GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE FINSTA D 96.A POUR LES RELEVES DE COMPTE (Mars 2000 - 102 pages plus disquette)	L'ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT FINSTA (FINancial STatement), basé sur le répertoire 96.A, pour les relevés de compte, le mode d'utilisation des segments et données ainsi que des exemples d'utilisation de ce message et les correspondances entre les relevés CFONB et SWIFT (MT 940) (communication adhérents n° 2000/137).
GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE CREMUL D 96.A POUR LES AVIS DE CREDIT ET ANNONCES DE VIREMENTS REÇUS (Janvier 2001 - 102 pages plus disquette)	Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT CREMUL (MULTiple CREDIT), basé sur le répertoire 96.A, pour les avis de crédit et annonces de virements reçus, le mode d'utilisation des segments et données (communication adhérents n° 2001/039).
MOYENS DE PAIEMENT	
1°) PRELEVEMENTS	
ORDRE DE PRELEVEMENT – REMISES INFORMATISEES (2006 - 17 pages)	Cette publication annule et remplace la brochure « Avis de prélèvement automatisés émis par la clientèle » de juin 1993. Elle fournit les principes de fonctionnement de ce moyen de paiement. Elle décrit les différents types de prélèvements pouvant être émis par la clientèle des banques ainsi que la structure du fichier et des enregistrements en 160 caractères normalisés par le Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires. Les modifications apportées concernent exclusivement le prélèvement tel qu'il est actuellement utilisé en France et ne sont absolument pas à relier aux travaux au sein de la communauté bancaire européenne pour créer un futur instrument paneuropéen (communication adhérents n° 2006/342).
TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT Réservée à la profession bancaire (Janvier 1997 - 114 pages)	La brochure intègre l'ensemble des dispositions adoptées par le CFONB sur le TIP (communication adhérents n° 1997/099).
TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT Dispositions destinées à la clientèle (Janvier 1997 - 114 pages)	Tiré à part, réalisé à partir de la documentation réservée à la profession bancaire (communication adhérents n° 1997/099).
LE TELEREGLEMENT (Février 2000 - 60 pages)	Le télé règlement, moyen de paiement à distance, a été approuvé par le CFONB en février 1997. La présente brochure fournit toutes les informations utiles au fonctionnement du télé règlement et nécessaires pour assurer la relation banque-client, telles que les dessins d'enregistrement des divers fichiers échangés, des lettres types, la liste des codes motifs de rejet, etc. ... Ce document qui reprend intégralement le texte de la brochure "Le télé règlement - Dispositions destinées à la clientèle", datée juin 1997, a vocation à remplacer cette dernière, ainsi que l'ouvrage "Le télé règlement - Brochure réservée exclusivement à l'usage de la profession bancaire". (communication adhérents n° 1997/318).

TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITÉ
LE PRELEVEMENT Brochure réservée à la profession bancaire (Juin 2000 - 60 pages)	La présente brochure est une refonte complète de la version de février 1988, sur le plan du contenu et de la présentation. En ce qui concerne le contenu, elle intègre l'ensemble des dispositions adoptées au jour de la parution par le CFONB sur le prélèvement. Quant à la présentation, la brochure est structurée de manière à permettre plusieurs modes de lecture aux divers utilisateurs bancaires, intéressés selon les cas par un niveau de détail plus ou moins important et un accès direct à l'information recherchée par le biais de fiches et d'un index (communication adhérents n° 2000/233).
2°) CHEQUE	
LES UTILISATIONS FRAUDULEUSES DU CHEQUE ET DU VIREMENT - Recommandations pour déjouer les escroqueries. Brochure réservée à la profession bancaire (Juillet 1992)	Cette brochure expose les règles essentielles de prévention et de vigilance permettant de lutter contre ce type d'escroquerie (communication adhérents n° 1992/262).
RECUEIL DU CHEQUE BANCAIRE Ouvrage réservé à la profession bancaire (Août 1993 - 108 pages)	Ce recueil technique reprend toutes les procédures en vigueur relatives au chèque (communication adhérents n° 1989/362 & 1991/308). Mise à jour en novembre 1993 (communication adhérents n° 1993/454).
3°) EFFETS	
EFFETS DE COMMERCE LCR - BOR Brochure réservée exclusivement à l'usage de la profession bancaire (Avril 2001 - 72 pages)	Refonte complète de la brochure de 1996, cette brochure intègre les évolutions intervenues depuis, aussi bien aux niveaux technique et légal que réglementaire ainsi que toutes les recommandations publiées entre temps sur l'euro. Les rédacteurs ont également souhaité réintroduire le contexte réglementaire et légal fort qui caractérise la famille des effets de commerce (communication adhérents n° 2001/122).
EFFET DE COMMERCE LCR – BOR Brochure clientèle (2002 – 60 pages)	Cette brochure, à destination de la clientèle des banques, fournit les principales dispositions interbancaires sur les effets de commerce et décrit les règles s'appliquant à l'utilisation de ce moyen de paiement ainsi qu'aux formats des fichiers nécessaires (communication adhérents n° 2002/304).
LE PASSAGE A L'EURO DES EFFETS DE COMMERCE (Mai 2001) Guide pratique destiné aux entreprises (48 pages)	Ce guide donne les règles d'application, élaborées par le CFONB, que les entreprises doivent connaître pour effectuer la transition des effets de commerce à l'Euro pour utiliser les effets de commerce en Euro dans de bonnes conditions (communication adhérents n° 2001/158).
4°) VIREMENTS	
VIREMENT Brochure réservée à la profession bancaire (Mai 2001- 72 pages)	Cette brochure intègre les instruments récents et notamment les spécificités liées aux échanges dans la C.R.I. (Centrale des Règlements Interbancaires) (communication adhérents n° 2001/154).
DIVERS	
LA BANQUE ET LES DUREES DE CONSERVATION D'ARCHIVES (Octobre 2005 - 68 pages)	Nouvelle édition qui remplace celle de 1993. Elaborée par un groupe de travail constitué de juristes et d'archivistes, elle présente les principaux documents concernant spécifiquement l'activité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement relatifs aux thèmes récurrents à toute entreprise, et qui sont soumis à des règles de conservation légale ou susceptibles d'être utilisés comme moyen de preuve dans le cadre d'une action en justice, action soumise à prescription légale. Par ailleurs, un vade-mecum recensant les documents à conserver pour préserver la mémoire et l'histoire des établissements bancaires est annexé à cette brochure (communication adhérents n° 2005/380).
LES RISQUES CACHES D'INTERNET (Décembre 2001 – CD Rom)	Ce module de formation bilingue Français/Anglais est destiné à sensibiliser les collaborateurs des banques aux dangers que présente l'utilisation d'Internet. Le contenu de ce module est disponible en langue française et anglaise. Le support bien que privilégiant l'Intranet, est conçu en mode multimédia (communication adhérents n° 2001/264).
TERMINOLOGIE BANCAIRE ET FINANCIERE MULTILINGUES (Avril 2005 – 136 pages)	Avec l'apparition de nombreux termes anglo-saxons dans le domaine de la banque, de la finance, des nouvelles technologies, l'utilisateur francophone se trouve confronté à de nouveaux concepts qui peuvent être à l'origine d'erreurs de compréhension et d'interprétation. L'intérêt de cet ouvrage est de définir d'une façon claire, précise et concise des concepts qui s'avèrent de plus en plus techniques et souvent difficiles à maîtriser. Cet ouvrage a été rédigé par une équipe d'experts et de linguistes en collaboration avec des organismes spécialisés. Enfin, un ouvrage qui propose une traduction en six langues étrangères s'inscrit dans un contexte d'ouverture sur le monde auquel on ne peut échapper. La diversification des langues n'est plus seulement un choix, elle est devenue une nécessité (communication adhérents n° 2005/117).

A

ABE	Association Bancaire pour l'Euro
ADAE	Agence pour le Développement de l'Administration Electronique
AFC	Agence Française de Codification
AFEP	Association Française des Entreprises Privées
AFNOR	Association Française de NORmalisation
AFTE	Association Française des Trésoriers d'Entreprises
AFTI	Association Française des professionnels des Titres
AMF	Autorité des Marchés Financiers
ANNA	Association of National Numbering Agencies
ANSA	Association Nationale des Sociétés par Actions

B

BCE	Banque Centrale Européenne
BIC	Bank Identifier Code
BIM	Banque d'Investissement et de Marchés
BRN	Bordereau de Références Nominatives

C

CECEI	Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement
CEN	Comité Européen de Normalisation
CEPC	Centre d'Echange Physique des Chèques
CEPS	Common Electronic Purse Specifications
CHCP	CHambre de Compensation des banquiers de Paris
CIRCE	Charte Interbancaire Régissant les Conditions d'Echange
CLS	Continuous Linked Settlement
COMP	Comité d'Orientation des Moyens de Paiement
CRBF	Comité de la Réglementation Bancaire et Financière
C.R.I.	Centrale des Règlements Interbancaires

D

DCSSI	Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information
--------------	--

E

EIC	Echange d'Images Chèques
EESSI	European Electronic Signature Standardisation Initiative
EPC	European Payments Council
ePI	electronic Payment Initiator
ETSI	European Telecommunications Standard Institute

F

FBF	Fédération Bancaire Française
FICAP	FIChier d'Adresse unique pour les autorisations de Prélèvement
FCC	Fichier Central des Chèques
FGD	Fichier des Guichets Domiciliataires
FIB	Fichier des Implantations Bancaires
FIBEN	Ficher des Informations Banques ENtreprises

FICOPA	Fichier des COMptes BANcaires
FICP	Fichier Incidents de Crédit aux Particuliers
FNCI	Fichier National des Chèques Irréguliers

G

GAFI	Groupe d'Action Financier International
Gie CB	Groupement des Cartes Bancaires
GIP-MDS	Groupement d'Intérêt Public - Modernisation des Déclarations Sociales
GSIT	Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation
GUF	Groupement des Utilisateurs de SWIFT en France

I

IBAN	International Bank Account Number
ICP	Interbank Convention on Payments
ISIN	International Securities Identification Numbering system
ISO	International Standardization Organisation
ISSS	Information Society Standardization System

M

MEDEF	Mouvement des Entreprises DE France
Minefi	MINistère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

N

NNE	Numéro National d'Emetteur
------------	----------------------------

P

PE-ACH	Pan European Automated Clearing House
PEDD	Pan European Direct Debit

R

RGP	Répertoire des Guichets Permanents
------------	------------------------------------

S

SEPA	Single Euro Payments Area
SCT	Seпа Credit Transfert
SDD	Seпа Direct Debit
SIT	Système Interbancaire de Télécompensation
STP	Straight Through Processing

T

TPI	Titre au Porteur Identifiable
------------	-------------------------------

U

UN/CEFACT	United Nations / CEntre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport
------------------	---

V

VCOM	Virement COMmercial
-------------	---------------------



Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

18 rue La Fayette – 75440 PARIS CEDEX 09

Tél. : 01 48 00 51 82 – Fax : 01 47 70 12 15 – internet : www.cfonb.org

⌘ ⌘ ⌘ ⌘

Document imprimé en mai 2007 – Graphisme : Sylvette Beltrame